

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020 /

SEPTEMBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020

—
MARS 2021
—



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

ARES, Rapport d'activités 2019-2020. Septembre 2019 - septembre 2020. Bruxelles : ARES, mars 2021.



Éditeur responsable :

Laurent Despy

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination :

Direction de la communication et de l'informatique

Conception graphique et mise en page :

Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-47-1 (broché)

ISBN 978-2-930819-48-8 (PDF)

Dépôt légal D/2021/13.532/1

© ARES, mars 2021

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020 /

SEPTEMBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020

MARS 2021



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



AVANT-PROPOS

Ce sixième rapport d'activités de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est structuré pour la troisième année consécutive selon six axes thématiques illustrant le futur et la qualité de notre enseignement supérieur, le rôle sociétal de l'ARES, son action au quotidien, son rôle au niveau de la coopération au développement et en tant qu'acteur international. Enfin, au vu des circonstances, un septième axe (que nous espérons temporaire) sur la crise spécifique liée à la pandémie actuelle a été ajouté.

Le comité de rédaction a poursuivi l'effort de dynamisation du contenu via des témoignages ou commentaires de partenaires impliqués dans les sujets traités. Notre direction de la communication mettra également en valeur le contenu de ce rapport par des diffusions sur les réseaux sociaux.

Comme vous pourrez le découvrir au gré des différents chapitres, nous traiterons entre autres, du cadre légal, de l'évaluation des décrets (décret paysage et réforme de la formation initiale des enseignants), des offres d'enseignement, des formations médicales et paramédicales, de régulations, d'habilitations, de colloques divers et variés, d'e-paysage (essentiel pour le développement de notre gouvernance numérique et notre pilotage statistique), d'aide à la réussite, d'apprentissages tout au long de la vie, d'allocations d'études, de bourses, de stratégies développées par le conseil d'orientation, d'open access, d'enseignement inclusif, d'examens d'entrée en médecine et dentisterie, de tests préalables aux études de médecine vétérinaire, de plaintes et de refus d'inscription, de coopérations au sein de nos dix-huit pays partenaires, des enjeux de la digitalisation, d'attractivité et de promotion, etc.

Cette longue liste n'est pas exhaustive, mais illustre le travail de notre académie. Ce rapport démontre une nouvelle fois l'expertise et le rôle fédérateur de l'ARES, lieu unique de dialogue permanent entre toutes les formes d'enseignement supérieur.

Que les universités, les hautes écoles (HE), les écoles supérieures des arts (ESA), les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS), les étudiantes et étudiants, les représentantes et représentants syndicaux, le personnel enseignant, scientifique, administratif et technique de l'ensemble de nos établissements soient remerciés tant ils ont contribué, au-delà des clivages, au sein des différentes chambres et commissions, aux différentes missions de l'ARES.

Ce rapport ne serait rien sans la qualité, l'enthousiasme, la motivation, l'esprit d'équipe de l'ensemble du personnel de l'ARES. Près de quatre-vingts collaborateurs au service de l'ensemble des membres qui composent l'académie participent quotidiennement par leur analyse, leurs rédactions, leur encadrement, aux missions qui lui sont dévolues, contribuant de la sorte à dessiner le présent et l'avenir de notre enseignement supérieur au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Laurent Despy
Administrateur





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5	02. 6 / Réforme de la formation initiale des enseignants	26
SOMMAIRE	8	02. 7 / Élaboration des contenus minimaux et des référentiels de compétences	27
SIGLES ET ACRONYMES	12	02. 7.1 / Participation aux groupes de travail mis en place par le Gouvernement	27
/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL	15	02. 7.2 / Test diagnostique portant sur la maîtrise de la langue française	27
/ 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	19	02. 7.3 / Présentation du référentiel des compétences initiales	27
02. 1 / Un cadre légal en mouvement	19	02. 7.4 / Formation continuée des formateurs d'enseignants	28
02. 1.1 / Le décret «Fourre-tout IV»	19	02. 7.5 / Colloque - Journée de partage d'expériences	28
02. 1.2 / L'évaluation du décret «Paysage»	20	02. 7.6 / Rencontre avec les consortiums de codiplômation	28
02. 1.3 / Accès aux études et passerelles	20	02. 8 / Avancée E-paysage	29
02. 1.4 / Dans les écoles supérieures des arts, une actualisation du classement des cours	21	02. 8.1 / Extension au niveau européen	30
02. 1.5 / Coorganisation et codiplômation	21	/ 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	33
02. 2 / Dérogation de la langue d'enseignement	21	03. 1 / Actualisation de formations existantes et suivi des audits de l'agence qualité	33
02. 3 / Les enjeux du «Pacte pour un enseignement d'excellence» pour les écoles supérieures des arts	22	03. 2 / Aide à la réussite	33
02. 4 / Offre d'enseignement	22	03. 2.1 / Étude sur les dispositifs d'accompagnement	33
02. 4.1 / Formations médicales et paramédicales : évolutions et perspectives	22	03. 2.2 / Premier rapport sur les effets du décret «Paysage» sur le parcours des étudiantes et étudiants	34
02. 4.2 / Régulation de l'offre d'enseignement	25	03. 2.3 / Analyse des rapports des conseillères et conseillers académiques	34
02. 4.3 / Actualisation des procédures d'habilitation	25	03. 3 / Journée d'étude sur les droits d'auteur en bibliothèque	35
02. 5 / Exercice de psychologie clinique	26		

03. 4 / Correspondance ou équivalence des bacheliers organisés par l'enseignement supérieur de promotion sociale	35	04. 11 / Prix Philippe Maystadt	46
03. 5 / Apprentissage tout au long de la vie	36	/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN	49
03. 6 / Évaluation du décret relatif aux études de sciences vétérinaires	36	05. 1 / Dispositifs d'orientation et d'entrée	49
/ 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ	39	05. 1.1 / L'examen d'entrée en médecine et dentisterie	49
04. 1 / Allocations d'études	39	05. 1.2 / Le test d'orientation préalable aux études de médecine vétérinaire	51
04. 2 / Bourses Wernaers	39	05. 2 / Plaintes relatives aux refus d'inscription	51
04. 3 / Encourager l'intégration de la dimension genre	39	05. 3 / Reconnaissance de notoriété professionnelle	52
04. 4 / Commission « Genre en enseignement supérieur »	41	05. 4 / Congé d'éducation flamand	52
04. 5 / Charte relative aux baptêmes estudiantins en FWB	42	05. 5 / Valorisation de l'expérience professionnelle	53
04. 6 / Avis du Conseil d'orientation	42	05. 6 / Gestion des risques	53
04. 7 / Open Access / Open Science	42	/ 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	57
04. 7.1 / Suivi et évaluation du décret Open Access	42	06. 1 / Grands enjeux	57
04. 7.2 / GT Open Science	43	06. 1.1 / Réflexions stratégique inclusive avec les membres	57
04. 8 / Promotion du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur	43	06. 1.2 / Évaluer pour évoluer	58
04. 8.1 / Appels à projets développement durable	43	06. 2 / La coopération dans les 18 pays partenaires	59
04. 8.2 / Adhésion de l'ARES au projet « The Shift »	44	06. 2.1 / Bénin : 25 ans de coopération académique	59
04. 9 / Enseignement inclusif et accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur	44	06. 2.2 / République Démocratique du Congo (RDCongo) : enjeux de l'internationalisation des universités congolaises	60
04. 10 / Open data	45	06. 2.3 / Rwanda : 3 ^e conférence biotechnologie et intervention chirurgicale "live" en laparoscopie	61
		06. 2.4 / Synergies : Win-win pour le monde académique et associatif	62

06. 2.5 / Répondre aux enjeux de la digitalisation des universités partenaires au Sud	62	07. 3 / Attractivité et promotion de l'enseignement supérieur en FWB	80
06. 2.6 / L'employabilité des universitaires du Sud : Start-up et auto-emploi en plein développement	63	07. 3.1 / Dans le monde	81
06. 2.7 / Genre	64	07. 3.2 / En Europe	82
06. 2.8 / Un référentiel pour la coconstruction de partenariats de qualité	66	/ 08. COVID-19	85
06. 2.9 / Processus d'accompagnement à l'élaboration de projets	66	08. 1 / Point de vue des affaires académiques	85
06. 3 / La coopération en belgique	67	08. 1.1 / Organisation de la fin de l'année académique 2019-2020	85
06. 3.1 / L'appui à la politique	67	08. 1.2 / Dépôt des dossiers «non-résidents»	85
06. 3.2 / Évènement boursiers 2019 : La globalisation des savoirs, enjeu d'une coopération académique équilibrée	68	08. 1.3 / Stage dans les cursus d'enseignement	86
06. 3.3 / Première bourse exceptionnelle en ESA (à l'INSAS)	70	08. 1.4 / Stages dans les formations paramédicales	86
06. 4 / Plus de visibilité pour la coopération académique	71	08. 1.5 / Services sociaux	87
06. 4.1 / MOOVE : informer et communiquer pour mieux témoigner de l'impact de la coopération académique	71	08. 1.6 / Bibliothèques	88
06. 4.2 / L'ARES sur YouTube	72	08. 1.7 / Étudiantes et étudiants en situation de handicap	88
/ 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION	75	08. 2 / Activités internationales	88
07. 1 / Soutenir les partenaires étrangers	75	/ 09. ANNEXES	91
07. 1.1 / Projet pilote sur l'internationalisation de l'UNIKIN et des établissements d'enseignement supérieur congolais	75	09. 1 / Annexe 1 - Avis du Conseil d'administration	92
07. 1.2 / Visite d'étude d'une délégation tunisienne de responsables relations internationales	77	09. 2 / Annexe 2 - Avis du Conseil d'orientation	94
07. 2 / Développer des outils pour nos établissements	78	09. 2.1 / Proposition 1 : Mise en place de l'approche orientante	94
07. 2.1 / Visite des services relations internationales	78	09. 2.2 / Proposition 2 : Information neutre et de qualité	94
07. 2.2 / Actualisation de l'outil DIES	78	09. 2.3 / Proposition 3 : Concertation avec le secondaire et des établissements d'enseignement supérieur	95
07. 2.3 / Winter School «Internationalisation»	79	09. 2.4 / Proposition 4 : Orientation dans les missions de l'ARES	95
07. 2.4 / RI Talks	80	09. 2.5 / Proposition 5 : Sensibilisation au monde professionnel	96
07. 2.5 / Évaluation des partenariats institutionnels	80	09. 2.6 / Proposition 6 : Observatoire de l'insertion professionnelle	96
		09. 2.7 / Proposition 7 : Formules préparatoires	97
		09. 2.8 / Proposition 8 : Dispositif de découvertes des domaines d'études et activités professionnelles	97
		09. 3 / Annexe 3 - Organigramme de l'ARES (09.2020)	98

09. 4 / Annexe 4 - Composition des instances de décision de l'ARES (09.2020)	99
09. 4.1 / Conseil d'administration	99
09. 4.2 / Bureau exécutif	102
09. 5 / Annexe 5 - Membres du personnel (au 01.09.2020)	103
09. 6 / Annex 6 - Organisations ou groupes de travail au sein desquels l'ARES est représentée (09.2019)	107
09. 7 / Annexe 7 - Exécution budgétaire 2019 et budget 2020	110
09. 7.1 / Le budget de l'ARES - Présentation générale	110
09. 7.2 / L'exécution budgétaire 2019	111
09. 7.3 / Budget 2020	112

SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

ACNG	Acteurs belges de la coopération non gouvernementale	CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, accueillie au sein de l'ARES
ADN	Agence du numérique	CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
AEEEV	Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire	CEVIPOL	Centre d'étude de la vie politique
AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement	COFOC	Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, ARES
AGCF	Arrêté(s) du Gouvernement de la Communauté française	CFS	Comité femmes et sciences, accueilli au sein de l'ARES
AI	Appui(s) institutionnel(s)	COM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES
AIU	Association internationale des universités	COVEDAS	Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales, ARES
APEFE	Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger	CREF	Conseil des recteurs francophones
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	CRI	Commission des relations internationales, ARES
ASEM-DUO	Asia-Europe Meeting - Duo	CSI	Cours et stages internationaux
AVOHOKS	Agentschap voor Hoger Onderwijs, Volwassenenonderwijs, Kwalificaties en Studietoelagen	DAPE	Direction des allocations et prêt d'études
BCED	Banque carrefour d'échange de données	DD	Développement durable
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
CAR	Commission de l'aide à la réussite, ARES	DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	DIES	Descripteurs d'internationalisation d'enseignement supérieur
CCD	Commission de la coopération au développement, ARES	EAIE	European Association for International Education
CCGD	Conseil consultatif genre et développement	EES	Établissement(s) d'enseignement supérieur
CDD	Commission développement durable, ARES	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CGEPS	Conseil général de l'enseignement de promotion sociale	ESA	École(s) supérieure(s) des arts
ChESA	Chambre des écoles supérieures des arts	ESA ST-LUC BRUXELLES	École supérieure des arts Saint-Luc Bruxelles
Ch HE-EPS	Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale		
CIE	Commission de l'information sur les études, ARES		
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, accueillie au sein de l'ARES		

ESA ST-LUC LIÈGE	École supérieure des arts Saint-Luc Liège	RI	Relations internationales
ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication	SCES	Structure(s) collective(s) d'enseignement supérieur
EURASHE	Association européenne des établissements d'enseignement supérieur	SPF	Service public fédéral
EXMD	Examen d'entrée et d'accès aux études en médecine et dentisterie	STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
FEF	Fédération des étudiant·es francophones	TF	Task Force
F.R.S.-FNRS	Fonds de la recherche scientifique	TOSS	Test d'orientation du secteur de la santé
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles	UAC	Université d'Abomey-Calavi
GDN	Déclaration de Groningen	UAM	Université Abdou Moumouni
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales francophones	UCLouvain	Université catholique de Louvain
GSEER	Groupe de suivi de l'espace européen de la recherche	UEH	Université d'État d'Haïti
GT	Groupe(s) de travail ou groupe(s) thématique(s)	UGENT	Université de Gand
HE	Haute(s) école(s)	ULB	Université libre de Bruxelles
HEAJ	Haute École Albert Jacquard	ULiège	Université de Liège
HELHA	Haute École Louvain en Hainaut	UMONS	Université de Mons
HENALLUX	Haute École de Namur-Liège-Luxembourg	UNB	Université nationale du Bénin
HEPN	Haute École de la Province de Namur	UNILU	Université de Lubumbashi
HE VINCI	Haute École Léonard de Vinci	UNIKIN	Université de Kinshasa
HOPS	Habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur	UR	Université du Rwanda
IHECS	Institut des Hautes Études des Communications sociales - École de Journalisme de Bruxelles	USL-B	Université Saint-Louis – Bruxelles
IMEP	Institut royal supérieur de musique et de pédagogie de Namur	WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
INSAS	Institut Supérieur des Arts	WBI	Wallonie-Bruxelles International
LMD	Licence - Master - Doctorat		
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
ODD	Objectifs de développement durable		
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)		
PFS	Projet(s) de formation Sud		
PRD	Projet(s) de recherche pour le développement		
RFIE	Réforme de la formation initiale des enseignants		

ARES



/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ARES (09.19 - 09.20)

09.19

- » **MIDI / Internationalisation de l'enseignement supérieur : bilan, perspectives et défis au niveau mondial, européen et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**
- » **KICK-OFF MEETING / Lancement des appels à projets de développement durable 2019 et 2020**
- » **FORMATION / Enseignement supérieur inclusif : du cadre juridique à la mise en oeuvre sur le terrain**

11.19

- » **STAFF TRAINING TUNISIE / Visite d'étude au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

10.19

- » **MIDI / L'insertion professionnelle des docteur·es**
- » **RENCONTRE / Participation de l'ARES à la visite d'État au Luxembourg**
- » **EVENT BOURSIER / Your world: Today, Tomorrow**
- » **JOURNÉE D'ÉTUDE / Le droit d'auteur en bibliothèque : évolutions et défis**
- » **JOURNÉE DE SENSIBILISATION / Enseignement supérieur inclusif : sensibilisation des étudiant·es à la réalité et aux demandes d'étudiant·es en situation de handicap**

12.19

- » **MISSION / Kinshasa : Internationalisation des universités congolaises**

01.20

- » COLLOQUE / *Les enjeux du numérique pour les femmes et les filles de sciences*
- » MIDI / *La formation des formatrices et formateurs au défi de la réduction des inégalités scolaires*
- » SÉANCE D'INFORMATION / *World Bank and European Bank for Reconstruction and Development career opportunities for your students and future graduates*
- » MISSION / *25 ans de coopération académique et scientifique entre l'Université d'Abomey-Calavi, l'ARES et les établissements d'enseignement supérieur de Belgique*
- » SÉANCE D'INFORMATION / *Les compétences initiales de l'enseignement maternel : présentation du 1^{er} référentiel du tronc commun*

03.20

- » MIDI / *Présentation des travaux des lauréat·es de la première édition du «Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain»*

02.20

- » MIDI / *Ersamus+, Horizon 2020 & co.: «eldorado» ou «chemin de croix» pour les établissements?*
- » JOURNÉES D'ÉCHANGES / *Winter School - «École d'hiver Internationalisation»*
- » PRIX PHILIPPE MAYSTADT / *Remise des prix de l'édition 2018-2019*
- » GET TOGETHER LUNCH DE L'ARES

09.20

- » COLLOQUE / *La formation initiale des enseignants: les réformes et leur implémentation*

LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE DE L'OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES **COLLABORATIONS**
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES **FORMATIONS CONTINUES**

/ ACADÉMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE F.R.S.-FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

/ R & D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FRS-FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

/ INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION **SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**
- » COLLECTE D'INFORMATIONS **SUR LES SERVICES DE SOUTIEN** AUX ÉTUDIANTS

/ INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADÉMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

/ COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

/ INTERNATIONAL



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

/ 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

02. 1 / UN CADRE LÉGAL EN MOUVEMENT

02. 1.1 / LE DÉCRET « FOURRE-TOUT IV »

Depuis de nombreuses années, l'ARES joue un rôle prépondérant dans l'élaboration du cadre légal qui est en continu mouvement. Après avoir rendu, en octobre 2018, un avis sur l'avant-projet de décret dit « Fourre-tout III », l'ARES a une nouvelle fois été sollicitée par le Gouvernement en avril 2020 pour rendre un avis sur un projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux, destiné à devenir, à terme, le futur décret dit « Fourre-tout IV ». Ce fut une nouvelle occasion pour l'ARES de jouer ce rôle majeur dans l'amélioration continue de la cohérence de l'arsenal législatif relatif à l'enseignement supérieur.

Comme à son habitude, l'ARES a associé à la réflexion l'ensemble des parties prenantes, et ce, malgré les circonstances tout à fait particulières liées à la crise sanitaire de la Covid-19 (lire à ce sujet le chapitre consacré à cette crise en fin de ce rapport d'activités). S'appuyant sur pas moins de dix avis rendus précédemment, l'ARES a remis fin mai 2020 un avis globalement favorable, en mettant cependant en exergue certaines réserves.

Parmi les mesures saluées par l'ARES, on citera :

- » L'instauration d'une procédure de fraude à l'inscription à une épreuve ou à un examen d'admission, dont l'ARES assurerait la gestion, selon des

modalités similaires à ce qui est prévu pour les fraudes constatées par les établissements lors de l'inscription aux études.

- » L'obligation, pour la lauréate ou le lauréat de l'examen d'entrée et d'accès aux études de sciences médicales et dentaires, de poursuivre dans l'université choisie lors de l'inscription à l'examen, que celui-ci ait eu lieu de manière centralisée ou au sein des universités habilitées.
- » L'ARES a également suggéré un certain nombre d'autres propositions de modifications, telles que :
 - » Permettre, en vue de l'année académique 2021-2022, une procédure de dépôt des dossiers en ligne au niveau des établissements qui organisent le contingentement dans certains cursus de premier cycle. En effet, la procédure actuelle de dépôt physique des dossiers d'inscription dans les cursus visés constitue pour les établissements une charge administrative considérable et, pour les candidates et candidats non-résident-es, cela représente une contrainte de temps qui a des impacts financiers potentiellement non négligeables.
 - » Assurer une assise juridique solide au projet e-paysage en intégrant une mission de simplification administrative dans le décret « Paysage ». Rappelons ici que e-paysage est un projet qui, à terme, va grandement faciliter divers aspects de la gestion administrative de l'enseignement supérieur tant du point de vue des établissements que de celui de l'ARES ou d'autres instances de la FWB.
 - » Faciliter l'accès aux masters de spécialisation.

- » Reporter l'entrée en vigueur de l'article 88, § 2 du décret «Paysage» à l'année académique 2022-2023, notamment en raison de l'inapplicabilité actuelle de la disposition relevée par le secteur (voir à ce sujet le point 02.4.2, page 27).

À l'heure d'écrire ces lignes, le projet de décret «Fourre-tout IV» a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement et devrait, selon toute vraisemblance, entrer en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021.

02. 1.2 / L'ÉVALUATION DU DÉCRET « PAYSAGE »

En mai 2020, l'ARES a été sollicitée pour coordonner une évaluation avec un comité d'experts internationaux et les actrices et acteurs de terrain du décret «Paysage» et, plus particulièrement du titre III, relatif au parcours de l'étudiant·e. La priorité qui a dû être donnée à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 et l'ampleur du travail demandé dans un délai très serré ont malheureusement rendu impossible la constitution d'un panel d'experts internationaux. Toutefois, eu égard à l'importance de ce dossier, le Conseil d'administration a envoyé un premier avis à la ministre de l'Enseignement supérieur, synthétisant les recommandations des différentes parties prenantes.

L'ARES a ainsi pu mettre en avant les effets positifs de la réforme «Paysage», mais également ses effets non désirés, tels que l'allongement significatif des études, la perte de la notion de réussite et une augmentation des contraintes administratives. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) se sont accordés sur l'importance de baliser le parcours de l'étudiant·e en lui indiquant plus rapidement et plus clairement la voie à suivre pour avancer dans ses études. Cela se traduit notamment par les propositions suivantes :

- » une date limite d'inscription et d'admission avancée aux alentours du 30 septembre ;
- » une plus large autonomie aux jurys quant à la décision d'organiser les unités d'enseignement sur un ou deux quadrimestres ;

- » une attention toute particulière sur l'acquisition des 60 premiers crédits du bachelier ;
- » une construction des PAE en tenant compte des règles de construction et des réalités pédagogiques ;
- » un renforcement de l'aide à la réussite et de la remédiation ;
- » une restriction de l'accès au deuxième cycle et à l'année diplômante ;
- » une clarification et une simplification du calcul de finançabilité, au bénéfice des étudiant·es et du personnel administratif.

02. 1.3 / ACCÈS AUX ÉTUDES ET PASSERELLES

Sur proposition de l'ARES, un arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) avait été pris en août 2017 afin de déterminer les « passerelles » que peuvent activer les titulaires d'un bachelier de type court pour accéder à certaines études de deuxième cycle. Une des missions de la Commission de la mobilité des étudiants et du personnel (CoM) est de veiller à ce que cet AGCF soit régulièrement actualisé en fonction, entre autres, des retours des établissements qui mettent en œuvre ces dispositifs. À titre d'illustration, au cours de l'année 2019-2020, il a été mis en évidence que les conditions complémentaires prévues pour accéder au master en sciences et gestion du tourisme étaient plus contraignantes que celles prévues dans les passerelles conduisant à des masters proches. La CoM a dès lors proposé des modifications visant à corriger cette incohérence.

Dans un même souci d'amélioration des dispositifs existants et en visant toujours l'intérêt des étudiantes et étudiants, l'ARES a obtenu une mise à jour de l'AGCF fixant les conditions d'accès aux bacheliers de spécialisation dont le parcours législatif était en encore en cours.

Par ailleurs, à la lecture de plusieurs passages de la Déclaration de politique communautaire pour 2019-2024 qui font directement référence à la mobilité étudiante, l'ARES a jugé utile d'informer la ministre de l'Enseignement supérieur du bilan des travaux menés par la CoM depuis 2014 ainsi que de ses réflexions sur des dispositifs qui pourraient encore améliorer

la fluidité du parcours des étudiant·es. Une proposition vise à examiner la façon dont des crédits obtenus au cours d'un cursus pourraient être plus facilement valorisés dans un autre, ou encore l'opportunité de définir d'éventuelles années polyvalentes qui seraient communes au premier bloc de différents cursus.

02. 1.4 / DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS, UNE ACTUALISATION DU CLASSEMENT DES COURS

Une nouvelle actualisation du classement des cours – artistiques, généraux et techniques – organisés dans l'enseignement supérieur artistique a été réalisée. Cette actualisation, nécessaire pour le recrutement du personnel enseignant dans les écoles supérieures des arts, a principalement consisté en l'ajout d'une centaine d'intitulés de cours suite aux nouvelles habilitations qui ont été octroyées aux établissements ces dernières années.

02. 1.5 / COORGANISATION ET CODIPLÔMATION

Tant les enjeux stratégiques que les aspects pratiques et légaux liés à la coorganisation de programmes d'études et à la codiplômation, que celles-ci soient internes à la FWB ou internationales, sont des sujets qui génèrent de nombreuses réflexions et initiatives au sein de l'ARES depuis sa création.

Depuis la fin de l'année 2019, un aide-mémoire à visée méthodologique pour l'élaboration des conventions de codiplômation et coorganisation entre partenaires FWB est à disposition des établissements, grâce au travail de fond entamé par le groupe de travail (GT) transversal « Régulation de l'offre » dès 2018-2019. Avec un tel outil, l'ARES espère entre autres lever les freins qui sont susceptibles de décourager certains établissements – généralement ceux de plus petite taille – qui ne disposent pas en interne des ressources suffisantes pour se lancer dans des projets impliquant plusieurs partenaires.

C'est un objectif similaire, mais au niveau international cette fois, qui a amené l'ARES à poursuivre les travaux du GT « Codiplômation » initiés il y a plusieurs années déjà par la Commission des relations internationales (CRI), et ce, afin d'élaborer un « guide à la codiplômation ». Cet outil, qui se veut proche des réalités de terrain, a pour but d'aider les établissements de la FWB à construire ou renforcer leurs partenariats internationaux par des codiplômations internationales. Si le travail de rédaction a été finalisé en septembre 2020, la publication du guide et son exploitation sont quant à eux prévues pour l'année académique 2020-2021.

02. 2 / DÉROGATION DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Dans le contexte actuel qui tend à encourager le multilinguisme et l'internationalisation des formations, l'apprentissage des langues étrangères demeure un défi majeur, tant pour les étudiantes et étudiants, que pour les établissements dans leur offre de formation.

En 2019-2020, l'ARES a ainsi accordé de nouvelles dérogations pour l'organisation, majoritairement ou exclusivement en langue anglaise, de deux bacheliers et de deux masters dont l'ouverture et l'attractivité internationales ont été reconnues.

Pour les bacheliers, il s'agit des premières dérogations de la langue d'enseignement depuis la modification de l'article 75 du décret « Paysage » qui permet dorénavant de les organiser, au même titre que les masters, dans une autre langue que le français.

Depuis la création de l'ARES en 2014, 90 dérogations de la langue d'enseignement ont été octroyées.

02. 3 / LES ENJEUX DU « PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE » POUR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

On le sait, le Pacte pour un enseignement d'excellence qui entrera en vigueur dès la rentrée 2021 – pour les deux premières années primaires dans un premier temps – va entraîner des changements à divers niveaux pour l'ensemble du personnel enseignant de l'obligatoire. Les travaux liés au Pacte sont donc suivis de près dans les filières didactiques des établissements d'enseignement supérieur et ils sont relayés, lorsque cela s'avère nécessaire, au sein des divers organes de l'ARES.

Dans ce contexte, la Chambre des écoles supérieures des arts (ChESA) a mené un travail d'information sur le « parcours d'éducation culturelle et artistique » (PECA) qui fait partie du tronc commun mis en place dans le cadre du Pacte.

Consciente des conséquences qu'aura la mise en œuvre du PECA sur la façon dont les arts seront enseignés tant dans le fondamental que dans le secondaire et donc, aussi sur la formation des futur-es enseignantes et enseignants, la ChESA a invité Dominique Vosters, directeur du Bureau stratégique à l'Administration générale de la culture et en charge de l'aspect « culture » du PECA, à venir présenter la genèse, les enjeux et l'état d'avancement de ce chantier.

La ChESA s'est également intéressée aux travaux du Consortium « Sensibilités et expressions artistiques » qui a été mis en place en 2017 dans le cadre du Pacte afin de développer des outils pédagogiques et didactiques pour le PECA.

Il ne fait aucun doute que les travaux liés au Pacte pour un enseignement d'excellence continueront à être suivis avec attention par les trois chambres thématiques de l'ARES.

02. 4 / OFFRE D'ENSEIGNEMENT

02. 4.1 / FORMATIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES : ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

02. 4.1.1 / Médecin spécialiste en génétique clinique

En février 2020, l'ARES a remis un avis favorable sur les demandes d'habilitations de trois universités pour la création d'un master de spécialisation en génétique clinique, considérant que celles-ci répondaient à une demande fédérale dans le domaine de la santé publique.

En effet, un nouveau titre de « médecin spécialiste en génétique clinique » a été créé par l'arrêté royal du 22 mai 2017. Les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage en génétique clinique sont quant à eux fixés par l'arrêté ministériel du 23 mai 2017. Ainsi, la candidate ou le candidat spécialiste peut être reconnu comme médecin spécialiste en génétique clinique après avoir suivi :

- » soit une formation d'au moins quatre ans en génétique clinique dans un centre de génétique humaine (si un titre de niveau 2 dans une spécialité clinique a déjà été obtenu) ; une partie de cette formation doit se dérouler dans un laboratoire lié au centre de génétique humaine et dans lequel sont effectués des tests génétiques et moléculaires ;
- » soit un stage de deux ans dans un ou plusieurs services de stage agréés pour une spécialité clinique, stage auquel s'ajoute la formation mentionnée en génétique clinique (si un titre de niveau 2 dans une spécialité clinique n'a pas été préalablement obtenu).

Pour rappel, l'ARES avait décidé fin 2018 de ne pas instruire de nouvelles demandes d'habilitations en 2019-2020 à l'exception de celles qui relèveraient d'obligations légales ou de demandes émanant des autorités.

02. 4.1.2 / **Master en sciences infirmières**

Souhaitant donner suite à la création en avril 2019 de la fonction d'infirmier-ère de pratique avancée, le Conseil d'administration de l'ARES a décidé de faire du projet de master en sciences infirmières un dossier prioritaire afin de permettre son ouverture dès la rentrée 2021.

Un long et important processus de concertation entre les parties prenantes dans cette future formation a d'ores et déjà abouti à la proposition d'un référentiel de compétences et de contenus minimaux. L'ensemble des documents produits doit encore faire l'objet d'une réflexion, tout comme les questions relatives à la forme des partenariats et au nombre d'organisations de ce cursus en FWB, ou encore sur l'EES qui sera référent. Des réponses à ces questions devront être apportées préalablement au dépôt à l'ARES des demandes d'habilitations souhaité pour le 15 octobre 2020 en vue de respecter l'objectif initial d'une ouverture en septembre 2021.

02. 4.1.3 / **Évolution de la population étudiante en soins infirmiers**

À la suite de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'organisation des études en art infirmier, le « bachelier en soins infirmiers » organisé en 180 crédits a évolué en 2016 vers le « bachelier : infirmier responsable de soins généraux » en 240 crédits. Cette adaptation de la formation semble s'accompagner d'une diminution du nombre et d'une modification du profil des étudiantes et étudiants qui s'engagent dans ce cursus.

Suite à ce constat, la Commission paramédicale de la Chambre des HE-ÉPS de l'ARES a souhaité définir des indicateurs appropriés afin de disposer d'éléments significatifs et de mener des comparaisons pertinentes. Plusieurs balises ont ainsi été définies et une collecte bisannuelle est prévue dès la rentrée académique 2020-2021.

Les chiffres récoltés permettront d'informer la ministre fédérale de la Santé publique de l'évolution des inscriptions en « bachelier : infirmier

responsable de soins généraux » et des risques subséquents pour la santé publique dans le contexte d'un métier qui est déjà en pénurie alors que les besoins en soins de santé sont grandissants. Parallèlement, une réflexion sur la réhabilitation et la promotion du métier d'infirmier/d'infirmière est en cours.

02. 4.1.4 / **Spécialisation en soins infirmiers**

À la suite des recommandations formulées par le Conseil Fédéral de l'art infirmier et à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, une réorganisation des spécialisations en soins infirmiers proposées par les HE et l'EPS pourrait voir le jour.

En vue de formuler des pistes de réflexion qui tiennent compte des attentes tant fédérales que du terrain, l'ARES a invité la ministre de l'Enseignement supérieur à échanger avec la ministre fédérale de la Santé publique afin d'identifier les besoins en la matière et d'obtenir des précisions entre autres sur les profils professionnels et les titres de spécialisations attendus. Lorsque ceux-ci seront clairement définis, l'ARES poursuivra ses réflexions sur ce dossier qui est intimement lié au projet d'organisation du master en sciences infirmières.

02. 4.1.5 / **Statut juridique des stagiaires responsables de soins généraux**

La ministre de l'Enseignement supérieur a sollicité l'avis de l'ARES sur la création d'un statut juridique identique pour l'ensemble des stagiaires en soins infirmiers ou sur un renforcement des conventions de stage qui lient les stagiaires, les EES et les lieux d'accueil.

Cette demande s'inscrit dans le suivi de rencontres avec des étudiantes et étudiants en « bachelier : infirmier responsable en soins généraux » qui ont fait part de leur détresse physique et psychologique en stage. La surcharge

de travail, l'augmentation de la cadence et la polyvalence requise dans les établissements de soins conduiraient en effet à un manque d'encadrement des stagiaires qui se verraient par ailleurs confier des tâches habituellement réservées au personnel infirmier en exercice.

Un GT a été chargé de mener une réflexion sur ce sujet. Celui-ci veillera à généraliser la convention de stage afin qu'elle s'applique à l'ensemble des formations paramédicales, ce qui permettrait aux EES concernés de mieux clarifier les partenariats avec les lieux d'accueil et d'en informer les stagiaires. Ce travail devrait être achevé avant fin 2020.

02. 4.1.6 / **Référentiels de compétences et contenus minimaux des formations**

L'exercice des professions paramédicales est soumis à l'octroi d'un agrément conditionné au respect de prescrits fédéraux ou européens tels que la réalisation d'un certain nombre d'heures de stage dans des lieux spécifiques. Ces dispositions légales nécessitent la mise à jour des référentiels de compétences et des contenus minimaux lors de changements dans la législation. Ainsi, une actualisation de ceux-ci pour les bacheliers «infirmier responsable de soins généraux» et «sage-femme» a été réalisée afin qu'ils s'accordent parfaitement avec les directives européennes en la matière.

02. 4.1.7 / **Exercice de la profession de logopède**

Conformément à ses missions, l'ARES a été chargée par la ministre de l'Enseignement supérieur de remettre un avis sur les propositions formulées par la Commission de planification - offre médicale concernant l'exercice de la profession de logopède.

Dans son avis 2018-04, la Commission de planification conclut notamment qu'il y a trop de logopèdes sur le marché du travail belge et elle invite

la ministre de la Santé publique à envisager un numerus clausus et à entamer des consultations avec les ministres compétent·es au sujet de l'offre d'enseignement et de la structure de formation.

Pour construire son avis, le Conseil d'administration de l'ARES a constitué un groupe de travail composé de représentantes et représentants des HE, des universités et des étudiant·es. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises et a formulé les recommandations suivantes qui ont fait l'objet d'un consensus entre tous les acteurs concernés :

- » Harmoniser les cursus permettant d'accéder à la profession de logopède, la double formation qui existe actuellement (bachelier professionnalisant en haute école et master universitaire) présentant nombre d'inconvénients en matière de visibilité et de reconnaissance de la profession.
- » Créer un domaine spécifique 10ter «Sciences logopédiques» permettant le retour d'un titre de doctorat spécifiquement labélisé en logopédie et visant à garantir le développement de la profession, l'évolution des connaissances scientifiques et l'avancée de la recherche scientifique.
- » Maintenir le décret non-résident qui est jugé indispensable pour continuer à assurer un enseignement de qualité et une offre de stage suffisante.

L'ARES n'est toutefois pas favorable à l'instauration d'un numerus clausus dont le but serait d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande et de garantir des soins de qualité à la population, car elle estime que l'analyse des données relatives au nombre de logopèdes n'est pas suffisamment détaillée et ne permet pas de se prononcer en la matière. Elle attire en outre l'attention sur la situation de pénurie qui existe déjà dans certaines régions où il est extrêmement difficile de bénéficier de soins logopédiques sans transiter par une longue liste d'attente.

02. 4.2 / RÉGULATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

L'année académique précédente, une réflexion importante avait été entamée au sein du GT « Régulation de l'offre » sur le dispositif qui est prévu dans l'article 88, §2 du décret « Paysage ». Pour rappel, cet article stipule qu'au plus tard à partir de la rentrée académique 2020, les cycles d'études de type court conduisant au même grade académique, organisés dans le même arrondissement et dont l'un au moins diplôme moins de 10 étudiant-es par an en moyenne sur les cinq dernières années académiques, devront être coorganisés par les établissements habilités au sein du Pôle académique des implantations concernées. Ceci, sous peine de perte de cette habilitation sur ces implantations. Le texte du décret précise que l'ARES peut proposer au législateur des exceptions dûment motivées à cette disposition.

Soucieuse d'aider les établissements à anticiper les conséquences de ce dispositif de régulation de l'offre, l'administration de l'ARES a mis à leur disposition un tableau interactif permettant d'identifier les habilitations qui sont potentiellement concernées, selon les chiffres disponibles.

La Chambre des HE et de l'enseignement supérieur de promotion sociale a également entamé un travail de définition des critères de dérogation communs et objectifs.

Parallèlement à cela, dans le cadre du projet de décret dit « Fourre-tout IV » évoqué par ailleurs, l'ARES a été amenée à se prononcer sur une proposition de modification de cet article 88, § 2. Les modifications décrétales proposées prennent en compte une grande partie des souhaits émis par ses membres, notamment :

- » la nécessité de distinguer les différentes formes d'enseignement ;
- » la suppression de l'obligation de coorganisation lorsqu'un établissement ne diplôme pas 10 étudiantes ou étudiants en moyenne sur les 5 dernières années pour un cursus donné ;

- » l'inapplicabilité du mécanisme aux formations qui vont disparaître suite à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Néanmoins, l'ARES a continué d'insister sur la nécessité de reporter à l'année académique 2022-2023 l'application de l'article 88, § 2 afin notamment de laisser le temps aux établissements de récolter les données nécessaires et, le cas échéant, de trouver une solution (codiplômer ou fermer le cursus).

02. 4.3 / ACTUALISATION DES PROCÉDURES D'HABILITATION

Une des principales missions de l'ARES est de proposer au Gouvernement une évolution de l'offre d'enseignement, ce qui implique entre autres d'accorder aux établissements des habilitations pour organiser de nouveaux programmes d'études.

Si la décision finale d'octroyer une nouvelle habilitation incombe au Parlement de la FWB, l'ARES joue un rôle capital en mettant en place des procédures qui visent à garantir la pérennité des formations, une adaptation rapide de l'offre d'enseignement aux évolutions sociétales, mais aussi la régulation de cette offre sur l'ensemble du territoire.

En 2019-2020, le Conseil d'administration de l'ARES a estimé qu'une évaluation complète de l'ensemble des procédures en vigueur depuis 2014 était utile dans le but d'en vérifier la pertinence et d'en améliorer l'efficacité, le cas échéant. Assez logiquement, il a confié cette tâche au GT transversal « Régulation de l'offre » dont le travail très constructif a débouché sur une quinzaine de recommandations qui ont toutes été validées et seront donc mises en œuvre dès 2020-2021.

On citera entre autres :

- » Le maintien de l'obligation de déclaration d'intention préalablement à tout dépôt d'une demande d'habilitation. Cette procédure instaurée en 2018 a pour objectif de rendre les projets publics le plus tôt possible afin de stimuler la formation de partenariats.
- » Le remplacement, dans un souci de simplification administrative, des formulaires « papier » par des formulaires en ligne adaptés à chaque type de demande.
- » L'utilisation par les trois chambres thématiques d'un formulaire d'avis standardisé visant à assurer que l'ensemble des critères d'analyse soient systématiquement passés en revue pour chaque demande d'habilitation, quelle qu'en soit la nature (création, ouverture, délocalisation ou changement de partenaire en cas de codiplômation).

Les critères d'analyse des demandes d'habilitations qui avaient été fixés par le Conseil d'administration en 2016 n'ont pas été modifiés.

02. 5 / EXERCICE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

En Belgique, l'exercice autonome de la psychologie clinique est conditionné à l'obtention d'un agrément auprès du SPF Santé publique et des communautés. En février 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur a sollicité l'avis de l'ARES sur l'opportunité de créer un grade de « master en psychologie clinique » afin notamment de permettre aux organes compétents d'accorder des équivalences à des diplômes étrangers.

Une analyse réalisée par la Conférence des doyens des Facultés de psychologie, logopédie et des sciences de l'éducation a établi que les exigences légales et réglementaires portant sur les conditions d'accès à l'exercice de la psychologie clinique peuvent être facilement rencontrées dans le cadre des formations universitaires existantes en FWB, moyennant de légers aménagements des programmes.

Sur cette base, l'ARES a estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouveau grade.

Afin d'assurer une formation de qualité mutuellement reconnue, d'éviter une concurrence sur les critères d'accès à la profession et de faciliter les passerelles entre universités, ces dernières se sont accordées sur un nombre minimal de 80 crédits de cours distinctifs pour les formations destinées à octroyer l'agrément de psychologue clinicien.

Les facultés pourront également délivrer aux étudiantes et étudiants diplômés dans les options de psychologie clinique une attestation confirmant que leur diplôme rencontre les conditions d'octroi de l'agrément. Cette attestation permettra non seulement de faciliter et d'accélérer la procédure d'octroi, mais aussi de clarifier la situation pour les diplômés-es.

02. 6 / RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

En février 2019, le décret définissant la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) a été adopté par le Parlement de la FWB. L'ARES a alors mis en place une cellule d'appui chargée d'accompagner les EES dans l'implémentation de la réforme sur le terrain et de coordonner les différents travaux en la matière.

Durant l'année académique 2019-2020, de nombreuses actions liées à la mise en œuvre de la réforme ont ainsi été réalisées par la cellule d'appui dans le cadre de ses missions.

02. 7 / ÉLABORATION DES CONTENUS MINIMAUX ET DES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES

Dès septembre 2020, des GT spécifiques à chaque section des nouveaux cursus en enseignement se sont réunis pour élaborer les contenus minimaux et les référentiels de compétences de ces mêmes cursus. Les différents GT ont été coordonnés par la cellule d'appui de manière à faciliter le travail collaboratif.

02. 7.1 / PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT

En septembre 2019, dans la Déclaration de politique de la FWB pour 2019-2024, le Gouvernement émettait la volonté de reporter la RFIE dans le but d'en réévaluer plusieurs aspects. C'est dans ce cadre que le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur a mis en place quatre GT chargés d'examiner la faisabilité de la réforme, de l'adapter quant à ses modalités et à sa mise en œuvre, d'évaluer le coût de son organisation et de son intégration dans la trajectoire budgétaire et de clarifier le statut du test diagnostique portant sur la maîtrise de la langue française. La cellule d'appui a été invitée à participer aux travaux et a ainsi pu faire bénéficier l'ensemble des acteurs de son expertise.

Il était prévu que l'ARES remette un avis portant sur les conclusions et recommandations des GT. Au moment de rédiger ces lignes, cet avis n'a toutefois pas encore pu être rendu, et ce, en raison de la priorité qui a dû être donnée à la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

02. 7.2 / TEST DIAGNOSTIQUE PORTANT SUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La cellule d'appui a effectué une large consultation des différentes parties prenantes de la RFIE quant à l'organisation du test diagnostique auquel devront participer les futures étudiantes et étudiants des bacheliers en Enseignement, des masters en Enseignement des sections 1 à 4, ainsi que des masters agrégés en section 4.

Ce sont donc les écoles supérieures des arts, les HE, les universités, les organisations syndicales et la Fédération des étudiant·es francophones (FEF) qui ont été consultées, dans l'objectif de parvenir à une position la plus consensuelle possible. Les conclusions de cette consultation ont été adressées en février 2020 à la ministre de l'Enseignement supérieur.

02. 7.3 / PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES INITIALES

En février 2020, la cellule d'appui a organisé deux matinées de présentation du nouveau référentiel des compétences initiales pour les trois années de l'enseignement maternel, qui entrera en vigueur dès la rentrée 2020-2021. Ces matinées ont permis à de nombreuses personnes impliquées dans la formation initiale des enseignants de découvrir ce nouvel outil désormais incontournable pour l'enseignement au niveau préscolaire.

En organisant ces événements, la cellule d'appui a souhaité offrir une occasion, pour les enseignant·es du supérieur concerné·es par la thématique, de mieux cerner la philosophie générale du Pacte pour un enseignement d'excellence et de rencontrer des personnes directement engagées dans la conception de ses divers chantiers.

02. 7.4 / FORMATION CONTINUÉE DES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS

Du côté des HE, un coup d'accélérateur a été donné à un projet de formation continuée des formateurs d'enseignants baptisé « projet FREMA », pour lequel une subvention avait été obtenue en 2018. La cellule d'appui est chargée de la coordination de ce projet avec, en soutien, un groupe de travail composé de membres de la Commission pédagogique de la Chambre HE-EPS

FREMA a pour principal objectif de former les équipes pédagogiques des HE aux enjeux des deux réformes fondamentales du système éducatif : le Pacte pour un enseignement d'excellence et la RFIE.

Une demande de prolongation du délai d'utilisation de la subvention a été déposée au cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur en juillet 2020 afin de garantir la possibilité d'utilisation de ce financement. Il s'agit de pouvoir concrétiser – en 2020-2021 – une offre de formation qui viendra bien à point en cette année de préparation de la mise en œuvre de la RFIE qui, sauf nouveau report, devrait entrer en vigueur en septembre 2021.

02. 7.5 / COLLOQUE - JOURNÉE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

En mars 2020, la cellule d'appui a organisé une journée de partage d'expériences autour des réformes de la formation initiale des enseignants vécues ces dernières années dans la francophonie, à savoir en France, au Canada (Québec) et en Suisse.

Cette journée de partage s'est déroulée en trois temps. Durant la matinée, les participantes et les participants ont eu l'occasion d'écouter des présentations d'expert·es en lien avec la RFIE initiée dans leurs pays et systèmes éducatifs respectifs. Ensuite, toutes et tous ont participé à différents ateliers sur l'insertion professionnelle, l'accompagnement des stages, les processus de changements dans les ÉEES, les nouvelles

collaborations, la complémentarité entre la formation initiale et la formation continue, ainsi que sur les objectifs et impacts des réformes. Enfin, la journée s'est achevée avec une présentation du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), intitulé **"A flying start"**, faisant le point sur les défis, les forces et les innovations en matière de formation des enseignant·es au travers de sept pays.

« Les récits d'expériences vécues par les différents intervenants ont permis de constater des difficultés communes dans la mise en place d'une réforme de la formation initiale des enseignants, mais aussi d'échanger des bonnes pratiques et pistes de travail pour associer les équipes administratives et éducatives vers un objectif commun

02. 7.6 / RENCONTRE AVEC LES CONSORTIUMS DE CODIPLÔMATION

Enfin, la cellule d'appui a profité de sa première année d'existence pour initier une rencontre avec les quatre consortiums de codiplômation. Il s'agit de regroupements d'établissements qui vont organiser, en tant que partenaires, les nouveaux cursus en enseignement.

Ces rencontres ont, par exemple, permis aux consortiums de présenter l'avancée de leurs futurs programmes des cursus en enseignement, mais aussi de soulever les difficultés vécues dans le cadre de la RFIE. Cette meilleure compréhension des difficultés de terrain a par ailleurs aidé la cellule d'appui à mieux saisir l'importance de son rôle d'interface entre les établissements et le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.

02. 8 / AVANCÉE E-PAYSAGE

Dans le cadre du projet e-paysage, deux aspects importants de simplification administrative ont été développés en 2019-2020 : d'une part, la consultation des décisions de suivi des bourses d'études de la Communauté française et le développement d'une base de données des fraudeurs et fraudeuses à l'inscription et, d'autre part, le développement des services de consultation du registre national et du registre bis de la sécurité sociale.

Depuis la rentrée 2019-2020, les EES ont la possibilité, de façon automatique et rapide, à partir de leur système de gestion des inscriptions, de vérifier l'état de traitement de la demande de bourse d'études introduite par l'étudiant ou l'étudiante auprès de la direction des allocations et prêt d'études (DAPE) de la FWB. Ils ont ainsi, à tout moment, accès à la décision et l'éventuelle éligibilité au statut d'étudiant modeste de leur population étudiante. Annuellement, plus de 58 000 demandes de bourses d'études sont introduites auprès de la DAPE par des étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur. Le suivi de ces demandes et des avantages auxquels peut prétendre un ou une bénéficiaire dépendait largement de démarches d'information effectuées par ce ou cette dernière et représentait une charge de travail considérable pour les services administratifs des établissements. Ce service a donc permis des échanges d'information directs et rapides entre les systèmes d'information de la DAPE et des EES indépendamment de toute démarche de la part de l'étudiante ou de l'étudiant. À titre d'exemple, il faut moins de 3 minutes pour consulter simultanément 9 000 dossiers étudiants. De cette manière, l'étudiante ou l'étudiant ne doit plus faire la preuve de l'octroi de sa bourse et peut bénéficier au plus vite des avantages qui y sont liés et les services administratifs des EES ne doivent plus effectuer de suivi pour obtenir les documents probants.

Dans la même démarche et pour s'inscrire dans le strict respect des législations en matière de respect des données à caractère personnel et de sanction à l'égard des fraudeuses et fraudeurs à l'inscription, une base de données des fraudeurs associée à des services automatiques

d'interrogation a été également développée. Elle est accessible aux EES depuis la rentrée 2019-2020.

Ces deux services de simplification administrative ont été développés en partenariat avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche (DGESVR) du ministère de la FWB et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC).

La deuxième avancée significative réalisée durant cette année 2019-2020 a été la mise en place de l'infrastructure d'interrogation des bases de données du registre national et du registre bis de la sécurité sociale pour permettre aux EES de récupérer les informations administratives nécessaires au traitement d'une inscription et de l'estimation de la finabilité de l'étudiante ou de l'étudiant. Ces services automatisés d'interrogation permettent de soulager cette dernière ou ce dernier d'une série de démarches administratives (acte de naissance, composition de ménage, etc.) et augmentent la qualité des données d'identification de l'étudiant·e. Cette dernière exigence est indispensable à la création d'une base de données centralisée des inscriptions telle que définie dans le décret du 7 novembre 2013 dont la coordination a été confiée à l'ARES et qui est en cours de développement. L'interrogation des sources authentiques du registre national et du registre bis est une réalisation effectuée en partenariat avec l'ETNIC et la banque carrefour d'échanges de données (BCED) en tant qu'intégrateur de services pour la FWB.

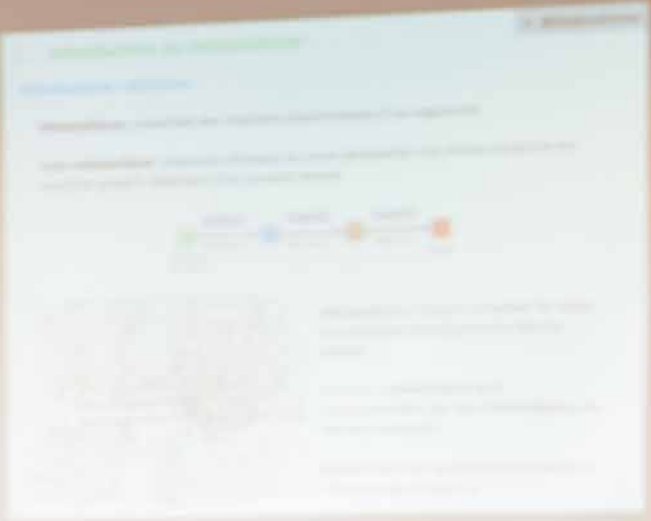
02. 8.1 / EXTENSION AU NIVEAU EUROPÉEN

La Commission européenne se penche depuis 2019-2020 sur deux projets auxquels l'équipe e-paysage apporte son expertise : le suivi des diplômés au sein de l'union (eurograduate tracking) et l'authentification des titres des diplômés par blockchain. Dans le cadre du projet eurograduate tracking, Le groupe d'expertes se penche sur les questions de politique européenne en matière de suivi post-diplômation (poursuite d'études, employabilité, niveau socio-économique, etc.) et des moyens à mettre en place pour pouvoir effectuer ce suivi. L'ARES a participé activement en tant que coresponsable du groupe de travail sur l'identification d'indicateurs statistiques à partir des données administratives. Le rapport final des experts sera publié en septembre 2020.

Le second projet européen dans lequel s'est impliquée l'équipe e-paysage est le développement d'un système d'authentification des personnes diplômées et de leur titre par la technologie de la blockchain. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la lutte contre les faux diplômes à laquelle sont confrontés à la fois les EES, mais également les employeurs. Grâce à cette approche, il sera possible de vérifier avec certitude qu'un·e citoyen·ne diplômé·e par un EES au sein de l'union a bien obtenu le diplôme qu'il ou elle présente. La participation belge pour l'enseignement supérieur est représentée par la collaboration entre AVOHOKS (Agentschap voor Hoger Onderwijs, Volwassenenonderwijs, Kwalificaties en Studietoelagen) pour la partie néerlandophone et par l'ARES pour la partie francophone.



Commission européenne
Europese Commissie



1. Introduction au métabolisme

Métabolisme: définition

Métabolisme = anabolisme + catabolisme


Anabolisme:

- Ensemble des réactions de synthèse de molécules complexes à partir de molécules plus simples
- Les voies anaboliques consomment de l'énergie

Catabolisme:

- Ensemble de réactions de dégradation de molécules complexes en molécules plus simples
- Les voies cataboliques libèrent de l'énergie

l'énergie libérée par le catabolisme peut être utilisée pour alimenter les voies anaboliques



/ 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

03.1 / ACTUALISATION DE FORMATIONS EXISTANTES ET SUIVI DES AUDITS DE L'AGENCE QUALITÉ

L'actualisation des formations existantes est une préoccupation permanente de l'ARES. À cet égard, son rôle consiste à coordonner la concertation entre les établissements lorsqu'une refonte ou une mise à jour de certains programmes s'avère nécessaire. En 2019-2020, des réflexions initiées au sein des diverses commissions de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale (HE-EPS) ont ainsi débouché sur la modification de trois intitulés de grades ainsi que sur la révision des contenus minimaux et des référentiels de compétences de plusieurs bacheliers.

Bon nombre de ces actualisations sont le résultat de travaux menés par les instances de l'ARES en suivi des audits réalisés par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES). À titre d'exemple, on peut citer les travaux menés par la Commission économique HE-EPS sur le bachelier en comptabilité et le bachelier en assurances devenu entretemps « bachelier en assurances et gestion du risque », de même que la révision du référentiel de compétences du bachelier de type long en sciences de l'ingénieur industriel par la Commission technique HE-EPS.

De manière générale, les analyses transversales de l'AEQES font l'objet d'un suivi spécifique au niveau de l'ARES dès lors que les établissements concernés estiment que les remarques et recommandations nécessitent une prise de décision collégiale. La procédure habituelle est de créer un GT qui analyse les recommandations en profondeur afin d'émettre des propositions qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration avant d'être transmises, le cas échéant, vers le Gouvernement.

03.2 / AIDE À LA RÉUSSITE

Face à un taux relativement important d'échec et d'abandon, la question de la réussite dans l'enseignement supérieur constitue un réel enjeu en FWB. Dans ce contexte, l'ARES a continué à porter un intérêt particulier à l'aide à la réussite au sens large.

03.2.1 / ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis plusieurs années, les établissements proposent divers dispositifs d'accompagnement pour favoriser la réussite des étudiant·es. Si ces dispositifs font majoritairement l'objet d'une évaluation qualitative, il reste encore aujourd'hui difficile de mesurer leurs impacts précis sur la réussite et l'adaptation des étudiantes et étudiants, et ce, au vu du manque de moyens pour la mise en place d'évaluations fines et rigoureuses.

Suite à ce constat et afin de poursuivre son approche de recherche en matière d'aide à la réussite, l'ARES a lancé une étude sur l'évaluation des effets des dispositifs de soutien dans l'enseignement supérieur en FWB. Débutée en avril 2020 et intitulée AssessForSuccess, cette étude est menée par un attaché-chercheur, sous la supervision d'un Comité de pilotage composé de représentant·es des quatre formes d'enseignement.

Dans une volonté de sensibiliser et d'équiper les actrices et acteurs de terrain pour mieux évaluer leurs actions, l'étude vise deux objectifs complémentaires :

- » l'analyse de l'effet des pratiques de soutien et d'accompagnement des étudiant·es ;
- » l'élaboration d'une boîte à outils pratiques et flexibles d'aide à l'évaluation qui permettra aux établissements de pérenniser l'analyse au-delà de la durée de l'étude.

L'ARES entend ainsi répondre au manque d'évaluation des dispositifs de soutien identifiés dans la littérature afin d'améliorer l'accompagnement des étudiantes et étudiants en FWB.

03. 2.2 / PREMIER RAPPORT SUR LES EFFETS DU DÉCRET « PAYSAGE » SUR LE PARCOURS DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

L'ARES a également poursuivi son objectif d'amélioration du système de l'aide à la réussite en regard des prescrits du décret « Paysage », avec l'élaboration d'un 1^{er} rapport sur les effets du décret sur le parcours des étudiantes et étudiants. Ce rapport reprend le suivi de cohortes de 1^{re} génération en haute école (8 cohortes de 2010-2011 à 2017-2018) et à l'université (7 cohortes de 2010-2011 à 2016-2017).

Le suivi du parcours dans l'enseignement supérieur sera rendu possible grâce au développement des indicateurs suivants :

- » taux de réussite (validation de 60 crédits) ;
- » taux de validation d'au moins 45 crédits ;
- » taux de validation de moins de 45 crédits en fin de 1^{er} bloc.

Les taux d'abandon en fin de 1^{er} bloc, les taux de diplomation après trois ans et les taux de présence trois ans après la 1^{re} inscription peuvent également être calculés pour les HE. Ces indicateurs pourront à l'avenir être implémentés pour les universités et les ESA grâce au développement et à la mise en œuvre de SIEL-SUP et STAT-SUP dans le cadre du projet e-paysage. Actuellement, les sources diffèrent pour les HE (SATURN, base de données à finalité statistique et anonymisée des inscriptions et des parcours pédagogiques des étudiant·es dans l'enseignement supérieur hors université) et les universités (Conseil des recteurs - CREF).

Il est difficile, à ce stade, de dégager des tendances claires quant à la réussite et à l'abandon dans l'enseignement supérieur, car le nombre de cohortes est encore trop limité depuis la mise en œuvre du décret « Paysage ». Il semblerait toutefois que la validation entre 45 et 59 crédits soit en augmentation, tant en haute école qu'à l'université, parallèlement à une diminution de la validation à 60 crédits.

03. 2.3 / ANALYSE DES RAPPORTS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADÉMIQUES

Enfin, l'ARES a pris en compte l'objectif de l'aide à la réussite dans l'analyse des 41 rapports des conseillères et conseillers académiques pour l'année académique 2018-2019.

Cette analyse, commune aux ESA, HE et universités, fait mention des difficultés auxquelles ces personnes restent confrontées.

Leurs missions étant directement liées à la mise en place de conditions permettant de viser la réussite des études, l'ARES a proposé au Gouvernement une série de modifications décretsales qui permettraient de lever certaines difficultés. Parmi ces propositions de modifications figurent un avancement de la date limite d'inscription et un élargissement des conditions d'allègement à la demande des étudiantes ou étudiants.

Pour rappel, le décret-programme du 19 juillet 2017 a permis aux universités, HE et ESA, grâce à un budget additionnel qui leur a été alloué, d'engager des conseillères et conseillers académiques. L'octroi de cette subvention s'est accompagné d'une obligation de remettre chaque année, à la ministre de l'Enseignement supérieur et à la Commission d'aide à la réussite (CAR), un rapport synthétique présentant les « problématiques ou constats importants réalisés par le ou les conseillers académiques au cours de l'année écoulée, ainsi que les éventuelles initiatives mises en œuvre pour améliorer le suivi des parcours des étudiants ou pour conseiller ceux-ci ».

03. 3 / JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES DROITS D'AUTEUR EN BIBLIOTHÈQUE

La production et la reproduction d'œuvres dans le cadre de l'enseignement et de la recherche posent aujourd'hui de nombreuses questions en termes d'usage et de diffusion. Par leur ouverture à toute personne qui consomme ou produit des œuvres potentiellement protégées par le droit d'auteur (personnel enseignant, chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants), les bibliothèques des EES sont au cœur de ce contexte en mouvement.

Si les évolutions récentes du droit d'auteur et de la législation relative à l'Open Access apportent des éclairages sur les pratiques autorisées, des zones d'ombre subsistent néanmoins en la matière. La journée d'étude organisée en octobre 2019 par la Commission des bibliothèques et

services académiques collectifs (CBS) de l'ARES a justement été, pour les bibliothécaires, l'occasion d'interroger ces zones d'ombres à l'aide de chercheuses et chercheurs de la FWB et de juristes du SPF Économie.

03. 4 / CORRESPONDANCE OU ÉQUIVALENCE DES BACHELIERS ORGANISÉS PAR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS) présente la particularité de proposer des formations dont le programme est commun dans l'ensemble des établissements et ce, tous réseaux confondus. L'existence d'un dossier pédagogique commun est un facteur qui facilite grandement la mobilité étudiante d'une institution à l'autre.

Pour les bacheliers et les masters, la création ou la modification du dossier fait l'objet d'un avis d'équivalence ou de correspondance de l'ARES. On distingue les formations conduisant à un grade identique à l'enseignement de plein exercice (correspondance), des formations qui sont spécifiques à l'EPS et pour lesquels un avis d'équivalence positionne les formations au niveau 6 (bachelier) ou 7 (master) dans le cadre de certification francophone.

Au cours de l'année académique 2019-2020, l'ARES a émis un avis favorable sur deux demandes d'équivalence (« bachelier en optométrie » et « bachelier : conseiller conjugal et familial ») et une demande de correspondance (« bachelier sciences de l'ingénieur industriel »).

L'ensemble des 11 dossiers pédagogiques des bacheliers de spécialisation organisés par l'EPS a également fait l'objet de modifications et d'un avis favorable de l'ARES.

À l'initiative de la Chambre HE-EPS, une procédure conjointe entre l'ARES et le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale (CGEPS) a été mise en place afin de communiquer vers l'AEQES lorsque les modifications apportées aux dossiers pédagogiques répondaient à des recommandations formulées dans les analyses transversales de l'AEQES.

Par ailleurs, l'ARES s'est positionnée sur des propositions de changement d'intitulé de grades visant à adapter l'offre à l'évolution du marché du travail. L'année académique 2020-2021 verra ainsi disparaître le titre de « bachelier en vente » au profit de celui de « bachelier : sales account manager », mais également celui de « bachelier en informatique et système, orientation automatique » au profit de « bachelier en automatisation » (tant en haute école que dans l'EPS pour ce deuxième cas).

Concernant l'EPS, cette forme d'enseignement voit son nombre d'établissements diminuer d'une unité suite à une fusion. Le Conseil d'administration de l'ARES a en effet émis un avis favorable sur la création de l'École supérieure de promotion sociale « Ateliers Saint-Luc » résultant de la fusion de l'École de Promotion sociale Saint-Luc et de l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation urbaine.

03. 5 / APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Conformément à l'une de ses missions décrites dans le décret « Paysage », durant l'année académique 2019-2020, l'ARES a agréé 28 nouveaux certificats de formation continue, sur la base de critères permettant de garantir la qualité des formations proposées. Pour rappel, ces critères ont été établis sur proposition de la Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFoC).

L'ARES a également approuvé les 49 programmes de formation continue qui ont fait appel à la subvention prévue par la FWB dans le cadre de l'article 74 du décret « Paysage ».

Par ailleurs, la CoFoC, en tant que membre du Comité de pilotage des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES), a rendu au Gouvernement son rapport d'évaluation sur les activités menées par ces dernières. Parmi les enseignements et les perspectives qui émergent de ce rapport figure la différence dans la manière dont les SCES envisagent leurs missions : certaines mettent essentiellement l'accent sur le nombre de formations soutenues, d'autres s'orientent plutôt vers des partenariats avec des entreprises. Il ressort également que la dimension « service/réponse » aux acteurs socio-économiques mériterait d'être développée parallèlement à la mission de soutien des projets académiques en termes de formations. Enfin, il apparaît intéressant d'initier une réflexion sur la possibilité de promouvoir les synergies entre les SCES et de s'orienter vers un modèle qui les regrouperait toutes en une seule et même structure, chacune apportant ses compétences particulières.

03. 6 / ÉVALUATION DU DÉCRET RELATIF AUX ÉTUDES DE SCIENCES VÉTÉRINAIRES

À la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES a coordonné et participé à la réalisation du rapport d'évaluation du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires.

La Direction études et statistiques a réalisé l'analyse quantitative du rapport d'évaluation. Cette analyse a été rendue possible grâce à un échange de données entre l'administration de l'ARES et les quatre universités organisant le bachelier en médecine vétérinaire, dans le respect des règles imposées par le règlement général sur la protection des données.

L'analyse a porté sur les liens potentiels entre les résultats obtenus au test d'orientation du secteur de la santé (TOSS), les résultats académiques et ceux du concours de fin de première année. Les objectifs étaient de tester le caractère prédictif du TOSS sur la réussite des études et d'en identifier les facteurs corrélés.

Il en ressort que le TOSS, en tant qu'outil de prédiction, n'apporte pas d'informations supplémentaires sur la réussite des études, tant pour les résultats académiques que pour l'obtention de l'attestation d'autorisation à poursuivre les études au-delà du premier bloc. L'analyse a également montré que les étudiantes et étudiants de première année du bachelier de médecine vétérinaire forment un public hétérogène dont l'élément différenciant est la nationalité.

L'ARES a également joué le rôle de coordinateur dans la réalisation du rapport. À ce titre, elle s'est chargée d'organiser les réunions, mais également de rassembler l'ensemble des éléments qui composent le rapport. Ceux-ci contribuent à une analyse plutôt qualitative des effets du décret et témoignent du point de vue des différents acteurs concernés : les universités, mais également les étudiant-es. Ces dernier-ères ont exprimé leurs avis au travers d'un sondage réalisé en partenariat entre l'ARES et les universités concernées par le décret.

Le rapport évalue la pertinence du TOSS comme outil d'aide à la réussite et propose différentes pistes de réflexion sur l'avenir de celui-ci afin qu'il rencontre ses objectifs. Ces mesures vont de la suppression pure et simple du TOSS au changement de ses modalités.

L'impact et la pertinence du concours quant à la qualité de la formation clinique sont également évalués ainsi que le nombre maximum d'attestations à délivrer pour garantir cette qualité. Celle-ci est évaluée sur la base d'indicateurs de l'Association européenne des Établissements d'Enseignement vétérinaire (AEEEV) qui permettent une comparaison au niveau européen. L'efficacité du concours comme filtre est comparée à d'autres solutions et son impact sur les étudiantes et étudiants dits

« non-résidents » fait l'objet d'un chapitre complet. Celui-ci propose une simulation de ce qu'il adviendrait en cas de suppression des filtres imposés à ces étudiant-es. Cette simulation indique qu'il y aurait une proportion plus importante d'étudiantes et étudiants non résidents qui seraient acceptés au concours, diminuant en conséquence le nombre d'étudiantes et étudiants résidents acceptés.

Enfin, le rapport contient des propositions de modifications réglementaires qui visent à prendre en compte la réalité du terrain et à éclaircir le flou juridique engendré par le décret.

Le rapport final de 280 pages a été transmis au cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.



/ 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ

04.1 / ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Suite à l'adaptation de la législation en 2019, la ministre de l'Enseignement supérieur a créé un GT chargé de se pencher, au bénéfice de toutes et tous, sur la clarification et la simplification des procédures d'introduction et d'octroi des demandes d'allocations et prêts d'études ainsi que sur les conditions et critères d'accès.

Dans ce cadre, les représentantes et représentants des EES ont veillé à relayer les difficultés rencontrées sur le terrain quant au système en place. Finalisés début 2020, les travaux du GT ont notamment débouché sur le remplacement du critère de finançabilité par celui d'inscription régulière pour l'attribution des allocations d'études.

L'ARES a par ailleurs émis en mai 2020 un avis favorable à l'endroit d'un projet d'AGCF relatif aux allocations d'études, tout en appelant à une réforme générale de cette matière qui est éparpillée en plus d'une dizaine de textes décrets et réglementaires. Aussi, elle a rappelé ses nombreuses réserves quant à l'octroi des allocations d'études sur la base d'une attestation d'inscription régulière, au vu notamment des conséquences financières que cette disposition pourrait avoir pour les établissements.

04.2 / BOURSES WERNAERS

Décédé en 1990, Gustave Wernaers a légué au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) la totalité de ses biens en vue, notamment, de constituer un fonds dont les revenus doivent servir à «récompenser des

étudiants méritants, de conduite irréprochable, peu fortunés» et poursuivant des études supérieures en comptabilité ou en musique.

Depuis plus de 20 ans, le Fonds Wernaers permet ainsi de distribuer chaque année une vingtaine de bourses d'un montant de 3 000 euros. Les lauréates et lauréats sont sélectionnés par un Comité de gestion dans lequel l'ARES est représentée par un membre de la CheSA pour les bourses «musique» et un membre de la Chambre HE-EPS pour les bourses «comptabilité».

Un important travail de présélection est réalisé en amont par les directeurs du domaine «Musique» des trois conservatoires et de l'Institut royal supérieur de musique et de pédagogie de Namur d'une part, et par la Commission économique HE-EPS d'autre part, avec le support de l'administration de l'ARES. Ce travail préparatoire ainsi que la participation active au sein du Comité de gestion Wernaers est une illustration, parmi bien d'autres, des nombreux «petits services» rendus par l'ARES au jour le jour au profit de l'enseignement supérieur et de sa population étudiante.

04.3 / ENCOURAGER L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

Le Comité femmes et sciences (CFS), organe hébergé par l'ARES et institué par décret, œuvre depuis 2017 à la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques, au travers, entre autres, des actions menées au sein de ses cinq groupes de travail thématiques (GT).

À l'initiative du GT «Situation professionnelle des chercheur-es», un Midi de l'ARES s'est tenu en octobre 2019 dans le but de réfléchir aux actions à implémenter pour soutenir l'insertion professionnelle des doctorant-es, tout en portant un point d'attention particulier à la question du genre. Partant du constat d'un déséquilibre qui oppose un nombre croissant de doctorant-es en FWB et un nombre limité de postes permanents dans la recherche académique, les intervenant-es ont présenté le fruit de recherches et d'enquêtes menées autour de cette question. Cela a également permis de mettre en lumière les impacts de certains stéréotypes qui persistent autour des titulaires de doctorat, et notamment sur leur possibilité d'insertion et d'épanouissement dans les secteurs d'emploi non universitaires.

Les réflexions du GT «Conciliation des vies privée et professionnelle» ont, quant à elles, mené à l'élaboration d'un tableau récapitulatif des droits au congé parental des membres du corps académique, du corps scientifique, mais aussi du personnel administratif et technique des universités. Les constatations ainsi dégagées ont été adressées dans une note à la Chambre des universités en janvier 2020. Celle-ci s'est engagée à réfléchir à la mise en place de solutions adaptées.

En 2019, le CF&S voit par ailleurs l'avènement de la première édition des Prix du CFS. Ceux-ci ont été attribués à des mémoires réalisés dans le cadre du master interuniversitaire de spécialisation en études de genre durant l'année académique 2017-2018, soit l'année de création de ce master.

« **Les objectifs à mon sens, sont de partager différentes expertises du point de vue des membres du jury, d'être complémentaires dans la manière dont on perçoit un travail de mémoire afin de reconnaître son impact possible pour la société. Les études de genre en FWB sont nouvelles et c'est important de soutenir les travaux qui permettent de décoder la société, le monde, l'art, la culture, la politique autrement. C'est important de valoriser, de favoriser, d'encourager d'autres narrations sur ce qui nous entoure, qui soient différentes des discours dominants. Pour moi, participer à ce projet est un enjeu démocratique important (Safia Kessas, membre du jury).**

Ainsi, le prix du mémoire-recherche a été décerné ex-aequo à Johanne Montay, pour son mémoire consacré au «Sexisme en politique belge : une enquête auprès des élues et attachées de presse», et à Bénédicte Fontaine pour son mémoire intitulé «Qui sont ces *corps qui comptent*? Résumé d'un parcours dans le texte de Judith Butler». Quant au prix du mémoire-stage, il a été décerné à Lauraline Michel pour son mémoire intitulé «De femmes sans voix à une vie de choix», analyse d'un projet visant à l'empowerment de demandeuses d'asile partageant un vécu de persécutions liées à leur genre.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, le CFS a organisé, le 11 février 2020, sa troisième rencontre thématique autour des «enjeux du numérique pour les femmes et filles de science / Intelligence artificielle : opportunités et menaces». Cette journée de conférence a réuni différent-es actrices et acteurs issu-es du monde de l'enseignement, du monde associatif, ou encore politique. Des pistes d'actions à mettre en œuvre en FWB ont ainsi pu être dégagées pour promouvoir la place des femmes dans le monde du numérique et dépasser les biais de genre dans un secteur encore trop inégalitaire.

« J'ai été scotchée par la qualité des intervenantes et le contenu de leur « discours ». J'ai appris bien plus que je n'espérais

« J'ai trouvé les oratrices très inspirantes et leurs conférences très intéressantes, mais peut-être un peu trop redondantes, au final

« Je suis sensibilisée à la problématique et compte mener une réflexion avec ma direction pour développer des formations inclusives et favoriser l'accès femmes dans la sphère numérique et l'IA sur le territoire de Charleroi

En vue de promouvoir l'attractivité des filières des sciences, techniques, ingénierie, mathématiques (STIM) auprès des jeunes filles, le Comité s'est associé au Cabinet de la ministre de l'Éducation, afin de mettre à disposition des écoles maternelles et primaires des jeux de cartes et des posters représentant des rôles modèles ou des femmes scientifiques. Ceux-ci seront disponibles et distribués en 2021.

Sur proposition du GT « Genre et politiques d'enseignement et de formation », dans le contexte de la réforme de la formation initiale des enseignant·es, le CF&S a souhaité s'associer au projet « E-classe ». Cette plateforme de ressources numériques, éducatives et pédagogiques a été créée en avril 2019 dans le cadre du Pacte d'excellence. Le service général du Numérique éducatif de la FWB, qui en assure la gestion, a ainsi été invité par le Comité afin de présenter les outils mis à disposition de la communauté éducative. L'objectif est d'encourager les membres du CF&S à alimenter la plateforme de contenus liés au genre, en vue d'aider les enseignant·es et futur·es enseignant·es dans l'élaboration de leurs cours.

Enfin, l'apparition de la Covid-19 et les indications des effets sexués ou genrés de la pandémie a amené le CFS à réagir rapidement, en mettant en place un prix exceptionnel « Genre et Covid-19 ». Doté d'un montant global de 24 000 euros, l'objectif de ce prix est de récompenser des travaux de chercheur·es qui étudient les impacts de la crise sanitaire et intègrent dans leur recherche les questions de genre, quelles que soient leurs disciplines de recherche.

04. 4 / COMMISSION « GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

En avril 2019, une proposition de résolution visant à soutenir les EES dans leur lutte contre les discriminations genrées a été adoptée par le Parlement de la FWB. Celle-ci soulignait, entre autres, la nécessité de créer une commission permanente « Genre en enseignement supérieur » au sein de l'ARES.

Les membres de l'ARES ont accueilli favorablement la création d'une telle commission qui offrira un espace de discussion transversal autour d'une thématique dont la pertinence s'est largement imposée ces dernières années.

Cette réponse structurelle entend notamment soutenir les actions visant à plus d'égalité de genre, ainsi que les solutions qui seront apportées aux problématiques rencontrées dans les établissements.

La définition de la feuille de route à confier à cette nouvelle commission sera examinée lors d'une phase ultérieure, dans le respect des missions des instances et dispositifs spécifiques déjà existants en la matière.

04. 5 / CHARTE RELATIVE AUX BAPTÊMES

ESTUDIANTINS EN FWB

En 2019, à la demande du Gouvernement, le Conseil d'administration de l'ARES a confié à sa Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) la mission d'instruire les questions liées aux activités de baptêmes et festivités étudiantes et de proposer des recommandations visant à éviter des débordements tels que ceux parfois signalés par le passé.

Une réflexion sur la thématique a ainsi été entamée par le biais d'un GT composé de représentantes et représentants des EES, des pôles académiques, ainsi que des cercles et associations organisant des festivités étudiantes. L'échange de bonnes pratiques, la mutualisation d'outils et le partage des spécificités régionales ont permis d'aboutir à la validation en février 2020 d'une charte a minima sur les baptêmes étudiantins en FWB.

Cette charte offre un socle commun à l'ensemble des établissements quant aux principes et précautions à suivre dans le cadre des activités de baptêmes et assimilées. Chaque établissement est toutefois libre d'y intégrer des éléments supplémentaires afin par exemple de davantage répondre à ses réalités culturelles et/ou géographiques.

04. 6 / AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION

En vue de la remise de son avis annuel, le Conseil d'orientation s'est intéressé cette année à la thématique de l'orientation des étudiantes et des étudiants, et ce dans le but d'émettre des recommandations visant à mieux lutter contre les taux d'échec encore trop élevés dans l'enseignement supérieur en FWB.

Dans cette perspective, il a choisi de s'interroger principalement sur ce dont les étudiantes et étudiants devraient disposer au minimum, au bon moment, et il est arrivé à la conclusion que leurs besoins étaient les suivants :

- » une information générale sur les parcours scolaires et les compétences attendues ;
- » une information générale sur les parcours professionnels et leurs spécificités ;
- » une information personnalisée sur leurs aptitudes à entreprendre des études supérieures et une capacité à s'autoévaluer sur ce plan ;
- » une capacité d'adaptation de leurs aptitudes à leurs projets de vie et à leurs parcours scolaires et professionnels.

Sur chacun de ces besoins, le Conseil d'orientation a émis des recommandations qui sont reprises dans l'avis joint au présent rapport annuel (p.96).

04. 7 / OPEN ACCESS / OPEN SCIENCE

04. 7.1 / SUIVI ET ÉVALUATION DU DÉCRET OPEN ACCESS

La FWB a décidé de soutenir l'accès libre à la recherche produite dans l'enseignement supérieur en votant en 2018 un décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques.

Ce décret charge la CBS et la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, notamment en ce qui concerne les frais de publication exigés par les éditeurs.

En décembre 2019, un premier rapport rédigé à partir des données recueillies pour l'année 2018 a ainsi été envoyé à la ministre de l'Enseignement supérieur. Il fait état :

- » de la décision des HE de mutualiser leurs efforts pour le développement d'une archive numérique commune mise en service à l'automne 2019 ;
- » du choix des ESA de refonder leur site web a/r pour permettre l'archivage pluri-institutionnel ;
- » du lancement par trois universités, outre l'archive numérique dont toutes les universités disposent, de développements informatiques visant à contraindre le dépôt des articles en texte intégral.

La question de l'évaluation des travaux de recherche a soulevé, parmi les représentantes et représentants des HE et des ESA, une question collatérale plus générale, mais récurrente : celle du statut de chercheur dans ces formes d'enseignement.

En juin 2020, un questionnaire électronique a été envoyé à l'ensemble des établissements en vue d'établir un deuxième rapport portant sur les données 2019.

04. 7.2 / GT OPEN SCIENCE

Des membres de la CBS ont par ailleurs participé au GT Open Science du Groupe de suivi de l'espace européen de la recherche (GSEER). Ce groupe de suivi européen est décliné dans chaque pays membre, le but étant de définir au niveau local, puis européen les priorités en matière de recherche et d'innovation. Une feuille de route en six volets a ainsi été mise en chantier ces dernières années. En 2019-2020, le GT Open Science wallon et bruxellois s'est chargé de la contribution locale à la feuille de route européenne pour la science ouverte, cette contribution ayant été approuvée par les institutions participantes, dont l'ARES.

04. 8 / PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

04. 8.1 / APPELS À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, depuis 2019, une subvention annuelle de 200 000 euros est octroyée à l'ARES pour le financement de projets visant la promotion du développement durable (DD) dans les EES. Ce budget récurrent a non seulement rendu possible la pérennisation des appels de la Commission développement durable (CDD), mais il a également permis d'envisager plus concrètement la mise en place d'une dynamique visant la transition vers une société plus durable ainsi que la création de cellules de développement durable au sein des EES.

Même si des actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années dans le monde de l'enseignement, cette transition demeure toutefois un défi qui doit être relevé collégialement par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Les appels à projets « développement durable » s'inscrivent clairement dans cette dynamique ; ils visent en effet à permettre l'accès à des financements de projets en lien avec les objectifs de développement durable (ODD), tant pour des collaborations interinstitutionnelles que pour de plus « petits » projets portés par des établissements de taille plus « modeste ».

L'année académique 2019-2020 a vu le lancement de deux appels distincts, le premier en septembre 2019 et le second en décembre 2019, qui ont généré au total le dépôt de 93 dossiers. Après une évaluation sur la base de critères objectifs par un jury indépendant, les moyens disponibles ont permis de financer 21 projets pour chacun des deux appels. Ce sont donc 42 projets qui ont été mis en œuvre pour contribuer à une intégration des ODD dans les établissements.

Vu la proximité du lancement des deux appels, un kick off meeting a été organisé fin septembre 2019 afin de créer une dynamique collaborative entre les responsables DD des établissements via l'animation de tables rondes autour des ODD. Cet échange a été précédé d'une présentation sur le Sulitest et sur sa mise en œuvre par l'Université de Gand (UGent). Le Sulitest est un test conçu pour mesurer et améliorer les connaissances en matière de durabilité. La rencontre s'est clôturée par une intervention de Francine Pellaud de la Haute école pédagogique de Fribourg (Suisse) intitulée «Au fait, éducation au développement durable, ça veut dire quoi?».

04. 8.2 / ADHÉSION DE L'ARES AU PROJET « THE SHIFT »

L'ASBL «The Shift» a pour objet de promouvoir la collaboration entre des mondes différents : individus, entreprises, autorités publiques, organisations non gouvernementales, académies et autres acteurs qui veulent contribuer ensemble au développement durable. Par ses actions, cette association entend devenir un point de ralliement belge pour toute personne ou organisation qui souhaite s'engager dans la transition vers une société et une économie plus durable.

En devenant membre de «The Shift», l'ARES a rejoint un réseau et se projette dans les échanges autour de la transition vers un monde plus durable.

04. 9 / ENSEIGNEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBILITÉ STRUCTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le cadre de sa mission visant à assurer la promotion de l'enseignement supérieur inclusif et à aider les établissements à mettre en œuvre des dispositifs tendant à supprimer ou réduire les barrières rencontrées par les étudiantes et étudiants en situation de handicap, la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), qui est hébergée par l'ARES, a mené à bien plusieurs actions en 2019-2020, grâce entre autres à la subvention octroyée par la FWB.

Dans la continuité des journées de formation organisées en septembre 2019 pour les personnels impliqués dans la rédaction et la mise en place des plans d'accompagnement individualisés, la CESI a organisé en octobre 2019 deux journées de sensibilisation à destination de la population étudiante.

Celles-ci ont permis aux personnes qui y ont pris part d'élargir leurs représentations face aux situations de handicap, de se sensibiliser aux rôles qu'elles pourraient jouer dans l'accompagnement de leurs pairs présentant des besoins spécifiques et de s'informer sur les possibilités offertes en matière d'enseignement supérieur.

Avant fin 2020, la CESI prévoit d'organiser deux journées consacrées au secret professionnel et à la déontologie, à destination des personnels des établissements d'enseignement supérieur. L'ensemble de ces formations s'inscrivent dans une démarche réflexive visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques, à proposer des lieux de rencontres permettant de tisser un réseau professionnel et à promouvoir l'enseignement supérieur inclusif au sein de la FWB.

Parallèlement à ces formations et toujours dans l'optique d'une diffusion des bonnes pratiques, quatre capsules vidéo¹ ont été créées. Elles permettent d'appréhender la philosophie du décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif et les processus qui peuvent être mis en place pour répondre aux besoins des étudiant·es en situation de handicap.

Ces supports didactiques permettent, par le biais d'un message clair et concis, de comprendre le processus et les procédures à suivre dans le cadre du statut d'étudiant bénéficiaire. Elles sont valables pour toutes les HE, les ESA et les universités.

Les travaux relatifs à l'accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur ont abouti en 2020 à la sélection d'un prestataire de service qui sera d'une part chargé de finaliser un guide d'aide à l'accessibilité des bâtiments et d'autre part d'accompagner l'utilisation de celui-ci dans le but de faciliter des diagnostics d'accessibilité dans les établissements. Ce projet offre une opportunité de coaching aux établissements d'enseignement supérieur et devrait leur permettre, à terme, d'identifier des pistes en vue de faciliter l'accessibilité de leurs bâtiments.

Enfin, dans le cadre de son suivi statistique de l'enseignement supérieur inclusif, la CESI a réalisé une collecte de données. Celle-ci a mis en évidence pour l'année 2019 une forte augmentation du nombre de demandes d'aménagements raisonnables. Cette hausse s'accompagne d'une plus grande diversité dans les profils des étudiant·es en situation de handicap. Certains troubles, notamment les troubles psychiques ou les maladies invalidantes, représentent de véritables défis dans leur prise en charge par les services d'accueil et d'accompagnement.

¹ <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/commissions-permanentes/enseignement-inclusif-cesi>

04. 10 / OPEN DATA

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche citoyenne active, la Direction des études et des statistiques de l'ARES a, en 2019-2020, inscrit dans ses priorités le développement d'un portail public permettant de donner accès librement à des jeux de données sur l'enseignement supérieur.

L'open data est une démarche qui vise à rendre des données numériques accessibles et utilisables par tous les citoyens gratuitement. Les collectivités et les organismes publics publient sur une plateforme ouverte sur le web des informations diverses (statistiques, cartographiques, des horaires, des données économiques et financières sur les territoires...) sans restriction d'accès ni d'usage.

En Wallonie et FWB : l'open data est régi par un Décret commun datant du 12 juillet 2017, qui confie la gestion technique de la plateforme d'accès aux données en open data à l'Agence du Numérique (AdN). Si la mise à disposition des données publiques est une obligation légale, elle est encadrée par une législation qui garantit la protection des données à caractère personnel des citoyens. En effet, avant d'être rendues publiques, les données subissent plusieurs traitements. Elles sont d'abord anonymisées de façon à empêcher toute publication de données d'identification directe. Elles sont ensuite analysées pour s'assurer d'un degré d'agrégation suffisant empêchant tout recoupement entre données qui pourrait amener à une identification indirecte.

Par exemple, lorsqu'il y a moins de 5 étudiantes ou étudiants issus d'une même commune pour une année donnée, c'est l'arrondissement qui est renseigné à la place du code postal. Cette logique est appliquée pour les variables à caractère géographique ou de nationalité, mais aussi, dans le cas des ESA, pour lesquelles le nombre d'étudiant·es suivant les mêmes études est très bas. Dans ce cas, seul le domaine d'études est alors renseigné.

Les données sont accompagnées de leurs métadonnées afin de les définir précisément pour les rendre exploitables par toute personne intéressée. Les métadonnées sont un point clé dans le succès d'une démarche d'open data. Un soin tout particulier a été associé à la mise en place d'un dictionnaire clair de métadonnées ainsi qu'à la gestion des mises à jour des données rendues disponibles. Offrir des données continuellement à jour, formatées et standardisées est un gage de qualité qui permet à tout utilisateur de pouvoir utiliser en pleine confiance les données disponibles.

Si l'open data permet l'utilisation des données de manière autonome, la Direction études et statistique offre également des services de support et/ou d'analyse aux utilisatrices et utilisateurs sur simple demande.

L'AdN a choisi la plateforme Opendatasoft, leader européen des plateformes conçues pour l'ouverture, le partage et la réutilisation des données pour tout type d'organisations qu'elles soient publiques et privées. Le site fonctionne sur une logique de portails et de sous-portails interconnectés. Les données sont accessibles via le portail opendata de l'AdN². Ce projet a pu aboutir grâce à une collaboration interne avec la direction informatique et communication de l'ARES, mais également grâce à l'investissement de partenaires externes comme le centre d'expertise du numérique de la FWB et l'agence du numérique.

La Direction études et statistiques de l'ARES a publié une dizaine de jeux de données dans 3 catégories : les établissements, les études et les étudiant-es. Les données sont issues des bases de données FASE (base de données des établissements commune à tous les niveaux d'enseignement de la FWB) dont l'ARES est le référent pour l'enseignement supérieur, HOPS (Habilitation et offre programmée de l'enseignement supérieur) développée dans le cadre du projet e-paysage et SATURN (base de données à finalité statistique et anonymisée des inscriptions et des parcours pédagogiques des étudiant-es dans l'enseignement supérieur hors université). Il s'agit de la première initiative d'une telle ampleur de mise à disposition de données en FWB.

² <https://www.odwb.be/pages/home> ou <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/pages/home>

04. 11 / PRIX PHILIPPE MAYSTADT

À l'issue de la 1^{re} édition du «Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain» lancé en collaboration avec le journal «Le Soir», trois travaux ont été récompensés couvrant des thématiques variées, mais essentielles pour le développement de l'enseignement en FWB : la problématique de la violence dans l'enseignement primaire, le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans le contexte belge multilingue, et la didactique de la chimie et les enjeux d'apprentissage des sciences.

«**Que ce soit au niveau du bac, du master et du doctorat, les prix décernés lors de la première édition 2020 ont révélé de réels talents pour penser les défis de notre temps : la lutte repensée contre la violence scolaire, l'alternance codique comme stratégie d'apprentissage des langues, la didactique des sciences. Il s'agit d'une expérience positive où le jury a pu constater et apprécier, à la lecture des dossiers reçus, le caractère très souvent novateur et prospectif des sujets retenus, la rigueur méthodologique et la qualité des analyses proposée (Françoise Tulkens, présidente du jury du Prix Philippe Maystadt)**

Pour rappel, l'objectif de ce prix, créé en hommage à Philippe Maystadt, ministre d'État et ancien président du Conseil d'administration de l'ARES, est de valoriser et de stimuler les travaux de recherche et de fin d'études menés sur l'enseignement au sein des EES de la FWB.



/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN

05.1 / DISPOSITIFS D'ORIENTATION ET D'ENTRÉE

05.1.1 / L'EXAMEN D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE

Depuis l'année académique 2016-2017, l'administration de l'ARES est chargée de l'organisation matérielle et administrative ainsi que du secrétariat du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie (EXMD) en FWB. Elle coordonne l'ensemble du processus, de la création des questions à leur correction et la publication des résultats en passant par la gestion des demandes des candidates et candidats et tous les aspects pratiques du jour J.

Depuis la 1^{re} épreuve en septembre 2017, l'EXMD est organisé en présentiel et de manière centralisée à Brussels-Expo. Au fil des éditions, la conformité des processus de l'examen d'entrée de même que sa solidité juridique ont pu être confirmées. L'administration de l'ARES et le jury de l'examen d'entrée avaient par ailleurs procédé à l'analyse de l'organisation du 1^{er} examen afin d'en tirer les enseignements, ce qui a permis de préparer au mieux les éditions suivantes.

Comme en 2018 et 2019, l'ARES a proposé au Gouvernement de maintenir l'aspect centralisé de l'examen d'entrée et de continuer à l'organiser à deux reprises durant l'été. L'examen devait avoir lieu le 3 juillet et le 28 août 2020. Cette organisation dédoublée et espacée dans le temps offre à tout un chacun une chance supplémentaire d'accéder aux études de médecine ou de dentisterie.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, alors que l'administration de l'ARES avait pratiquement finalisé ses travaux de préparation des deux épreuves de l'édition 2020, il a fallu repenser à plusieurs reprises l'ensemble de l'organisation.

Ainsi, il a été décidé fin avril d'annuler la 1^{re} épreuve fixée le 3 juillet en la remplaçant par celle du 28 août et, afin de maintenir la double chance de réussite et de permettre aux candidates et candidats de ne pas rater la rentrée académique, la date du 12 septembre a été retenue pour la 2^e épreuve. La 1^{re} épreuve était prévue de manière centralisée au Heysel et la 2^e de manière décentralisée au sein des universités qui organisent un 1^{er} cycle en médecine et/ou dentisterie.

Cependant, le renforcement des mesures sanitaires en juillet a une nouvelle fois bouleversé l'organisation de l'examen en imposant que les deux épreuves se tiennent désormais de manière décentralisée dans une multitude de lieux.

Le délai très court entre les deux épreuves et le caractère décentralisé ont impliqué des changements organisationnels très importants. L'administration de l'ARES a dû et su rapidement s'adapter et a mis en place les outils nécessaires afin d'assurer :

- » la gestion des inscriptions pour les deux épreuves ;
- » la répartition des candidates et candidats dans près de 100 locaux différents pour l'épreuve d'août et plus de 50 pour celle de septembre ;
- » le respect des consignes, de manière identique, pour l'ensemble des candidates et candidats, quelle que soit l'université dans laquelle l'examen d'entrée était présenté ;
- » la gestion et la sécurité de la livraison/reprise du matériel, en ce compris les questionnaires et les formulaires de réponse pour chaque local d'examen dans chacune des universités ;

- » la gestion et la formation des responsables de salle d'examen et de leurs adjointes ou adjoints, toutes et tous faisant partie du personnel académique, scientifique ou administratif des universités. Un guide des bonnes pratiques a été spécialement rédigé à leur attention et un webinaire a été organisé à l'approche de chacune des épreuves pour répondre à l'ensemble de leurs questions ;
- » la gestion et le respect des mesures sanitaires ;
- » la gestion et le fonctionnement d'un QG le jour de chacune des épreuves pour être en contact permanent avec l'ensemble des salles d'examen ;
- » une communication claire et transparente auprès des candidates et candidats pour les informer, chaque fois que nécessaire, des changements d'organisation liés à la pandémie.

Tout au long du processus, l'administration de l'ARES a également déployé un important travail de coordination avec les universités afin de s'assurer notamment d'avoir le nombre suffisant de salles d'examen et surveillantes ou surveillants pour chacune des épreuves. Cette étroite collaboration avec les universités a permis le bon déroulement des deux épreuves et l'équité de traitement entre tous les candidats et candidates, et de garantir les mesures de sécurité sanitaire appropriées.

Concrètement, l'examen d'entrée a été organisé le 28 août et le 12 septembre 2020. Pour y participer, les candidates et candidats étaient invité-es, comme les années précédentes, à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'administration de l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiantes et étudiants non-résident-es – à démontrer leur qualité d'étudiante ou étudiant résident-e.

Ainsi, 4025 personnes ont effectivement présenté l'examen d'entrée en août tandis qu'elles étaient 3003 à le présenter en septembre. Au total, près de 4000 candidates et candidats ont présenté au moins une des deux épreuves organisées en 2020. Comme pour les épreuves précédentes, on comptait deux fois plus de candidates que de candidats à l'ensemble des deux épreuves.

L'épreuve en elle-même consiste en une série de 120 questions qui sont préparées par des « groupes matières » composés d'expertes et experts externes et qui portent sur les matières suivantes :

- » la connaissance et la compréhension des matières scientifiques ;
- » biologie, chimie, physique et mathématiques ;
- » la communication et l'analyse critique de l'information ;
- » capacités de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation ;
- » capacité à communiquer et à percevoir les situations de conflit ou potentiellement conflictuelles ;
- » capacité de percevoir la dimension éthique des décisions à prendre et de leurs conséquences pour les individus et la société ;
- » capacité à faire preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect.

Le taux de réussite de l'examen d'entrée est assez proche de ceux des éditions précédentes puisque 19,69% des candidates et candidats en août et 16,62% en septembre ont réussi l'examen d'entrée.

Comme en 2019, pour la filière de dentisterie, il a été nécessaire de procéder au classement des personnes non-résidentes qui avaient obtenu les moyennes requises, et ce afin de respecter le contingentement de 30% fixé par le législateur.

En fin de compte, ce sont 1286 personnes qui ont pu s'inscrire aux études de médecine ou de dentisterie dans les universités de la FWB pour l'année académique 2020-2021.

05. 1.2 / LE TEST D'ORIENTATION PRÉALABLE AUX ÉTUDES DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Pour la quatrième année consécutive, l'administration de l'ARES a organisé le TOSS à destination des futures étudiantes et étudiants en médecine vétérinaire.

Organisé avec la collaboration de membres du personnel académique et administratif des universités, ce test commun pour l'ensemble des candidates et candidats a lieu simultanément dans les universités qui organisent un premier cycle en sciences vétérinaires.

Le TOSS est habituellement organisé à deux reprises sur l'été, mais étant donné les conditions sanitaires liées à la crise de la Covid-19, il n'a eu lieu exceptionnellement qu'une seule fois en 2019-2020. L'organisation matérielle de cet unique test a néanmoins été sensiblement identique à celle des années précédentes, moyennant les adaptations nécessaires relatives au nombre maximum de 200 personnes par local à respecter dans le cadre des mesures sanitaires applicables au moment du test. Comme les années précédentes, l'administration de l'ARES a assuré la gestion des inscriptions. Au total, 984 personnes ont présenté le TOSS.

Obligatoire, mais non contraignant, le TOSS permet d'évaluer le degré de maîtrise des différentes matières qui sont prérequis pour entamer un bachelier en médecine vétérinaire, à savoir : la chimie, la physique, la biologie, les mathématiques, l'anglais et le français. Le questionnaire est conçu par les membres du jury et différent·es expert·es sous l'égide de l'administration de l'ARES qui en assure la mise en page, l'impression et la livraison le jour J.

L'administration de l'ARES, qui assure le secrétariat du jury du TOSS, prend en charge l'après-test et organise une délibération à l'issue de laquelle elle communique les résultats à chaque candidate et candidat et délivre l'attestation de participation, nécessaire pour finaliser leur inscription auprès de l'université de leur choix.

L'avenir et la pertinence du TOSS comme outil d'aide à la réussite font actuellement l'objet d'une évaluation. Pour plus de détails à ce sujet, voir le point « Évaluation du décret relatif aux études de sciences vétérinaires » en pages 38-39 du présent rapport d'activités.

05. 2 / PLAINTES RELATIVES AUX REFUS D'INSCRIPTION

L'année académique 2019-2020 constitue la sixième année d'existence et de fonctionnement de la Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI). Durant cette année académique, la commission a pu constater les effets positifs des mesures adoptées dans le cadre de la réforme du décret « Paysage ». Depuis 2014-2015, le taux d'irrecevabilité des plaintes introduites n'a pas cessé de diminuer. Ceci s'explique par le fait que plus aucune plainte ne peut être jugée irrecevable au motif que celle-ci ne mentionnerait pas les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse électronique personnelle de la plaignante ou du plaignant, comme c'était imposé auparavant. Ainsi, alors qu'en 2018-2019, presque deux recours sur trois étaient encore jugés irrecevables, moins de la moitié des dossiers ont été écartés pour irrecevabilité en 2019-2020.

La CEPERI a également pu observer une augmentation du taux de confirmation des décisions rendues par les établissements. Alors qu'il était de 21% en 2018-2019, ce taux est passé à 35% en 2019-2020. La commission ne peut que se réjouir de tels chiffres dans la mesure où elle reste persuadée qu'une décision bien motivée est une décision mieux acceptée. Cette évolution positive démontre en outre que le contrôle opéré par la CEPERI incite, en amont, les établissements à mieux motiver les refus qu'ils prononcent, et ce, au bénéfice de toute la communauté étudiante.

Dans le même ordre d'idées, la CEPERI a pu constater une diminution sensible du nombre de plaintes introduites. En effet, seuls 208 recours ont été introduits en 2019-2020, contre 240 en 2018-2019 et 246 en 2017-2018. Ceci peut à nouveau s'expliquer par le fait que le contrôle opéré par la commission incite à une meilleure qualité des décisions rendues par les établissements, les rendant plus explicites auprès des étudiantes et étudiants qui sont par conséquent moins enclins à introduire un recours externe.

05.3 / RECONNAISSANCE DE NOTORIÉTÉ PROFESSIONNELLE

Parmi les nombreux services utiles qui sont rendus par l'ARES au quotidien, on peut citer le traitement des demandes de reconnaissance de notoriété professionnelle.

En effet, pour être nommés à titre définitif dans une HE ou dans l'EPS, les membres du personnel enseignant doivent posséder les titres requis qui sont fixés par le décret « Fonctions et titres » du 8 février 1999. Ce décret prévoit toutefois que le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Chambre HE-EPS de l'ARES, accepter qu'une notoriété professionnelle ou scientifique en relation avec les fonctions et les cours à conférer tienne lieu des titres exigés.

En 2019-2020, la Chambre HE-EPS a rendu des avis sur une quinzaine de demandes entrant dans le cadre de cette disposition légale. Soucieuse d'améliorer constamment la procédure et de garantir un traitement le plus équitable possible pour toutes les demandes, elle a en outre approuvé en mars 2020 un guide méthodologique à destination des personnes chargées de remettre des avis.

Une réflexion est également en cours sur l'opportunité de confier à l'administration de l'ARES l'entière responsabilité de la gestion des demandes de reconnaissance de notoriété, et ce, dans l'optique d'assurer un meilleur accompagnement des requérant·es dès la constitution de leur dossier.

05.4 / CONGÉ D'ÉDUCATION FLAMAND

Depuis la régionalisation de la compétence relative au congé-éducation payé en 2015, aucune des trois régions n'avait modifié sa législation en la matière. Quelle que soit la localisation du siège de l'entreprise, les réglementations étaient comparables.

La réforme flamande de 2019 a mis fin à l'accès au droit automatique d'accès au congé d'éducation pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur privé en Flandre. Depuis cette réforme, pour que les étudiantes et étudiants aient accès à ce congé d'éducation payé flamand, les EES devaient initialement s'inscrire individuellement dans la banque de données de l'administration flamande et démontrer que les formations répondaient aux critères de qualité fixés par la Région flamande.

Au vu du nombre de personnes concernées par le refus du congé d'éducation payé depuis la rentrée 2019-2020, l'EPS a été le premier alerté et en a informé l'ARES. Par la suite, il s'est avéré que des étudiantes et étudiants suivant des cursus à l'université ou en HE s'étaient également vu refuser le congé d'éducation flamand.

En février 2020, à la suite d'une rencontre entre les cabinets des ministres régionaux et communautaires concernés, il a été demandé à l'ARES de justifier les six critères qualité pour l'enseignement supérieur francophone, et ce, afin de permettre une reconnaissance institutionnelle dans le cadre de la nouvelle législation flamande et d'éviter la charge administrative de justification individuelle aux différents établissements de la FWB.

La procédure de reconnaissance institutionnelle a fait l'objet d'un arrêté ministériel de la Région flamande en juillet 2020 avec effet rétroactif pour 2019-2020. Parallèlement à cela, un guide pratique conjoint EPS-ARES a été rédigé en français afin d'aider les établissements dans la procédure d'enregistrement des cursus éligibles au congé d'éducation flamand.

Ce dossier est exemplatif de la façon constructive dont l'ARES collabore avec d'autres instances – dans ce cas précis, avec la Région flamande et l'administration de l'EPS. Cette collaboration fructueuse a permis de résoudre de manière rétroactive les refus d'accès aux congés d'éducation flamands pour 2019-2020 et de faire reconnaître dans la nouvelle législation flamande une grande partie des formations concernées pour la rentrée 2020-2021.

05. 5 / VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Dans les HE, il n'est actuellement pas possible de valoriser l'expérience professionnelle acquise hors enseignement en cas d'engagement pour certaines fonctions enseignantes, alors que cette possibilité a existé jadis et existe encore dans l'enseignement de promotion sociale et dans le secondaire.

Ce manque de reconnaissance empêche des personnes issues du secteur privé de faire bénéficier les HE de leur expertise, ce qui va à l'encontre des objectifs du décret de 2016 relatif à l'enseignement supérieur en alternance qui promeut le rapprochement de l'enseignement supérieur avec les milieux professionnels.

La valorisation de l'expérience professionnelle ayant également fait l'objet de recommandations de l'AEQES, l'ARES a pris l'initiative d'instruire un dossier visant à attirer l'attention de la ministre de l'Enseignement supérieur du bien-fondé d'un tel dispositif.

Un travail conséquent a été effectué en vue d'établir le nombre d'enseignantes et enseignants actuellement embauchés que cela pourrait concerner, le nombre moyen d'années d'ancienneté que cela représenterait et le surcoût qu'une valorisation pécuniaire occasionnerait. Afin d'obtenir une estimation la plus proche possible du coût futur total pour la FWB, une méthodologie robuste basée sur un échantillon représentatif du personnel enseignant dans le supérieur a été mise en place. L'ARES a également pu compter sur la collaboration efficace des services du personnel des 19 HE.

Trois scénarios ont été examinés : une valorisation de maximum 10, 8 ou 5 années d'ancienneté professionnelle hors enseignement. Le premier scénario entraînerait une augmentation budgétaire liée aux salaires d'environ 7,5 millions d'euros, le deuxième de 6,7 millions et le troisième de 5 millions. L'ARES ne s'est pas prononcée sur ces différents scénarios afin de laisser un maximum d'options sur la table.

05. 6 / GESTION DES RISQUES

Dans le contexte des crises sociales ou politiques successives observées à Hong Kong ou encore au Chili fin 2019 et avant même le début de la pandémie de la Covid-19, certains EES ont souhaité, par l'intermédiaire de la CRI, échanger sur la gestion de ces situations de crise et plus globalement sur la gestion des risques dans la réalisation de leurs activités internationales.

Dans cette perspective, les membres de la CRI ont rencontré et échangé avec des représentant·es du SPF Affaires étrangères et de la Sûreté de l'État, ont discuté de leurs pratiques et de leurs expériences pour finalement s'accorder sur un ensemble de lignes directrices pour faciliter la gestion des risques au sein de leur établissement.

Ce travail, rendu d'autant plus essentiel dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, a amené l'ARES à renforcer la gestion des risques dans la poursuite de ses missions internationales et de coopération au développement. Ainsi, en mai 2020, une Task Force (TF) interne à l'ARES a été mise en place. Cette TF permettra notamment de renforcer les capacités et l'expertise de l'ARES en la matière, et de réaliser un travail de veille sur l'évolution des risques présents dans les pays dans lesquels cette dernière mène des activités.







/ 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

06.1 / GRANDS ENJEUX

06.1.1 / RÉFLEXIONS STRATÉGIQUE INCLUSIVE AVEC LES MEMBRES

Fin 2019, l'ARES et ses membres se sont lancés dans une réflexion stratégique en vue de la formulation du prochain programme de coopération pour la période 2022-2026. La prochaine programmation se veut résolument participative et inclusive à l'égard des membres, en repensant notamment la place des hautes écoles et des écoles supérieures des arts.

Accompagné lors des premières étapes par le bureau indépendant COTA, le processus de réflexion a cherché à imprimer cette dynamique d'ouverture. Ainsi, l'ARES a réuni les membres de sa Commission de la coopération au développement - CCD (effectifs et suppléants, administratifs et académiques), des professeur-es chercheur-es impliqué-es dans son programme de coopération en tant que coordinateur/coordinatrice pays ou promoteur/promotrice de cours et stages internationaux ainsi que les gestionnaires de la Direction de la coopération au développement de l'ARES. Ce sont ainsi les différentes catégories de membres de l'ARES impliqués en coopération qui se réunissent pour repenser l'action commune de coopération académique et scientifique en faveur du développement.

Nos établissements partenaires dans les 18 pays de coopération ont également été consultés via des entretiens et des questionnaires et des entretiens à distance menés par le COTA.

D'autres parties prenantes externes y ont également pris part : on peut ainsi citer la Direction générale de la Coopération au développement (DGD) qui soutient nos actions, nos homologues du VLIR-UOS avec lesquels nous partageons un certain nombre d'axes d'actions et que nous retrouvons sur le terrain.

Ce processus, toujours en développement en 2020, doit aboutir à un programme quinquennal qui sera déposé en juillet 2021 auprès de notre bailleur fédéral. La démarche déclinée en trois grandes étapes a dû s'adapter au confinement imposé par la crise de la Covid-19.

En décembre 2019, des ateliers participatifs en décembre 2019 en vue d'élaborer une vision et commune, une mission commune ainsi qu'une Théorie du Changement poursuivie par l'action commune.

Accompagnées par des animateur-trices du COTA, pas moins de 50 personnes se sont réunies au cours des mois de novembre et décembre 2019 à Mélin lors d'une mise au vert, pour identifier, débattre et valider les valeurs communes, la mission, la vision de l'ARES en matière de coopération au développement. Ce socle commun, validé par la CCD, sert de base structurante à la définition des instruments de financements des actions de coopération des membres.

Bousculé par la crise de la Covid-19, l'agenda de la réflexion a dû être adapté et a été poursuivi en format électronique dès le mois d'avril 2020 via des tables de discussion animées par les membres de la Direction de la coopération au développement sur les différents instruments de financements.

De manière virtuelle, les parties prenantes ont accédé à des tables de discussion et ont alimenté des fiches dont se serviront les GT dans leur tâche finale de rédaction des balises des instruments.

Des GT représentatifs pour la rédaction des balises des appels liés à chaque instrument de financement ont été lancés dès le mois de juin 2020.

06. 1.2 / ÉVALUER POUR ÉVOLUER

L'ARES est engagée dans un processus de certification de sa capacité à mener des évaluations. Le dossier sera déposé fin novembre 2020. Cet exercice est l'occasion de se pencher sur les processus d'évaluation mis en place, mais également sur le rôle du suivi et de l'évaluation durant la mise en œuvre des projets.

Le choix méthodologique est résolument orienté vers une approche d'apprentissage.

À ce titre, l'ARES s'est impliquée dans un ambitieux programme d'évaluation externe de ses principaux instruments de financements en vue d'alimenter la réflexion sur le programme d'action commun 2022-2026.

L'objectif de ces évaluations en cours de programme quinquennal est d'identifier les leçons apprises et d'obtenir des recommandations en vue d'adapter nos programmes pour un meilleur cadre d'intervention pour nos membres et nos partenaires, un meilleur impact pour nos partenaires et pour nos boursiers et boursières.

Si ces évaluations sont menées par des consultant·es et bureaux externes indépendants, le choix s'est posé pour une approche inclusive et participative, incluant les membres et les parties prenantes depuis la formulation des termes de référence. Les évaluations sont donc réalisées avec nos membres et en consultation avec nos partenaires, impliqués à divers titres.

Ainsi, les évaluations d'instruments - tels que mis en oeuvre dans le cadre du programme 2017-2021 - ont été lancées et concernent les Cours et Stage internationaux (CSI), l'Appui institutionnel (AI), les Projets de recherche pour le développement et de formation Sud (PRD-PFS) et les Bourses.

Quant aux objectifs, ils visent à examiner la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de l'instrument, mais aussi à apprécier la façon dont les thématiques transversales sont prises en compte et, enfin, à formuler des recommandations pour leur intégration dans les interventions.

Conjointement à ces évaluations externes, des mécanismes de suivi-évaluation interne du programme sont prévus en continu. 2019 a été la première année de récolte d'indicateurs sur les programmes. Outre les données chiffrées, l'ARES a voulu mettre en évidence l'impact de ses programmes au travers de story telling décrivant notamment les parcours d'anciennes et anciens bénéficiaires d'une bourse.

Au Bénin, une expérience pilote de suivi évaluation d'impact a également vu le jour. Menée avec nos partenaires, elle vise à mieux connaître la trajectoire des étudiant·es ayant suivi les formations soutenues dans le cadre du programme (adéquation de la formation avec le marché de l'emploi, employabilité des étudiants, reprise d'études complémentaires, etc.). Il est prévu que le processus se poursuive en 2020 pour obtenir une masse critique suffisante d'étudiant·es interrogé·es. Cet exercice servira de base de réflexion pour la définition de futurs indicateurs.

Les enseignements qui découleront de ces diverses initiatives d'évaluation seront mis à profit pour alimenter la réflexion, la rédaction et la mise en œuvre du futur programme de coopération académique et scientifique 2022-2026.

06. 2 / LA COOPÉRATION DANS LES 18 PAYS

PARTENAIRES

06. 2.1 / BÉNIN : 25 ANS DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE

La coopération académique et scientifique entre le Bénin et la Belgique a célébré en février 2020, vingt-cinq ans de partenariat. Cette longévité souligne la qualité de l'engagement des universités publiques béninoises et des EES de la FWB.

Les premiers signaux de cette coopération universitaire datent de la fin des années 70, avec l'envoi d'étudiantes et d'étudiants dans les secteurs de la médecine, des sciences naturelles et de l'agronomie. S'appuyant sur des collaborations individuelles entre professeurs et professeurs béninois et belges, une première initiative d'appui institutionnel à l'Université nationale du Bénin (UNB) va voir le jour dès 1996-1997. L'objectif est de renforcer les missions de formation, de recherche et de service à la société de l'UNB, devenue l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) en 2001.

À cette époque, bien que le pays soit considéré comme un exemple en Afrique sur le plan démocratique, de nombreux défis restent à relever quant aux politiques sociales et économiques. Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche apparaissait comme une priorité pour former des cadres de haut niveau, capables d'innover, de créer des entreprises et des emplois, et de soutenir l'empowerment politique et social.



Le renforcement de l'institution universitaire et de ses établissements, la réforme de la formation et le renforcement de la recherche ont donc été des étapes-clés du processus de coopération. C'est dans ce cadre qu'est mis en œuvre, depuis 1997, un programme d'appui institutionnel contribuant au renforcement du corps professoral utile pour la relève académique, à l'amélioration globale de la qualité de l'enseignement et de la recherche et à l'accompagnement de l'université dans les réformes académiques initiées dans le cadre de la réforme Licence/Master/Doctorat (LMD).

Ce même programme répond également à une demande des autorités de l'UAC relative à l'adéquation des formations universitaires au marché de l'emploi. Une dizaine de filières professionnalisantes sont proposées aujourd'hui par l'université, justifiant l'implication des HE de la FWB.

Un partenariat riche et évolutif au service des sociétés, voilà comment les autorités académiques belges et béninoises qualifient ces 25 ans de collaboration. En chiffres, ce sont près de 18 millions d'euros qui ont été engagés depuis 1997, à des fins d'investissement, pour la mise en œuvre de projets de formation et de recherche et pour le financement de bourses. Pas moins de 123 bourses de doctorats, 125 bourses de stage, 715 bourses de master/licence et 480 bourses de master de spécialisation ont été octroyées, faisant de cette coopération académique l'une des plus importantes en Belgique.

Ces 25 ans de coopération ont aussi été marqués par un colloque international organisé les 24 et 25 février 2020. Pendant deux jours, en marge des activités protocolaires, les actrices et acteurs qui ont fait l'histoire de cette coopération ont jeté les bases de collaborations futures.

Une publication³ et une vidéo⁴ retracent les moments forts et les enjeux des 25 ans de coopération.

³ <https://www.ares-ac.be/images/publications/ARES-Brochure-25-ans-Benin-WEB.pdf>

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=LABU9kF6Ga8&feature=youtu.be>

06. 2.2 / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDCONGO) : ENJEUX DE L'INTERNATIONALISATION DES UNIVERSITÉS CONGOLAISES

Si les activités de coopération au développement et les activités internationales sont gérées de manière distincte au sein de l'ARES, le projet pilote portant sur le développement de l'internationalisation de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), mais également des autres partenaires congolais, constitue une première expérience concrète de renforcement des synergies entre ces deux secteurs d'activités.

Bien que l'internationalisation soit aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour toutes les institutions d'enseignement supérieur, l'internationalisation a rarement fait partie des priorités de la coopération au développement. Pourtant, les EES de la FWB ont acquis au cours des dernières décennies une solide expérience et expertise dans ce domaine qu'ils sont très intéressés à partager et discuter avec leurs partenaires.

C'est dans ce contexte que la CCD de l'ARES a choisi de développer, en collaboration avec l'UNIKIN, un projet-pilote imaginé et coordonné par le professeur Serge Jaumain (Université libre de Bruxelles - ULB) axé autour de l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'internationalisation afin d'examiner la possibilité d'élaborer des projets de coopération universitaire plus consolidés dans ce domaine.

Suite à des missions d'écoute réalisées fin 2018 par deux représentants de l'UNIKIN et une assistante administrative auprès de services de relations internationales (RI) de nos établissements, un séminaire a été organisé en novembre 2019 à l'UNIKIN en présence de représentant·es de 20 institutions congolaises et de spécialistes des questions de coopération et de relations internationales d'EES de la FWB (ULB, Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B), Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci), École supérieure

des Arts Saint-Luc Bruxelles (ESA Saint-Luc Bruxelles), Université catholique de Louvain (UCLouvain) ainsi que de l'ARES et de Wallonie Bruxelles Campus (WB Campus).

Le séminaire s'est déroulé sur 3 journées : 2 journées réunissant différentes institutions congolaises et une journée consacrée à une réflexion spécifique autour du futur plan stratégique pour l'internationalisation de l'UNIKIN.

L'approche participative qui a été adoptée tout au long du séminaire a permis d'aborder à la fois des notions théoriques afin de s'assurer d'une compréhension commune des concepts mobilisés et de mener dans la foulée des études de cas en ateliers afin de maximiser l'interactivité et les retours critiques.

C'était la première fois qu'autant d'établissements d'enseignement supérieur congolais étaient réunis. Les discussions, d'une qualité unanimement reconnue, furent très inspirantes pour les participant·es, tant congolais·es que belges, peut-être le point de départ d'une dynamique de dialogue interinstitutionnel.



06. 2.3 / RWANDA : 3^E CONFÉRENCE BIOTECHNOLOGIE ET INTERVENTION CHIRURGICALE "LIVE" EN LAPAROSCOPIE

C'est en septembre 2019 que s'est tenue, à Kigali, la 3^e conférence sur la biotechnologie. Il s'agit de la 3^e édition d'un événement soutenu dans le cadre du programme d'appui institutionnel en partenariat avec l'Université du Rwanda (UR). Ce sont près de 250 personnes, dont des chercheur·es, des expert·es, des technicien·nes et des étudiant·es – qui ont pris part à cette conférence qui a abordé de multiples sujets comme la biotechnologie médicale et environnementale, les maladies infectieuses, la génétique, les diagnostics moléculaires des maladies humaines, animales ou végétales, ou encore les bioproduits. Un événement majeur s'est greffé à cette conférence et concerne la chirurgie mini-invasive, qui est une approche chirurgicale encore peu pratiquée sur le continent africain, hormis en Afrique du Sud. Cette technologie fait l'objet de deux programmes de formation coordonnés par l'Université de Liège (ULiège) et l'ULB au Rwanda et au Cameroun . Ces programmes visent le renforcement des capacités des chirurgien·nes en fonction (une cinquantaine, actuellement) et futur·es chirurgien·nes, par la formation des personnels infirmiers et paramédicaux, par l'accès à des stages pointus et par la disponibilité de matériel.

Par le biais de communications, de workshops, de présentations de posters scientifiques et de la transmission en direct d'une opération en laparoscopie, les participant·es ont pu aborder cette technologie, dont le Rwanda a fait une priorité. Le développement d'un pôle de compétence en chirurgie mini-invasive est un moyen de renforcer à la fois le système de santé et de positionner le pays comme un acteur de référence de la sous-région dans le domaine de la formation médicale de pointe.

Le rendez-vous bi-annuel est déjà pris à Kigali en 2021 avec les partenaires de la coopération pour la 4^e édition de la conférence sur les biotechnologies.

06. 2.4 / SYNERGIES : WIN-WIN POUR LE MONDE ACADÉMIQUE ET ASSOCIATIF

Les synergies entre acteurs de coopération académiques et associatives sont des espaces de collaboration inédits, pertinents et stimulants. Ils révèlent les nombreuses formes de complémentarité inhérente au monde de la recherche et du développement.

Depuis 2017, une septantaine de projets (ce qui fait sans doute de l'ARES l'acteur le plus dynamique en matière de synergies), cofinancés par l'ARES, a permis aux EES belges francophones et leurs partenaires académiques du Sud de mener des activités de recherche et/ou d'enseignement en synergie avec une quinzaine d'autres acteurs belges de la coopération non gouvernementale présents dans un même pays.

Sandra Soares-Frazao (UCLouvain) coordonne une synergie en Haïti mobilisant l'UCLouvain et l'ONG belge Protos/Join for Water. Les expertises mutuelles sont mobilisées pour venir en appui à la gestion des services de distribution d'eau dans les zones rurales.

« Cette collaboration est née informellement. Protos nous a sollicité avec un problème concret concernant l'eau prélevée des bornes-fontaines, trop rarement comptabilisée. À l'UCLouvain et à l'Université d'État d'Haïti (UEH), nous avons des étudiant·es très compétent·es pouvant être mobilisé·es dans le cadre de travaux de fin d'études. Dans ce cas, avec les équipes de Protos, ils/elles ont travaillé sur le développement d'une application web permettant de comptabiliser l'eau pompée dans les bornes-fontaines des zones rurales (Prof Sandra Soares-Frazao)

5 <https://moove.ares-ac.be/haiti/une-application-web-pour-renforcer-la-gestion-des-services>

Cet exemple montre que les EES belges restent dans leur cœur de métier tout en s'ouvrant à d'autres acteurs de la société civile qui ont besoin de l'expertise scientifique. En retour, ceux-ci donnent aux actrices et acteurs académiques (enseignant·es, mais aussi étudiant·es) un meilleur accès au terrain et aux acteurs locaux.

En 2020, 21 projets de synergies ont été sélectionnés et sont mis en œuvre dans 7 pays partenaires.

Le projet de Synergie en Haïti « Appui à la gestion des services de distribution d'eau potable ruraux »⁵ est disponible sur MOOVE, le blog de la coopération académique de l'ARES.

06. 2.5 / RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA DIGITALISATION DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES AU SUD

La digitalisation - ou l'informatisation - des universités est la traduction informatique des procédures de gestion d'une institution et de son offre pédagogique. Au niveau de la coopération académique avec les universités partenaires, ce processus est un enjeu capital. Pour la 4^e année consécutive, un séminaire d'échange et de réflexion a permis de réunir, du 9 au 20 décembre 2019, quatorze responsables informatiques provenant de sept universités partenaires de l'ARES.

Pour l'ARES et les EES de la FWB impliqués dans les actions de coopération académique, le processus de digitalisation est au centre de la réflexion depuis une dizaine d'années. Il permet prioritairement d'accompagner les universités partenaires du Sud dans leur chantier d'informatisation des procédures de gestion, qu'elles soient académiques, administratives ou financières. Il permet aussi d'entrer en dialogue avec ces institutions afin de mieux comprendre la manière dont elles souhaitent remplir leur mission ou gérer leur développement.

Pour Alexandre Amorison, directeur de la Direction des technologies de l'Information à l'Université de Mons (UMONS), la quasi-totalité des métiers et des départements d'une université est concernée.

« **Sur un campus, cela peut se traduire par un accès à internet pour des salles de cours, pour accéder à des ressources bibliographiques ou encore pour communiquer par courrier électronique de l'université et non pas Gmail ou Yahoo (Alexandre Amorison)**

Dans ce processus, les étudiantes et étudiants sont bien entendu concernés. Sur le campus, ils aspirent à un accès à internet de qualité et à du wifi, surtout. Pour Steve Chitekulu, manager IT de l'Université de Lubumbashi (UNILU), le processus de digitalisation doit avoir un impact concret sur son parcours universitaire.

« **Les étudiantes et les étudiants doivent être actrices et acteurs de ce processus. Ils doivent pouvoir accéder à l'intranet de leurs universités, entrer en contact avec tous les services et avoir un espace de communication pour leurs travaux (Steve Chitekulu)**

Au fil des années, dans une dynamique transversale, la volonté de l'ARES a également été de permettre à cette communauté d'informaticien-nes, du Nord et du Sud, d'être en contact afin d'identifier une manière pertinente de répondre aux différents besoins et demandes des universités.

Riche d'expériences diverses, ce GT est aujourd'hui appelé à dessiner le processus de digitalisation qui pourrait être intégré dans le futur programme de la coopération académique. La mise en place d'un dispositif facilitant l'apprentissage, mais aussi l'évaluation des offres de services informatiques sont les priorités qui se dégagent.

06. 2.6 / **L'EMPLOYABILITÉ DES UNIVERSITAIRES DU SUD : START-UP ET AUTO-EMPLOI EN PLEIN DÉVELOPPEMENT**

L'un des objectifs de l'enseignement supérieur est d'aider les jeunes à construire leur savoir et de les amener à prendre une place active dans la vie professionnelle. Sur le continent africain, où l'ARES concentre une grande partie de ses activités de coopération, ce défi reste d'actualité.

« **Pour l'instant, nous formons des étudiantes et des étudiants et nous nous disons que le marché du travail est là pour les accueillir, mais ce n'est pas vrai. Il faut penser différemment. Notre nouveau défi se doit d'être en harmonie avec la demande et d'adapter la formation (Brice Sinsin)**

Brice Sinsin, ex-recteur de l'UAC au Bénin, se montre sévère lorsqu'il évoque le rôle de l'université dans l'insertion des jeunes diplômés.

Agir différemment, c'est en tout cas ce que tente de faire l'UAC depuis 2012 avec la professionnalisation de dix filières du 1^{er} degré. L'adéquation des formations au marché de l'emploi et la concertation avec les employeurs y sont clairement à l'ordre du jour. Les licences professionnelles sont vues comme des passerelles vers l'emploi et doivent proposer un modèle de professionnalisation des contenus et de nouvelles méthodes de formation.

Dispensant elles-mêmes un enseignement orienté vers une finalité professionnelle pointue, les HE de la FWB ont un rôle à jouer dans la direction « professionnalisante » que prennent plusieurs universités des pays partenaires. Leur contribution permet de concevoir des programmes d'études et des méthodes pédagogiques orientés vers le métier.



Parallèlement, pour accompagner leur logique de professionnalisation, plusieurs universités ont poursuivi en 2019/2020 leur programme de soutien aux start-up. L'accompagnement et l'encadrement des diplômé-es dans la création et le développement d'entreprises innovantes à fort potentiel d'emplois décents et durables y sont proposés pour promouvoir la culture entrepreneuriale dans la communauté universitaire.

Au Bénin, depuis sa création en 2015, l'UAC Startup Valley⁶ a déjà soutenu plus de 1000 porteuses et porteurs de projets. D'ici 2025, son objectif est d'encadrer les jeunes diplômé-es à créer au moins 30 entreprises innovantes par an pour 1000 emplois directs et 5000 emplois indirects.

⁶ www.uacstartupvalley.com

Au Niger, depuis 2017, c'est au « Centre incubateur »⁷ de l'Université Abdou Moumouni (UAM) que revient cette mission d'assurer l'éveil entrepreneurial des étudiant-es et de soutenir le développement d'entreprises innovantes issues de la recherche universitaire.

Après avoir assisté à des modules d'entrepreneuriat dans leur faculté, les étudiant-es sont ensuite invité-es à répondre à des appels à projets qui leur permettront d'intégrer l'incubateur et de bénéficier de ses services.

06. 2.7 / GENRE

Consciente de l'enjeu que la participation des femmes pourrait représenter dans les projets de développement durable, l'ARES accorde une attention particulière à ce critère dans les différentes interventions qu'elle finance. En voici trois exemples.

06. 2.7.1 / Projets de coopération et participation féminine dans l'économie locale. Exemple au Maroc

La participation des femmes à l'activité économique joue un rôle important dans la réduction des inégalités femmes-hommes et de la pauvreté au Maroc. Les projets financés par l'ARES sont attentifs au renforcement des capacités des femmes afin de leur garantir des revenus décents. En effet, une plus grande participation des femmes à l'activité économique du pays nécessite un nombre croissant de femmes entrepreneurs et travailleuses indépendantes, qualifiées.

La collaboration des acteurs académiques et des acteurs belges de la coopération non gouvernementale (ACNG) présents au Maroc vise entre autres à promouvoir la participation des femmes dans l'économie locale. Les deux projets de Synergie, sélectionnés en 2020, s'inscrivent pleinement dans cette dynamique de collaboration. Portant sur le renforcement des capacités des potières afin d'améliorer leurs conditions de vie et

⁷ <http://news.aniamey.com/h/94073.html>

de travail, le premier projet, en collaboration avec Echos Communication asbl, a mis en avant l'artisanat comme levier de développement économique et d'émancipation des femmes dans les douars marocains.

Quant au deuxième, en s'appuyant sur l'expérience de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) dans le développement de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des femmes, son objectif spécifique est de développer un dispositif d'appui permettant d'accompagner les Marocaines dans le paysage entrepreneurial.

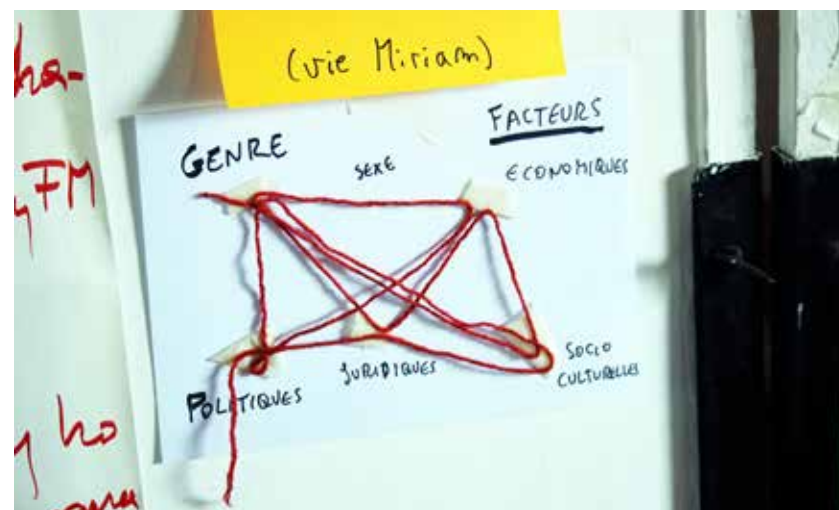
06. 2.7.2 / Formation à Madagascar - Le genre dans les projets de développement... en parler, se former !

Intégrer l'approche « genre » dans les projets de développement est une condition essentielle pour promouvoir un développement équitable. Une prise de conscience des actrices et acteurs de la coopération, des stratégies et des outils sont les corollaires de cette condition pour améliorer leurs compétences et leur permettre d'intégrer le genre dans les différentes phases de la gestion d'un projet de développement.



8 <https://www.ares-ac.be/fr/actualites/659-le-genre-dans-les-projets-de-developpement-en-parler-se-former>

À Madagascar, les organismes belges impliqués dans la coopération au développement – à savoir, Louvain Coopération, Entraide & Fraternité, Via Don Bosco et l'ARES – et leurs partenaires ont bénéficié, du 11 au 14 novembre 2019, d'une formation sur cette approche, dispensée par l'ONG belge « Le Monde selon les femmes ».



Pour les participant·es, toutes et tous malgaches, ce fut l'occasion de mieux comprendre le concept de genre, de mieux connaître les enjeux de l'intégration transversale du genre, d'adopter l'approche genre dans la gestion d'un projet ou encore intégrer le genre dans les processus d'évaluations.

Les témoignages⁸ des formatrices et des participant·es sont disponibles sur le site de l'ARES.

06. 2.7.3 / **CCGD - Journée de réflexion «Droits des femmes et des filles dans la coopération au développement»**

25 ans après la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin, quels sont les nouveaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les actrices et acteurs de la coopération belge dans les politiques de développement? Le Conseil consultatif genre et développement⁹ (CCGD) a offert, le vendredi 29 novembre 2019, un cadre de discussions et de réflexions à leurs membres, auprès de 200 expert·es nationaux et internationaux et aux représentant·es de la coopération belge au développement.

Ensemble, ils ont tenté d'évaluer les progrès constatés par les actrices et les acteurs belges de la coopération sur le terrain de leurs interventions, ici, en Belgique et là, aux quatre coins du monde.

Quatre ateliers thématiques ont également permis à ces actrices et acteurs de dessiner les perspectives futures pour les droits des femmes et des filles dans la coopération au développement.

L'ARES y a animé l'atelier «Genre et enseignement supérieur : approche décoloniale et autres défis». Cela a permis de revenir sur les récentes statistiques faisant état de progrès, mais aussi de trop grandes disparités: seulement 31% de femmes font partie des programmes de bourses de stage et masters de spécialisation ; 21% de femmes accèdent aux bourses de doctorat et, parmi les bourses de postdoctorat, seulement 6% sont octroyées à des femmes.

Parallèlement à ces questions, les réflexions du jour ont également porté sur l'empowerment économique des femmes ou la transition vers une alimentation locale durable.

⁹ <https://www.argo-ccgd.be/fr>

¹⁰ <https://forum.generationequality.org/fr>

À noter que le Forum Génération Égalité¹⁰, prévu à Paris en juillet 2020 et destiné à dresser un état des lieux de la politique en matière d'égalité des sexes 25 ans après la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin, a été reporté en 2021 en raison de la Covid-19.

06. 2.8 / **UN RÉFÉRENTIEL POUR LA COCONSTRUCTION DE PARTENARIATS DE QUALITÉ**

Sur base d'une collaboration préexistante entre le Centre de Formation Pédagogique David Boilat de M'bour et la HE Vinci - catégorie pédagogique, la nécessité de créer un outil d'évaluation de la qualité de partenariats interculturels est née. Afin de reposer des questions de fond et de réfléchir à une méthode rigoureuse et collaborative pour interroger les relations partenariales, un colloque international a été organisé à M'bour, impliquant des formateur·trices d'enseignant·es sénégalais·es et belges venant de centres de formation pédagogique en Afrique (Sénégal, Maroc, Bénin) et de HE de la FWB (HE Vinci, Haute École Louvain en Hainaut - HELHa), avec le soutien de l'UCLouvain. Suite à ce colloque, un référentiel de qualité pouvant servir de guide au développement et/ou renforcement des partenariats sud-nord a été élaboré, suivi par une étape de validation, en vue de sa diffusion. Cette élaboration de l'outil CAP (Coconstruction d'un Accord de Partenariat) a notamment été possible grâce au financement du colloque et d'ateliers collaboratifs par l'ARES via des projets de synergie avec d'autres acteurs de la coopération non gouvernementale belge (APEFE, Eclodio). Le référentiel a maintenant été testé, validé et publié par la HE Vinci.

06. 2.9 / **PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DE PROJETS**

L'ARES a la volonté affirmée d'intégrer les HE et les ESA, ainsi que les jeunes académiques et chercheur·es, dans ses programmes de coopération et

a décidé de mettre en place des mesures concrètes pour leur en faciliter l'accès.

Dans le cadre de l'appel à PRD/PFS 2022, diffusé à la mi-septembre 2020, l'ARES a organisé des séances d'appui à l'élaboration de projets.

Ces séances étaient destinées aux professeur·es des HE, ESA, aux jeunes académiques et chercheur·es des universités, aux personnes de contact des HE et ESA et des universités désignées pour jouer un rôle de relais dans le cadre des activités de coopération au développement de l'ARES et aux représentant·es de SynHERA (Cellule d'accompagnement et de valorisation de la recherche dans les 19 HE de la FWB) pour en faire des personnes relais.

Deux modules étaient prévus.

Un expert externe a dispensé des séances dont l'objectif était de sensibiliser les personnes souhaitant déposer un PRD/PFS aux méthodes de formulation de projets et de les conseiller sur la manière de monter des projets internationaux. Le contenu de cette séance a abordé la gestion du cycle de projet, la gestion axée résultats et certains outils méthodologiques (cadre logique, théorie du changement, indicateurs de suivi/évaluation).

L'ARES a également organisé des séances de présentation et d'explication des modalités de l'appel à projets.

Ces séances d'appui ont eu lieu en octobre 2020 et ont concerné potentiellement 90 personnes qui se sont divisées en petits groupes pour permettre une interaction maximale entre le formateur et les participant·es.

06.3 / LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

06.3.1 / L'APPUI À LA POLITIQUE

Depuis le mois de janvier 2019, les modalités d'appui à la politique de l'ARES ont évolué. Une approche plus flexible a été décidée et l'ARES coordonne des programmes long terme (1 an renouvelable) et court terme (3 mois de travail) en collaboration avec différents EES et la DGD. Ce travail permet à la DGD de profiter de l'expertise des chercheurs et chercheuses de nos institutions.

L'ARES coordonne 2 groupes de recherche long terme et a financé 4 groupes de recherche court terme.

Le premier groupe de recherche, Water Nexus, a démarré ses recherches en janvier 2019 et a été prolongé d'un an en 2020. L'objectif de ce groupe est de renforcer le rôle de la Belgique dans le domaine des actions de coopération et de développement liées à l'eau dans les pays partenaires. En novembre 2019, le groupe a organisé un colloque "Water without borders" qui a réuni les acteurs belges impliqués dans les domaines relatifs à l'eau du secteur public et privé.



Lors de cette seconde année, le groupe a organisé une mission au Burundi en février 2020. Une délégation composée de membres de la DGD, d'ENABEL (Agence belge de développement), de Join for Water - Protos et de membres du groupe de recherche ont rencontré les acteurs locaux du secteur de l'eau et ont visité les projets de la coopération au développement afin de proposer une stratégie dans le secteur de l'eau pour les programmes de coopération au développement.



Le second groupe de recherche long terme est quant à lui dédié à l'approche droits humains (human rights based approach) dans les projets de coopération au développement. Ce groupe de recherche, coordonné par l'USL-B, a pour objectif d'analyser la manière dont l'approche a été conçue par la Belgique, mais aussi par d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux, d'identifier les leçons apprises, bonnes pratiques et plus-values de cette approche. Ce groupe développe aussi des guidelines et des instruments alignés sur la vision et les priorités de la Belgique et pouvant être utilisés par les acteurs de la coopération pour améliorer l'intégration de cette approche.

Il prévoit enfin l'organisation de formations organisées pour les différents acteurs de la coopération.

Ce groupe de recherche a démarré dans le contexte sanitaire de la Covid-19 et les missions n'ont pas pu être organisées comme prévu. En lieu et place, il a développé un programme de webinaires.

06. 3.2 / ÉVÈNEMENT BOURSIERS 2019 : LA GLOBALISATION DES SAVOIRS, ENJEU D'UNE COOPÉRATION ACADÉMIQUE ÉQUILIBRÉE

La globalisation des savoirs était le thème de l'Event Boursiers 2019, une journée de réflexion que l'ARES propose annuellement aux 300 boursières et boursiers venus des 18 pays partenaires de coopération. Le moment était donc opportun de s'interroger sur la production et la circulation des savoirs dans le monde académique d'aujourd'hui, plus global que jamais.

Aborder ce sujet avec des étudiant·es, des doctorant·es et des jeunes professionnel·les venu·es des 18 pays partenaires de coopération devait permettre, assurément, d'apporter un nouveau regard sur cette question, mais aussi d'interroger le milieu académique sur sa capacité à intégrer des savoirs venus d'autres horizons que ceux de l'Occident.

En effet, soixante ans après la fin de la période coloniale, la question continue de faire débat dans le monde académique. Elle est d'autant plus intéressante à poser lorsque les EES sont aussi des acteurs la coopération académique et scientifique au développement.

Les connaissances produites en Occident peuvent-elles être transmises telles quelles dans d'autres régions du monde? Comment les boursières et boursiers de l'ARES peuvent-ils s'appropriier et utiliser ces savoirs pour le développement de leurs pays?



Plus que jamais, face aux enjeux globaux du monde actuel, il convient de se demander si les acteurs académiques du Nord ne devraient pas donner une place plus importante aux scientifiques et aux penseurs des quatre coins du monde.

Vers une décolonisation des savoirs ?

Cette journée de réflexion a permis l'organisation d'ateliers thématiques animés par le consortium d'ONG universitaires Uni4Coop et le centre de formation pour le développement Iteco.

Trois axes de réflexion étaient proposés aux boursières et boursiers : la production des savoirs, la circulation des savoirs et la production/circulation des savoirs sur le genre.

« La motivation de départ pour les ONG universitaires donc le consortium Uni4Coop, pourquoi on a voulu traiter cette thématique de la décolonisation des savoirs, c'est surtout parce qu'on travaille déjà avec les universités. Donc les savoirs, c'est quelque chose qui nous intéresse, on y est vraiment très sensible. Maintenant, on remarque que très souvent c'est un savoir qui est un peu eurocentré et il est important de savoir se décentraliser et d'avoir un certain pluriversalisme des savoirs et faire entrer d'autres savoirs qui ne sont pas forcément valorisés dans nos universités aujourd'hui (Fiona Nziza, UNI4COOP)

Les trois invités de la journée - Aymar Nyenyezi (juriste et politologue), Abdourahmane Seck (anthropologue) et Hassina Semah (sociologue) - ont ensuite proposé un regard critique sur la globalisation des savoirs en reconsidérant l'apport des différents continents dans la fabrication du savoir universel et en invitant l'Occident à faire preuve de plus d'ouverture envers d'autres savoirs.

« **J'ai beaucoup aimé la partie restitution, qui nous a mis au-devant de l'événement. Quant aux intervenant·es, je ne pense pas que vous auriez trouvé mieux : ils étaient super excellent, des modèles pour nous (Témoignage d'un boursier)**

La décolonisation des savoirs a également été abordée par le prisme de la circulation des savoirs et du transfert de connaissances. En effet, en 2020, quelle est la place donnée aux penseurs des pays du Sud dans la pensée occidentale ? Comment se portent les échanges de savoirs Sud-Sud ? Constituent-ils ou non des alternatives à ladite « hégémonie occidentale » du savoir ? Dans le cadre d'une coopération académique, comment ces savoirs sont-ils perçus puis appropriés, une fois acquis ? Quelle est la réception des approches sur le genre dans les pays dits du Sud ? Ces approches sont-elles toujours perçues comme émancipatrices ?

Les informations et points de vue partagés ont donné lieu à des débats animés, preuve de l'intérêt majeur des boursières et des boursiers sur cette question qui les concerne au premier chef, eux qui, demain, seront enseignantes et enseignants ou actrices et acteurs de changement dans leur pays.

Le reportage sur l'Event Boursiers 2019 est disponible sur le site de l'ARES¹¹.

¹¹ <https://www.ares-ac.be/fr/actualites/665-la-globalisation-des-savoirs-enjeu-d-une-cooperation-academique-equilibree>

06. 3.3 / PREMIÈRE BOURSE EXCEPTIONNELLE EN ESA (À L'INSAS)

Depuis 2018, les bourses de Mobilité Sud contribuent au renforcement des partenariats avec des institutions et scientifiques de nos pays partenaires. Elles sont destinées au financement de doctorats et de postdoctorats dans les universités et de stages dans les HE. Elles sont accessibles aux ressortissant·es des EES partenaires dans les 18 pays d'intervention de l'ARES.

D'année en année, le succès de ces bourses est croissant, notamment au sein des HE et des ESA. En 2019, pour la deuxième édition, 74 candidatures ont été enregistrées, mais seules 30 bourses ont pu être attribuées, réparties entre 6 hautes écoles.

L'Institut Supérieure des Arts (INSAS) a ainsi accueilli un stagiaire (2 candidatures reçues). L'un d'eux, Londoño Alejandro, provenant de l'INCINE, un institut de cinéma partenaire en Équateur, a réalisé son stage en février et mars 2020. Il a pu suivre les cours théoriques et a été intégré aux travaux pratiques. Ce séjour de formation s'est terminé par la réalisation d'un documentaire « Regards croisés », en collaboration avec les équipes et les étudiant·es de l'INSAS.

« **J'avais une idée concrète du documentaire en venant à Bruxelles. Je voulais illustrer les différences culturelles à travers le monde. J'ai pu interviewer un jeune portugais vivant une relation avec une Américaine et observer leurs différences. J'ai également pu filmer un Équatorien vivant à Bruxelles depuis 7 ans (Londoño Alejandro)**

Pour sa part, l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS) a reçu cinq stagiaires, professionnel·les de la communication et du journalisme dans leurs pays d'origine la RDCongo et le Burkina Faso. Ils/elles ont eu l'opportunité d'intégrer les cours de l'IHECS durant un semestre afin de découvrir une nouvelle façon de pratiquer la communication et le journalisme. Étudiant·es en journalisme à Ouagadougou, Yvonne Nahema et Moussa Traore ont ainsi réalisé une émission radio expliquant le programme de coopération au développement de l'ARES. Le caricaturiste Yves Kulondwa a également porté main forte à l'ARES pour illustrer l'événement auquel elle participait avec le CCGD le 29 novembre 2019.

06. 4 / PLUS DE VISIBILITÉ POUR LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE

06. 4.1 / MOOVE : INFORMER ET COMMUNIQUER POUR MIEUX TÉMOIGNER DE L'IMPACT DE LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE

MOOVE¹² est la plateforme web développée par l'ARES pour promouvoir les interventions de coopération académique et scientifique mises en œuvre par les enseignant·es et chercheur·es des EES de la FWB dans 18 des pays partenaires de la coopération et en Belgique.

Aux côtés d'une information contextuelle sur les projets, MOOVE propose des contenus multimédias qui rendent compte des actions de coopération destinées au renforcement de la formation, de la recherche et des institutions partenaires.

Ces contenus illustrent comment un enseignement supérieur de qualité constitue le prérequis essentiel du développement et l'allié majeur d'une croissance socioéconomique durable et responsable.

¹² <https://moove.ares-ac.be/>



Ils mettent également en lumière, par le témoignage et l'image, les résultats et l'impact de la coopération académique sur le développement des pays partenaires. Enfin, ils soulignent aussi l'importance de sensibiliser les étudiant·es belges aux problématiques du développement et mettent l'expertise académique à disposition des décideurs pour une meilleure prise en compte de ces sujets, tout en encourageant le rayonnement des recherches.

Agir, coopérer, inventer, chercher, former, innover... MOOVE est donc une invitation au voyage scientifique et à l'exploration des savoirs, d'ici et de là-bas. Et en cette année 2019/2020, l'offre de découverte est importante: 150 interventions sont en ligne et permettent de découvrir la variété des projets de recherche et de formation, la pertinence des appuis institutionnels proposés par les universités partenaires et l'intérêt des synergies développées avec d'autres acteurs belges de coopération. Derrière chacune de ces interventions, des hommes et des femmes se mobilisent pour faire progresser les savoirs, pour renforcer la recherche et les services à la société.

Cette année, 240 promoteur·trices de projets ont été impliqués·es en Belgique et au Sud, mobilisant près de 700 boursières et boursiers venus des pays partenaires. Ils font vivre la coopération académique, ils sont la raison d'être de MOOVE.

06. 4.2 / L'ARES SUR YOUTUBE

Une chaîne Youtube¹³ a également vu le jour cette année. Elle héberge toutes les productions vidéo réalisées par l'ARES. Près de 50 vidéos y sont disponibles. Par le biais d'interviews, de reportages ou de capsules pédagogiques, l'actualité académique prend une nouvelle dimension.

¹³ <https://www.youtube.com/channel/UCDz-Vf0GsNIN-iJfnySypRA/videos>







/ 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION

Comme dans les autres domaines d'actions de l'ARES, la mission de soutien à l'internationalisation des EES a été fortement impactée par la crise de la Covid-19. En effet, bien que l'ARES favorise une vision transversale, multiple et variée de l'internationalisation comme processus de changement au sein des établissements, la mobilité des individus reste une composante majeure de ce processus. Cela explique pourquoi la crise sanitaire a en premier lieu impacté les actions internationales des établissements et de l'ARES, dès le début 2020 et avant même que la crise ne devienne une pandémie mondiale.

Pour rappel, la mission de soutien de l'ARES à l'internationalisation des établissements s'articule autour de trois axes :

- » renforcer les capacités d'internationalisation de nos établissements en prenant en considération leurs spécificités, besoins et attentes ;
- » soutenir l'attractivité et la visibilité internationales de nos établissements, en étroite collaboration avec WB Camous ;
- » défendre les intérêts de nos établissements auprès des acteurs des relations internationales en FWB, en Europe et à l'étranger

Force est de constater qu'au cours de la période couverte par ce rapport, les initiatives se sont multipliées en vue de renforcer les capacités de nos établissements, mais également de leurs partenaires. Et il est un fait certain que la crise sanitaire a démontré la pertinence à travailler entre établissements pour gérer au mieux les défis et les opportunités dans le développement international de nos établissements.

07.1 / SOUTENIR LES PARTENAIRES ÉTRANGERS

07.1.1 / PROJET PILOTE SUR L'INTERNATIONALISATION DE L'UNIKIN ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONGOLAIS

Si les activités de coopération au développement et les activités internationales sont gérées de manière distincte au sein de l'ARES, le projet pilote portant sur le développement de l'internationalisation de l'UNIKIN, mais également des autres partenaires congolais, constitue une première expérience concrète de renforcement des synergies entre ces deux secteurs d'activités.

Bien que l'internationalisation soit aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour toutes les institutions d'enseignement supérieur, l'internationalisation a rarement fait partie des priorités de la coopération au développement. Pourtant, les EES de la FWB ont acquis au cours des dernières décennies une solide expérience et expertise dans ce domaine qu'ils sont très intéressés à partager et discuter avec leurs partenaires.

C'est dans ce contexte que la CCD de l'ARES a choisi de développer, en collaboration avec l'UNIKIN, un projet-pilote imaginé et coordonné par le professeur Serge Jaumain (ULB) axé autour de l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'internationalisation afin d'examiner la possibilité d'élaborer des projets de coopération universitaire plus consolidés dans ce domaine.

Suite à des missions d'écoute réalisées fin 2018 par deux représentants de l'UNIKIN et une assistante administrative auprès de services RI de nos établissements, un séminaire a été organisé en novembre 2019 à l'UNIKIN en présence de représentant-es de 20 institutions congolaises et de spécialistes des questions de coopération et de relations internationales d'établissements d'enseignement supérieur de la FWB (ULB, USL-B, HE Vinci, ESA Saint-Luc Bruxelles, UCLouvain) ainsi que de l'ARES et de WB Campus.

Le séminaire s'est déroulé sur 3 journées : 2 journées réunissant différentes institutions congolaises et une journée consacrée à une réflexion spécifique autour du futur plan stratégique pour l'internationalisation de l'UNIKIN.

L'approche participative qui a été adoptée tout au long du séminaire a permis d'aborder à la fois des notions théoriques afin de s'assurer d'une compréhension commune des concepts mobilisés et de mener dans la foulée des études de cas en ateliers afin de maximiser l'interactivité et les retours critiques.

C'était la première fois qu'autant d'EES congolais étaient réunis. Les discussions, d'une qualité unanimement reconnue, furent très inspirantes pour les participantes et participants, tant congolais que belges, peut-être le point de départ d'une dynamique de dialogue interinstitutionnel.



07.1.2 / VISITE D'ÉTUDE D'UNE DÉLÉGATION TUNISIENNE DE RESPONSABLES RELATIONS INTERNATIONALES

La coopération académique et scientifique entre les EES de la Tunisie et de la FWB a toujours été particulièrement dynamique et multiple.

Les contacts s'étant multipliés depuis la visite de M. Chiheb Bouden en 2015 en Belgique, alors ministre tunisien en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ARES a, à l'initiative de la CRI, proposé une visite d'étude d'une durée de 5 jours à une délégation de représentant·es d'EES tunisiens en décembre 2019. Six directrices, directeurs et représentant·es des services des relations internationales venant de six universités tunisiennes ont ainsi eu l'occasion d'effectuer une dizaine de visites d'universités, de hautes écoles et d'écoles supérieures des arts au cours de cette semaine.

« Nous avons été ravis d'accueillir à l'Hénallux la délégation tunisienne via l'ARES. Nous avons été impressionnés par le large éventail de formations proposées par les universités tunisiennes dans lesquelles l'Hénallux pouvait se reconnaître et jeter les bases d'une collaboration future. Dans les domaines pédagogiques et de la santé, les intentions étaient bien plus importantes que de signer un accord-cadre. Malheureusement, la situation sanitaire a imposé le report d'une visite de prospection dans les universités tunisiennes. Ce n'est que partie remise... (Marie-Anne Lecompte, Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg - Hénallux)

S'inspirant des « staff trainings » organisés dans le cadre du programme Erasmus+, ces rencontres ont permis aux participant·es de découvrir et d'échanger sur la structuration, l'organisation et la gestion des services ainsi que sur des enjeux et des thématiques d'intérêt commun, tels que la mobilité, la codiplômation, les réseaux internationaux, les enjeux linguistiques ou encore l'évaluation des partenariats.

« C'était la première fois qu'un de nos partenaires organisait ce type de visite, pendant une période conséquente. C'était comme une mobilité de formation de type Erasmus+, mais avec plusieurs partenaires, ce qui nous a permis de réfléchir à des projets de jumelage entre nos services des relations internationales et nos partenaires, à des projets de renforcement des capacités, et bien d'autres (Témoignage d'un participant tunisien)



07. 2 / DÉVELOPPER DES OUTILS POUR NOS ÉTABLISSEMENTS

07. 2.1 / VISITE DES SERVICES RELATIONS INTERNATIONALES

À l'automne 2019, l'ARES a initié des visites sur le terrain auprès des services de RI des EES. Ce sont ainsi près d'une vingtaine de visites qui ont eu lieu entre octobre 2019 et mars 2020, avant d'être stoppées par la pandémie de la Covid-19.

« Cette visite de l'ARES nous a été très utile et intéressante. Nos collègues « juniors » ont en effet pu mieux comprendre l'ARES, ses structures et ses services ainsi que ses liens avec divers organismes. Ensuite, nous avons pu échanger longuement et faire part de nos réalisations et difficultés au jour le jour et chercher ensemble des solutions. Cette rencontre fut donc très instructive et s'est déroulée dans un esprit convivial (Véronique Van Cauter, Haute École Albert Jacquard - HEAJ)

L'objectif de ces rencontres est double. En effet, elles visent d'une part à mieux faire connaître l'ARES au travers de ses missions et de ses activités qui viennent soutenir l'internationalisation de l'enseignement supérieur, et d'autre part elles permettent aux équipes de l'ARES de mieux se rendre compte des réalités de terrain de chacun des établissements visités.

« En ce qui me concerne, la visite de l'ARES m'a permis avant tout de mettre un visage sur un nom et sur une institution. N'ayant pas reçu de formation ou d'écolage en lien avec ma fonction, cette rencontre fut utile pour me permettre de saisir l'ampleur que peut prendre un service international et l'importance de travailler sur un véritable programme d'internationalisation à long terme. J'étais heureux de constater que les réflexions que j'ai pu nourrir concernant le service international étaient partagées à l'échelle de la politique de développement de l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Enfin, cette visite m'a également donné un nouvel élan de motivation et incité à participer aux ateliers et séminaires organisés par l'ARES ou d'autres organisations (Stefan Askew, École supérieure des arts Saint-Luc de Liège - ESA Saint-Luc Liège)

Les intérêts, les besoins et les ressources allouées à l'internationalisation varient significativement d'un établissement à l'autre et ces visites visent à affiner les activités, tantôt spécifiques à un établissement, tantôt inter-institutionnelles, de soutien à l'internationalisation des établissements mises en place par l'ARES au travers de la CRI.

07. 2.2 / ACTUALISATION DE L'OUTIL DIES

Issus d'une collaboration en 2014 entre la DGESVR du MFWB, les Experts Bologne et l'Agence AEF-Europe, les « Descripteurs d'Internationalisation pour l'Enseignement Supérieur » (DIES) sont au cœur d'un outil multidimensionnel d'aide au pilotage de l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'outil propose 100 descripteurs d'internationalisation rendant compte d'autant d'aspects possibles des stratégies et des politiques d'internationalisation.

Cet outil ayant pour vocation de refléter au mieux l'évolution du contexte de l'internationalisation, a été actualisé en concertation avec les EES de la FWB en 2019 au moyen d'ateliers participatifs.

Ces échanges ont mené à l'édition d'une brochure actualisée contenant la présentation de l'outil, destinée aux gestionnaires RI et disponible sur demande. Par ailleurs, des pratiques de terrain ont été collectées auprès des établissements et permettront d'illustrer les différents descripteurs. Elles seront rendues disponibles à l'automne 2020 sur le site de l'ARES, qui hébergera la version mise à jour des descripteurs.

À terme, DIES a également pour objectif de faire naître un outil d'auto-évaluation en matière d'internationalisation qui sera accessible pour les établissements qui le souhaitent, également sur le site de l'ARES. Ce dernier permettra, en parallèle, la mise à jour régulière des pratiques de terrain nourries par les EES, au moyen de rencontres ou d'échanges virtuels.

07. 2.3 / WINTER SCHOOL « INTERNATIONALISATION »

Du 27 au 29 janvier 2020, l'ARES a organisé la première Winter School « internationalisation », destinée aux gestionnaires RI des EES ayant un profil junior (moins de 5 ans d'expérience). Cette initiative, lancée par la CRI, a pour principal objectif de développer et renforcer les capacités des gestionnaires RI, dans un contexte où la professionnalisation des équipes en charge des relations internationales est soumise à des évolutions importantes et rapides.

« Pour moi, la Winter School a été un moyen d'avoir une vue plus globale sur les dispositifs internationaux mis en place par les différents acteurs. C'était également une très belle opportunité de travailler en réseau, de partager nos bonnes pratiques en rencontrant des personnes très enrichissantes. De beaux moments partagés ! (Céline Legrand, Haute École de la Province de Namur - HEPN)

Durant trois jours, une trentaine d'intervenant·es belges et internationaux se sont succédé·es, afin de partager leur expertise et leur expérience sur des thématiques variées telles que les programmes européens de mobilité, la gestion des partenariats, les programmes en anglais, ou encore les types d'organisation d'un service des relations internationales. Les participant·es ont également eu l'occasion de s'approprier les missions et opportunités offertes par l'ARES, WBI, ou encore le Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS). Les différentes sessions ont été organisées dans des formats variés afin de favoriser des processus d'intelligence collective et d'y intégrer des échanges de bonnes pratiques provenant des participant·es.

« Je pense que la Winter School était intéressante, car elle m'a permis de découvrir mieux le travail de certains partenaires et bailleurs, comme le FRS-FNRS par exemple. La plus-value de ces sessions réside aussi dans les échanges après les présentations, car cela permet de transmettre des informations importantes de part et d'autre, et parfois aussi de soulever des problèmes ou des incompréhensions. Enfin, outre le programme en tant que tel, c'était très enrichissant de pouvoir discuter en off avec les participants issus d'autres services internationaux, et d'échanger de bonnes pratiques (Xavier Denys, ULB)

La conférence de clôture, qui portait sur les enjeux et les perspectives de l'internationalisation pour les dix à vingt années à venir, a été ouverte à tous les membres des établissements. Elle était animée par Laura Rumbley, de l'Association européenne pour l'éducation internationale (EAIE) et Giorgio Marinoni, de l'Association Internationale des Universités (AIU).

07. 2.4 / RI TALKS

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la généralisation du travail à domicile, de nombreux établissements se sont exprimés en faveur d'un renforcement du dialogue et des échanges de bonnes pratiques entre responsables des RI en FWB. Dans un même temps, la transition soudaine vers un mode de collaboration à distance a permis un développement rapide de la communication virtuelle.

Exerçant son rôle de facilitateur, l'ARES a dès lors proposé, dès la fin du printemps, une série de courtes rencontres virtuelles, destinées à favoriser un échange informel entre responsables des RI sur des thématiques concrètes et pratiques proposées par les établissements. Ainsi, les «RI Talks» ont vu le jour avec le lancement d'une première série de trois éditions programmées au cours de l'été.

Face au succès rencontré par cette initiative, une nouvelle programmation de rencontres a été décidée, permettant aux établissements participants d'aborder, dès la rentrée académique, des sujets tels que la gestion de la communication dans le cadre de projets Erasmus+ ou encore l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux à la population locale, en passant par la digitalisation des programmes de mobilité.

07. 2.5 / ÉVALUATION DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Le partenariat est l'outil central de toute collaboration entre deux EES. Cette notion de partenariat est multiple, diverse, évolutive et donc généralement difficile à évaluer. C'est dans cette perspective, mais aussi du fait de la nécessité pour les EES de renouveler les accords interinstitutionnels conclus dans le cadre du programme Erasmus+, que la CRI a souhaité mettre en place un groupe de travail sur l'évaluation des partenariats institutionnels (GT EPI).

En mars 2020, l'ARES s'est employée à identifier les besoins des établissements en matière d'évaluation de partenariats, mais également les outils déjà existants ou utilisés. Ce premier exercice a permis de dresser le constat de dispositifs couvrant des objectifs, des approches, des objets d'évaluation ou encore des résultats multiples et variés.

Les établissements ont ainsi trouvé pertinent d'envisager un outil spécifiquement dédié à l'évaluation des partenariats existants, et couvrant les spécificités allant de la signature d'un accord-cadre, un partenariat de mobilité, une convention de codiplômation, un projet de renforcement de capacité, une collaboration scientifique, à la conclusion de partenariats stratégiques plus complexes conçus sur le long terme. Au moment de la rédaction du rapport, l'outil est en cours d'élaboration et sera rendu disponible à la fin de l'année 2020.

07. 3 / ATTRACTIVITÉ ET PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FWB

En garantissant la concertation et renforçant la coopération entre les établissements, l'ARES a notamment pour mission de renforcer le positionnement des établissements et de l'enseignement supérieur de la FWB sur la scène internationale, et cela en étroite collaboration avec WB Campus. Cette année encore, l'ARES a développé des partenariats avec des organisations internationales qui poursuivent des missions similaires aux siennes au bénéfice d'une visibilité accrue des EES de la FWB, mais aussi dans l'optique que ces derniers peuvent bénéficier des opportunités offertes par ces organisations.

07. 3.1 / DANS LE MONDE

Ainsi, outre son implication accrue au sein de l'Association européenne des établissements d'enseignement supérieur (EURASHE), son rôle moteur au sein du Groupe des Responsables de Relations internationales (GRRIF) et ses relations avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'ARES a décidé de rejoindre cette année le réseau de la Déclaration de Groningen (GDN), un réseau qui soutient la coopération entre les acteurs concernés par la digitalisation des données des étudiant·es et dont les objectifs correspondent au projet «e-paysage», en cours de développement et de mise en œuvre par l'ARES.

L'ARES s'est également affiliée à l'Association internationale des universités (AIU) suite à une participation active dans le cadre de l'élaboration, la diffusion et l'analyse des résultats de la 5^e enquête mondiale sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Ce projet a d'ailleurs été mis en lumière en début d'année académique lors de l'un des deux «Midis de l'ARES» consacrés à l'international. Le second «Midi de l'ARES» a quant à lui repris la thématique centrale d'une étude du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) menée à la demande du précédent Gouvernement de la FWB, et a permis d'échanger sur la participation et le positionnement des établissements de la FWB dans les programmes européens d'éducation, de recherche, etc.

L'ARES a également organisé ou participé à un ensemble d'activités se déroulant dans ses locaux et impliquant des partenaires étrangers, ou, directement à l'étranger.

En effet, plusieurs événements visant les opportunités de carrière à l'étranger des étudiant·es ont pris place à l'ARES, qui a ainsi accueilli dans ses locaux une délégation du Nouveau-Brunswick au Canada, mais aussi des membres de la Banque Mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

L'ARES prête par ailleurs une attention particulière à la visibilité des EES de la FWB, et des projets de leurs membres du personnel, notamment dans la région Asie-Pacifique. Ainsi, alors que 2017 voyait naître le programme Asia-Europe Meeting-Duo (ASEM-DUO)/FWB avec le financement des premiers duos de boursiers et boursières, en 2020 le nombre de candidatures déposées a largement dépassé les sélections précédentes, démontrant un intérêt grandissant pour ce programme, et ce, malgré le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19.



07. 3.2 / EN EUROPE

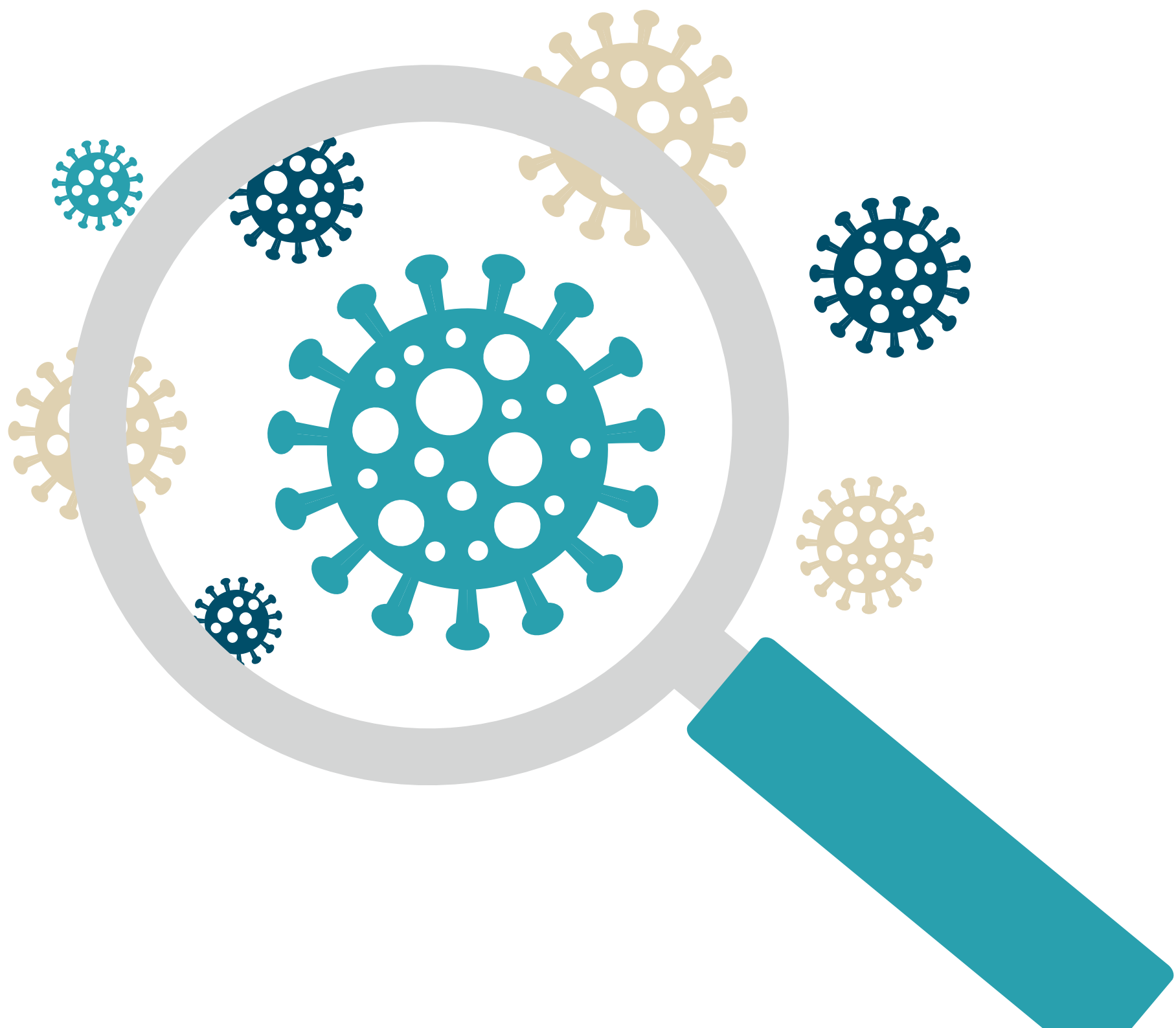
Cette pandémie a par ailleurs mis en avant l'importance de relations intraeuropéennes fortes, ce que l'ARES a toujours eu à cœur d'entretenir, notamment en participant à la conférence annuelle de la European Association for International Education (EAIE) qui s'est tenue à l'automne 2019 à Helsinki, mais aussi en collaborant étroitement avec WB Campus, dans le cadre de l'organisation de la visite d'État d'octobre 2019, au Luxembourg. Cette visite d'État a été l'occasion de mettre en lumière deux secteurs dans lesquels la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sont à la pointe de l'innovation : la santé et l'espace.

Rappelons également que cette année académique s'est clôturé le deuxième appel des « universités européennes », initiative par laquelle l'Union européenne entend soutenir le développement d'alliances stratégiques et innovantes d'institutions d'enseignement supérieur en Europe. Au terme des deux appels successifs, 41 alliances ont été sélectionnées parmi lesquelles 4 alliances incluant des universités de la FWB, à savoir l'ULB, l'ULiège, l'UCLouvain et l'UMONS. Outre le financement européen, à l'initiative du précédent Gouvernement de la FWB, ces universités ont bénéficié d'une subvention complémentaire de 100 000 euros chacune, dont la gestion et le suivi sont assurés par l'ARES.

Mais c'est aussi cette même année académique que le Royaume-Uni sortait officiellement de l'Union européenne et entamait au 31 janvier 2020 une phase de transition de 11 mois. Le Brexit n'est pas sans conséquence pour la coopération académique et scientifique entre la FWB et le Royaume-Uni. L'ARES a accompagné le Ministre-Président de la FWB lors d'une mission à Londres en décembre 2019. Cette mission a été l'occasion de rediscuter avec l'organisation partenaire, Universities UK, afin de garantir les meilleures conditions pour poursuivre les collaborations, en particulier en ce qui concerne la mobilité des étudiant·es et des membres des personnels. En suivi de cette mission, le Ministre-Président a mis en place une Task Force Brexit chargée de préparer des axes de positionnement pour le gouvernement dans la poursuite des négociations. L'ARES a joué un rôle de coordination auprès des autres partenaires du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.







/ 08. COVID-19

Dans le cadre de ses missions d'information, de concertation et de soutien aux établissements, l'ARES a déployé diverses actions depuis le début de la pandémie.

08. 1 / POINT DE VUE DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19 a frappé de plein fouet tous les secteurs, en ce compris l'enseignement supérieur. Le 17 mars 2020, un certain nombre de mesures sanitaires ont été imposées à l'ensemble des Belges et les pouvoirs spéciaux ont été confiés au Gouvernement de la FWB pour trois mois. Dans ce contexte, les EES ont été amenés à mettre en place, à très brève échéance, un certain nombre de mesures répondant aux exigences imposées par le contexte sanitaire tout en permettant la poursuite de certaines activités d'apprentissage à distance. Cette crise a eu de nombreux autres impacts, notamment sur la santé mentale. En effet, le stress occasionné par les changements dans la manière d'enseigner et d'évaluer a été palpable auprès des étudiantes et des étudiants et il n'a pas épargné non plus le corps enseignant.

L'administration de l'ARES, touchée elle aussi par les mesures et forcée de travailler entièrement à distance, a accompagné au mieux les EES en vue de trouver des solutions aux nombreux problèmes rencontrés, en organisant ou en participant à de fréquentes concertations en visioconférence avec toutes les parties prenantes ou encore avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.

08. 1.1 / ORGANISATION DE LA FIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020

Très rapidement, la ministre de l'Enseignement supérieur a chargé l'administration de l'ARES de consulter en urgence les EES sur la mise en œuvre de l'enseignement à distance sur le terrain. Une enquête réalisée fin mars auprès de l'ensemble des directions des établissements a permis de proposer dès le 4 avril des adaptations en matière de présence, d'évaluation et de sanction des études et de régler l'organisation pratique de la fin de l'année académique 2019-2020.

L'ARES a ensuite été sollicitée, toujours en urgence, le 17 avril 2020 pour émettre un avis sur un projet d'arrêté organisant cette fin d'année académique. Les principales mesures envisagées avaient pour but de permettre:

- » l'organisation d'enseignements et d'évaluations à distance et les modalités de ceux-ci ;
- » une certaine flexibilité en autorisant la modification de la description des unités d'enseignement afin de s'adapter aux effets de la crise ;
- » l'organisation, durant le troisième quadrimestre, d'activités d'apprentissage se déroulant habituellement durant les deux premiers quadrimestres ;
- » la prolongation des stages et des évaluations du troisième quadrimestre de l'année académique 2019-2020 jusqu'au 30 janvier 2021.

08. 1.2 / DÉPÔT DES DOSSIERS « NON-RÉSIDENTS »

En temps normal, le dépôt de dossiers des étudiantes et étudiants dits « non-résidents » se déroule en présentiel les 19, 20 et 21 août précédant chaque année académique, et ce, dans les 13 établissements organisant une ou plusieurs des filières concernées par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiant·es dans certains cursus de premier

cycle de l'enseignement supérieur. Très rapidement, l'ARES a attiré l'attention du Gouvernement sur les problèmes que cela risquait d'engendrer compte tenu des mesures sanitaires imposées et a demandé qu'une réponse précise et circonstanciée y soit apportée.

En effet, le dépôt des dossiers « non-résidents » génère toujours un flux important de candidates et candidats se déplaçant en Belgique. En 2019, par moins de 3906 dossiers avaient été déposés (pour un quota total de 1152). Dans le cadre de la crise sanitaire, l'ARES a estimé, à juste titre, qu'il ne serait pas possible d'autoriser un tel flux de personnes proches les unes des autres dans les établissements et que les modalités pratiques de dépôt des dossiers devaient donc être adaptées pour l'été 2020.

Les divers problèmes soulevés par l'ARES ont été pris en compte dans un projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux relatif à l'introduction des demandes d'inscription des étudiant-es non-résident-es en vue de l'année académique 2020-2021, sur lequel un avis de l'ARES a été sollicité en urgence le 29 mai 2020. Les objectifs de cet arrêté étaient d'une part de limiter les risques de propagation du virus en adaptant les contraintes organisationnelles et d'autre part de diminuer la charge administrative des établissements, lesquels étaient déjà contraints à des efforts de réorganisation importants pour achever une année académique qui peut être qualifiée d'exceptionnelle.

L'ARES a salué la démarche en rendant un avis positif sur les dispositions prévues dans le projet d'arrêté, dont la principale est de permettre un dépôt électronique des dossiers d'inscription, selon les modalités prévues par chacune des universités et hautes écoles concernées.

08. 1.3 / STAGE DANS LES CURSUS D'ENSEIGNEMENT

Dès mars 2020, de nombreuses personnes inscrites dans les cursus d'enseignement ont dû mettre fin de manière prématurée à leur stage. Cela a rapidement engendré des inégalités de traitement, une partie des étudiantes et étudiants ayant déjà terminé l'entièreté de leur stage alors

que d'autres se retrouvaient dans l'impossibilité de le finir en raison de la fermeture des écoles fondamentales et secondaires. De plus, lors du déconfinement, plusieurs cours, comme l'éducation physique ou l'art plastique, n'ont pas été donnés dans certaines écoles, l'accent ayant été mis sur d'autres disciplines telles que le français ou les mathématiques. Face à ces disparités, la Commission pédagogique de la Chambre HE-EPS a estimé qu'il était important d'assurer, pour l'ensemble des personnes inscrites dans les formations pédagogiques, une égalité de traitement et une formation optimale, tout en prenant en compte le caractère indispensable des stages dans le cursus des futur-es enseignant-es.

Dans un premier temps, la Commission pédagogique a interpellé le Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que la Chambre HE-EPS pour relayer les craintes quant aux répercussions de la crise sanitaire sur l'organisation des stages pour l'année académique 2020-2021.

De nombreux allers et retours entre les parties prenantes ainsi que diverses réunions organisées par l'administration de l'ARES ont permis d'ajuster les injonctions gouvernementales en cours de route. Grâce à cela, les enseignantes et enseignants concernés ont pu mettre en place des activités pédagogiques alternatives afin de pallier le manque d'expérience pratique découlant de l'impossibilité d'effectuer les stages. Il s'en est suivi une restructuration des plans d'organisation des stages de chaque cursus, dans le but de s'assurer que les étudiantes et étudiants disposent d'une pratique de terrain suffisante.

08. 1.4 / STAGES DANS LES FORMATIONS PARAMÉDICALES

Comme on pouvait le craindre, les formations paramédicales ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Des lieux de stages décidant de ne plus accueillir d'étudiant-es, des conditions de sécurité et d'hygiène impossibles à rencontrer (masques, tenues, etc.), un encadrement pédagogique difficile à assurer ou encore la fermeture de nombreux services internes sont autant de facteurs qui ont particulièrement

contrarié l'organisation des stages, pourtant essentiels dans les cursus du secteur de la santé.

Or, chaque formation paramédicale conduit à une ou plusieurs professions réglementées et, de ce fait, est tenue de rencontrer des prescrits légaux au niveau fédéral, voire européen dans le cas particulier des infirmier-ères et des sages-femmes. À titre d'exemple, l'Union européenne impose 2300 heures de stage au chevet de la patiente ou du patient pour la formation de « bachelier : infirmier responsable de soins généraux » et 1000 heures dans différents départements d'ergothérapie relevant des divers groupes d'âge et dysfonctionnements pour le bachelier en ergothérapie.

Bien consciente de cette situation singulièrement délicate et soucieuse que les diplômés délivrés en 2019-2020, mais aussi les suivants, permettent d'accéder aux professions visées, la Commission paramédicale de la Chambre HE-EPS a très tôt informé la ministre de l'Enseignement supérieur de la problématique. C'est ainsi que plusieurs visioconférences réunissant la ministre et des membres de cette Commission ont été organisées avec l'aide de l'administration de l'ARES.

Si les mesures adoptées le 24 avril 2020 dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°6 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020 apportent une solution dans la plupart des cas, elles s'avèrent néanmoins insuffisantes pour certaines situations. Le cas des logopèdes, qui effectuent souvent leurs stages dans des écoles ou en maison de repos, ou celui des techniciennes et techniciens en imagerie médicale, dont les services ont été fermés durant la majeure partie de la période de confinement, sont deux exemples qui illustrent les difficultés rencontrées.

En outre, reporter de nombreux stages sur le premier quadrimestre de l'année académique 2020-2021 n'est pas tenable puisque deux cohortes devront se partager les lieux de stage, et ce dans un contexte où un rebond de la pandémie ne peut être écarté.

Sur la base de ces constats, la ministre a décidé, pour les professions réglementées au niveau fédéral, de rencontrer la proposition de la Commission paramédicale, à savoir de valoriser, lorsqu'il n'est matériellement pas possible de faire autrement, au maximum 15% d'heures de stages par des activités d'intégration professionnelles alternatives validées par les jurys.

08.1.5 / SERVICES SOCIAUX

Une autre conséquence de la crise sanitaire a été l'augmentation sensible des demandes d'aides aux services sociaux des EES (aides au logement, aides alimentaires, prêts ou dons d'ordinateurs), beaucoup d'étudiantes et d'étudiants ayant vu leurs revenus baisser suite à la perte de leur job ou au chômage temporaire de leurs parents. Dans ce contexte exceptionnel, nombre d'étudiantes et étudiants étranger-ères, habituellement non éligibles à l'octroi d'aides, ont également bénéficié d'un soutien financier.

Parmi les mesures mises en place par les établissements, on signalera la mise à disposition de salles équipées de matériel informatique et de salles d'études, la création de lignes téléphoniques de support informatique et l'organisation d'accompagnements psychologiques en visioconférence.

L'impact de tout ceci sur les budgets des services sociaux a été majeur et l'arrêté de pouvoirs spéciaux relatifs au soutien du secteur de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la crise sanitaire a donc été le bienvenu. La subvention qu'il prévoit permettra d'aider les étudiant-es faisant appel aux services sociaux des établissements. L'ARES a toutefois relayé auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur la demande des établissements de simplifier les procédures administratives ainsi que leurs questionnements concernant le respect du secret professionnel dans ces dossiers.

08.1.6 / BIBLIOTHÈQUES

Dans le contexte de la crise sanitaire, la CBS a proposé aux bibliothèques des EES d'échanger entre elles sur les problèmes rencontrés dans leur quotidien et les solutions qu'elles ont pu trouver. L'idée était de donner un écho à toute bonne idée qui aurait émergé dans un établissement.

Une enquête auprès des établissements a fait ressortir l'intérêt d'établir un répertoire commun des nombreuses plateformes d'éditeurs ou de fournisseurs ayant décidé d'offrir temporairement un accès gratuit élargi à leurs collections en ligne. Pour concrétiser ce projet visant à rendre disponibles et à mutualiser les informations sur ces offres documentaires en ligne, la CBS a souhaité mettre en place un outil simple et efficace, mais non contraignant, chacune et chacun étant libre d'y contribuer, d'en prendre connaissance et de l'utiliser comme il ou elle le souhaite.

08.1.7 / ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La pandémie de la Covid-19 a également eu un impact sur les étudiantes et étudiants en situation de handicap, et ce, tant dans le suivi des cours à distance qu'au niveau des modalités d'évaluation des examens.

Durant l'été 2020, la CESI, dans le cadre de sa mission visant à établir un inventaire des bonnes pratiques et à en favoriser la diffusion, a réalisé une enquête portant sur les adaptations apportées par les établissements afin d'aider cette population étudiante spécifique dans le contexte particulier des mesures imposées par la crise sanitaire.

Les réponses reçues indiquent que le cadre décretaal a permis une certaine souplesse dans la gestion des aménagements raisonnables, qui ont par ailleurs été gérés de manière satisfaisante par les équipes sur le terrain.

Il semble également que la crise sanitaire ait renforcé les collaborations existantes et en ait créé de nouvelles, dans un esprit de solidarité face aux problèmes rencontrés. Certain-es enseignant-es ont pris conscience que la mise en place d'aménagements pour les personnes en situation de handicap était moins compliquée qu'ils ne l'imaginaient.

Globalement, il ressort de cette enquête que les établissements ont fait preuve d'une grande réactivité et n'ont pas ménagé leurs efforts durant cette période délicate.

08.2 / ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Depuis le début de la crise sanitaire, les activités internationales des EES ont été fortement impactées. Par ailleurs, le caractère inédit, incertain et imprévisible de la pandémie a placé les établissements face à des difficultés majeures dans la planification et la gestion de leurs activités, en particulier dans la gestion des mobilités.

Dans ce cadre, les membres de la CRI ont échangé, dès la fin janvier, sur les impacts de la crise sanitaire à court et à plus long terme. En vue de faciliter la concertation entre les établissements et de favoriser une approche commune pour la poursuite des activités internationales, les membres de la CRI ont chargé l'ARES de mener une brève enquête auprès des établissements portant sur les impacts de la crise sanitaire sur les activités internationales, et en particulier sur la gestion des mobilités.

Sur la base des résultats de cette enquête, une réflexion collective a été menée, en mai dernier, afin de permettre aux membres de la CRI et aux responsables RI de dégager des pistes communes pour l'organisation et la gestion des mobilités internationales de 2020-2021. Un ensemble de principes et de recommandations généraux et spécifiques a dès lors été émis et transmis, par la suite, à l'ensemble de la CRI, des responsables RI, et des autorités des établissements, en vue de faciliter la prise de décision par chaque établissement.

Au terme de l'année académique, les membres de la CRI ont mandaté l'ARES pour favoriser un retour des établissements et ainsi récolter les décisions prises par chacun, dans un objectif de partage d'informations entre établissements, mais également en vue de faciliter le relais d'informations vers la Commission européenne notamment. Un aperçu communautaire des décisions prises par nos établissements a été diffusé au sein de la CRI et de la communauté des responsables des relations internationales en juillet dernier.

Par ailleurs, au pic de la pandémie, la majorité des établissements se sont retrouvés confrontés à des situations d'étudiant·es bloqué·es à l'étranger, nécessitant parfois un recours à l'assistance consulaire. Dans cette perspective, l'ARES, via ses directions des RI et de la coopération au développement, a souhaité apporter un soutien concret aux établissements en centralisant et en mettant régulièrement à jour les informations collectées sur les différents canaux d'information des postes diplomatiques du SPF Affaires étrangères et du réseau extérieur de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Enfin, à la demande des établissements, l'ARES a facilité la collecte d'informations sur la situation des étudiant·es se trouvant à l'étranger et nécessitant ou non un rapatriement vers la Belgique, ainsi que les démarches réalisées par les établissements à leur égard. Cette collecte d'informations a permis de saisir les autorités compétentes, en particulier le SPF Affaires étrangères et les postes diplomatiques et consulaires, en vue de venir en soutien aux étudiant·es, chercheur·es et membres des personnels se trouvant à l'étranger.

Pour la Direction de la coopération au développement, une problématique supplémentaire a dû faire l'objet de toute l'attention. La fermeture des frontières a bloqué un certain nombre de nos boursier·ières ressortissant·es des 18 pays de coopération, provoquant un prolongement involontaire de leur séjour en Belgique. Au plus fort de la crise et pendant la période très particulière du confinement, les cellules de coopération, les services d'accueil et l'ARES se sont coordonnés pour assurer la continuité pédagogique, mais aussi un soutien logistique et moral aux boursier·ières.

Pour faciliter l'échange d'information et favoriser l'entraide entre gestionnaires, des plateformes d'échanges numériques ont été créées : l'une sur l'organisation du retour des boursier·ières, l'autre sur leurs arrivées.

C'est également pendant cette période de crise qu'a eu lieu la première édition d'un cycle de conférences virtuelles adressées aux boursier·ières. Uni4Coop et l'ARES ont surfé sur la vague de digitalisation des conférences pour proposer aux boursier·ières de l'ARES un ciné-débat sur le film «Totems et tabous», dans la continuité du thème de l'Event Boursier 2019 sur la décolonisation des savoirs. Cette première édition a eu lieu début juillet 2020 et a rassemblé plus de 50 participant·es.



/ 09. ANNEXES

09. 1 / ANNEXE 1 - AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- » Avis 2019-10 - 08/10/2019 : Exercice de la profession de logopède : avis de l'ARES à propos des propositions formulées par la commission de planification
- » Avis 2019-11 - 08/10/2019 : Changement de noms de deux bacheliers en informatique et systèmes
- » Avis 2019-12 - 23/10/2019 : Changement de partenaire dans une codiplomation - Bachelier en Coopération internationale (IEPSCF Evere-Laeken)
- » Avis 2019-13 - 15/11/2019 : Avant-projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la culture, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel enseignant, à l'enseignement et à WBE
- » Avis 2019-14 - Fusion de l'École de promotion sociale Saint-Luc et de l'Institut d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine - Création de l'établissement de promotion sociale «Ateliers Saint-Luc»
- » Avis 2019-15 - 17/12/2019 : Mise à jour de l'AGCF du 10-06-2015 classant les cours dans les écoles supérieures des arts
- » Avis 2020-01 - 11/02/2020 : Demandes d'habilitations 2020 - hors moratoire
- » Avis 2020-02 - 11/02/2020 : Changement de dénomination du master en gestion des services généraux
- » Avis 2020-03 - 11/02/2020 : Changement de dénomination du bachelier en vente en bachelier «Sales Account Manager»
- » Avis 2020-04 - 21/04/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°XX relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020
- » Avis 2020-05 - 29/04/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°XX portant diverses dispositions en matière d'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19
- » Avis 2020-06 - 26/05/2020 : Changements d'habilitation
- » Avis 2020-07 - 26/05/2020 : Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les indemnités minimales applicables aux conventions d'immersion professionnelle conclues dans le cadre de l'enseignement supérieur en alternance
- » Avis 2020-08 - 26/05/2020 : Décret du 30 mars 2014 relatif au financement de la recherche dans les universités
- » Avis 2020-09 - 26/05/2020 : Demande de dérogation aux conditions générales d'accès aux études - Bachelier of Science in Business Engineering (codiplomation USL-B - KULeuven)
- » Avis 2020-10 - 26/05/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études supérieures ainsi que les conditions de leur octroi
- » Avis 2020-11 - 26/05/2020 : Projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux du Gouvernement de la Communauté française n°XX portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de promotion sociale

- » Avis 2020-12 - 26/05/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° XX relatif au soutien du secteur de la Recherche scientifique dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19
- » Avis 2020-13 - 04/06/2020 : Projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux n° XX relatif à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès aux études en sciences médicales et dentaires pour l'année académique 2020-2021
- » Avis 2020-14 - 04/06/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°XX relatif à l'introduction des demandes d'inscription des étudiants non-résidents pour l'année académique 2020-2021
- » Avis 2020-15 - 11/06/2020 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° XX relatif à l'organisation de l'année académique 2020-2021
- » Avis 2020-16 - 30/06/2020 : Titre III du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études
- » Avis 2020-17 - 30/06/2020 : Création du grade de master en psychologie clinique
- » Avis 2020-18 - 07/07/2020 : Projet de modification de l'article 88, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, inclus dans l'avant-projet de décret portant diverses dispositions en matière d'Enseignement supérieur et d'Enseignement de la Promotion sociale

09. 2 / ANNEXE 2 - AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION

Cette année, le Conseil d'orientation a choisi de rendre un avis sur un seul axe de travail : l'orientation des étudiantes et étudiants, et l'éducation aux choix. Ci-dessous, les huit recommandations proposées.

09. 2.1 / PROPOSITION 1 : MISE EN PLACE DE L'APPROCHE ORIENTANTE

Placer l'orientation au cœur des apprentissages tout au long du parcours de l'élève dans l'enseignement obligatoire (tel que prévu dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, et plus particulièrement l'OS 1,3(3) qui distingue les missions des CPMS et la mission d'information des élèves sur les filières et les métiers), tout en étant particulièrement attentif aux publics défavorisés.

S'appuyer donc aussi sur les enseignant·es, dans les limites de leur charge telle que définie décretalement¹⁴, qui sont les accompagnant·es de première ligne et leur permettre d'acquérir les savoirs, les compétences et les outils relatifs à l'éducation au choix. Cela nécessite d'inscrire la dimension « approche orientante » dans la formation initiale des futur·es enseignant·es et d'initier des finalités de master et des modules de formation continue aux questions d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle, la formation au conseil en orientation ou en insertion socioprofessionnelle pouvant, elle, s'adresser en priorité aux professionnels du secteur.

Motivation

Il s'agit d'amener les jeunes à s'impliquer dans leur formation, de leur donner les moyens de poser des choix et de prendre des décisions. Les enseignantes et enseignants sont des actrices et acteurs prépondérants pour donner un sens aux apprentissages, les ancrer dans les réalités du monde du travail et aider les jeunes à concevoir leur horizon formatif et professionnel, et ce de manière intégrée à leur

enseignement (éducation au choix). À l'avenir, tous les référentiels disciplinaires du tronc commun devront d'ailleurs s'articuler aux visées transversales dont plusieurs sont constitutives de l'orientation (apprendre à se connaître, à poser des choix, découvrir les filières et les métiers, se forger un projet personnel), un domaine de compétences « orientation » a même été rajouté dans la DPC, intégrant pleinement ce défi dans les missions de l'enseignant.

09. 2.2 / PROPOSITION 2 : INFORMATION NEUTRE ET DE QUALITÉ

Baliser la façon dont les institutions présentent une information claire et objective sur l'offre d'enseignement supérieur, actualisée, exhaustive tout en restant concise. Cette information doit être neutre et lisible en termes de programmes de cours, de prérequis souhaités et d'horizons professionnels concrets, afin de fournir à toutes et tous, des repères clairs (indispensables pour une bonne orientation). L'ARES pourrait jouer ce rôle. L'autonomie des EES en matière d'information sur les études reste évidemment d'application mais elle se doit de respecter le code de bonnes conduites élaboré par la CIE (Commission de l'information sur les études) de l'ARES (en lien avec l'article 151/11 du Décret paysage).

Motivation

Les enjeux relatifs aux besoins de recrutement des institutions sont très présents dans leur stratégie étant donné le contexte concurrentiel dans lequel elles sont amenées à évoluer (en enveloppe fermée). La neutralité est sans doute difficile à assurer, les services d'orientation des institutions étant des organes à part entière de celles-ci.

¹⁴ Décret du 27 mars 2019

09. 2.3 / PROPOSITION 3 : CONCERTATION AVEC LE SECONDAIRE ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Organiser structurellement des concertations avec l'enseignement secondaire pour rester au fait de ses besoins en information sur l'enseignement supérieur (en termes de contenus, d'outils, d'activités, etc.). Cette concertation peut s'organiser au départ de l'ARES, en s'appuyant sur les pôles (pour une vue transversale) ou/et en l'organisant filière par filière.

Appuyer la mission de soutien à l'orientation des EES, notamment dans la dimension « orientation professionnelle ».

Motivation

Mis à part au départ de certaines institutions ou réseaux, Il n'existe peu ou pas de structures de concertation à plus grande échelle entre enseignement supérieur et enseignement secondaire, et dont la mission est de s'interroger sur les besoins en information des étudiantes et étudiants, les outils pour les aider à mieux s'orienter ainsi que sur les prérequis nécessaires. Cette concertation est ponctuellement ébauchée ou appliquée dans les filières qui organisent un examen d'entrée (sciences appliquées et médecine), mais elle gagnerait à être étendue à d'autres filières.

Les EES ont un rôle à jouer dans le soutien à la démarche d'« orientation continue » des étudiantes et étudiants en cours de formation (indépendamment des processus de réorientation), notamment dans une perspective d'orientation professionnelle (précision d'un projet professionnel, etc.). Les établissements n'investissent pas tous ce rôle de la même manière, notamment selon les filières de formation mais aussi selon la « culture » de l'établissement.

09. 2.4 / PROPOSITION 4 : ORIENTATION DANS LES MISSIONS DE L'ARES

Intégrer l'orientation dans les missions de l'ARES, préférentiellement au sein d'une commission existante, et instaurer des échanges structurés avec les instances travaillant sur ces questions pour éviter toute redondance.

Motivation

L'orientation (et la réorientation) des étudiantes et étudiants n'apparaît actuellement pas explicitement dans les missions des commissions de l'ARES. Cette absence est difficilement compatible avec l'importance qu'occupe l'orientation dans le parcours des étudiantes et étudiants, la nécessité de répondre à leurs besoins en matière d'information neutre ainsi que le besoin d'établir un dialogue structurel avec l'enseignement secondaire,

Il y aurait cependant lieu de ne pas multiplier les commissions permanentes de l'ARES, d'autant que certaines traitent de sujets liés, comme la CAR (commission de l'aide à la réussite) et la CIE. Il serait judicieux de réfléchir au réagencement/regroupement de ces commissions existantes, en raison du fort lien entre ces thématiques. De même, il convient de créer des liens avec les instances traitant de certains aspects liés à l'orientation (par exemple, le futur Centre de Référence STEM, créé par le Gouvernement de la FWB).

09. 2.5 / PROPOSITION 5 : SENSIBILISATION AU MONDE PROFESSIONNEL

Favoriser la sensibilisation du et au monde professionnel en suscitant des rencontres régulières et structurellement organisées à grande échelle entre étudiant·es et monde professionnel¹⁵. L'organisation à partir des pôles en collaboration avec les différents partenaires concernés par l'orientation (cités des métiers par exemple) apparaît particulièrement adaptée. La mise en place d'un tronc commun réellement polytechnique tout au long du parcours doit permettre à l'élève de se confronter à différents domaines pour aboutir à une orientation positive.

Augmenter la culture métiers de la communauté éducative en l'intégrant dans la formation initiale des formatrices et formateurs (au sens large) et en articulant pour les acteurs de l'enseignement en charge de l'orientation, des ressources et informations sur les métiers.

Motivation

Une organisation à grande échelle de telles rencontres permet aux élèves de côtoyer des professionnel·les représentant des secteurs suffisamment diversifiés et présente également l'avantage d'optimiser l'emploi du temps de ces professionnel·les en leur donnant accès à un plus grand nombre d'élèves que dans une ou quelques classes (exemple : l'action annuelle « Demain, je serai », organisée à Charleroi par le Pôle hainuyer, la Cité des métiers, le Forem et diverses entreprises et qui réunit près de 700 élèves, 70 professionnel·les et 40 modératrices et modérateurs issus de l'enseignement supérieur). Le lien avec le monde professionnel est primordial dans le cadre de l'information sur les études d'enseignement supérieur. La formation des formatrices et formateurs au sens large devrait en tenir compte pour augmenter la culture métiers de la communauté éducative et proposer des clés de lecture et d'accès adaptés aux besoins des élèves des différents niveaux d'enseignement.

15 Sans laisser de côté les élèves à besoins spécifiques

09. 2.6 / PROPOSITION 6 : OBSERVATOIRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Mettre en place un observatoire de l'insertion des diplômé·es même s'il ne s'agit sans doute pas du critère essentiel d'orientation. Il s'agit de mettre à disposition de toutes et tous, une information neutre et objective, centralisée pour toute la FWB. Les modalités de mise en place de ce guichet devraient être discutées entre les différents (et nombreux) acteurs concernés.

Cet observatoire doit idéalement pouvoir retracer le « parcours complet », de l'enseignement obligatoire aux emplois effectivement occupés dans la mesure du possible, en passant bien entendu par les filières d'études supérieures et de formation, et donc de décloisonner les bases de données. Un chantier dans ce sens est en cours en FWB, mais cela vaudrait la peine d'insister pour que ses travaux puissent aboutir.

Motivation

L'insertion professionnelle concerne au premier chef les institutions qui portent une responsabilité sur ce que deviennent leurs diplômé·es. Elle peut également constituer un critère susceptible d'influencer le choix des jeunes étudiantes et étudiants tout en sachant qu'il y a davantage de difficultés pour les jeunes d'aujourd'hui à se projeter dans un avenir à moyen et à long terme.

Les « besoins du marché » ne sont pas forcément à prendre de manière négative ou « adéquationniste », en ce sens qu'ils peuvent aussi apporter des réponses sur quelques tendances lourdes, par ex. le numérique, les énergies renouvelables ou encore les circuits alimentaires courts.

09. 2.7 / PROPOSITION 7 : FORMULES PRÉPARATOIRES

Étoffer et soutenir les formules préparatoires à l'enseignement supérieur ainsi que les formules d'aides à la réussite telles que par exemple l'augmentation de l'offre non payante et/ou de la qualité des possibilités de remise à niveau/remédiation, afin de compenser la « non équivalence » des parcours dans le secondaire. Il convient toutefois d'éviter d'avoir recours à l'organisation d'années préparatoires qui allongent le parcours des étudiants.

Motivation

En FWB, l'accès à l'enseignement supérieur présente une particularité de type « tout ou rien », à savoir d'être complètement libre dès l'acquisition du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), exceptées quelques filières qui limitent l'accès sur la base d'un examen d'entrée (notamment les sciences médicales et sciences dentaires, et les sciences de l'ingénieur à l'université). Il n'est pas tenu compte des choix de parcours réalisés par l'étudiantes ou l'étudiant pour l'obtention du CESS ou de la plus ou moins bonne maîtrise de certaines matières qui intuitivement ou objectivement sont associées à certaines filières du supérieur.

Étant donné cette disparité des parcours, il est important de permettre à l'étudiante et à l'étudiant qui le souhaite, de suivre des compléments de cursus en étoffant l'organisation de formules facilitant la transition secondaire/supérieur, soit avant la fin ou en fin du secondaire (par exemple via des modules de remédiation adaptés en fonction des besoins et du projet de l'élève), soit par la suite (par exemple, via des formules d'aides à la réussite), pour éviter les approches bloquantes et/ou toute forme de discrimination sur base des parcours antérieurs.

09. 2.8 / PROPOSITION 8 : DISPOSITIF DE DÉCOUVERTES DES DOMAINES D'ÉTUDES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

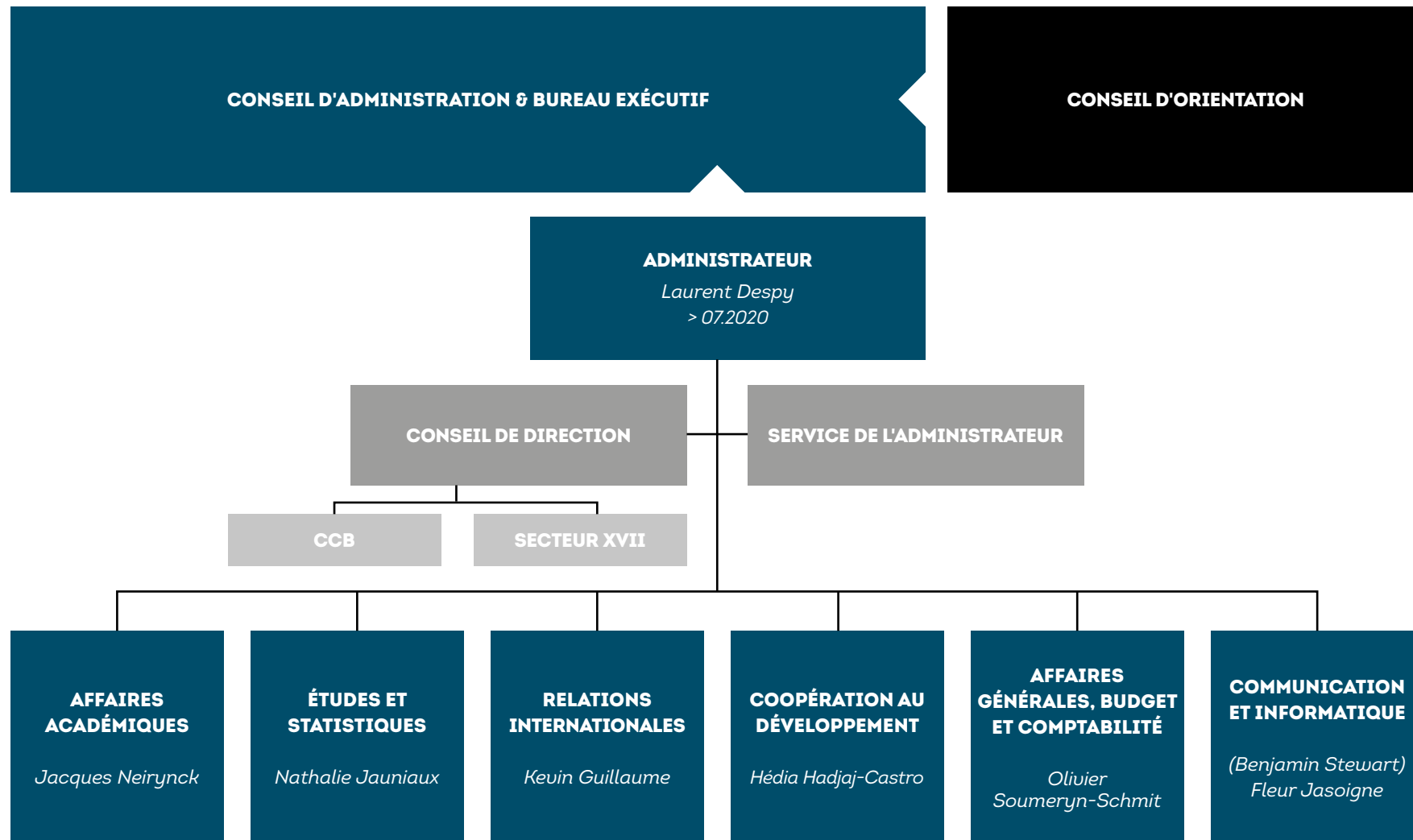
Organiser un dispositif permettant à l'étudiant·e d'identifier les domaines et les familles d'activités professionnelles qui correspondent le mieux à son vécu et à son projet personnel.

Coupler à ce dispositif l'accès des informations neutres sur les parcours possibles ainsi qu'idéalement, des tests représentatifs de certaines des compétences attendues selon la filière choisie. L'ARES pourrait coordonner cette action.

Motivation

Il apparaît nécessaire d'intégrer pleinement dans la démarche orientante dans l'enseignement obligatoire, l'accès à des outils permettant à l'étudiant·e de s'évaluer et de positionner son projet par rapport à l'offre d'enseignement supérieur. Il s'agit de pouvoir explorer les professions associées aux différents domaines d'activités, de repérer les programmes d'enseignement supérieur en lien avec ces professions et de fournir une information la plus représentative possible sur les matières et les compétences qui lui sont associées (à l'instar de ce que font partiellement déjà les outils Columbus en Flandres ou « CURSUS » développé par l'UCLouvain).

09.3 / ANNEXE 3 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (09.2020)



09. 4 / ANNEXE 4 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (09.2020)

09. 4.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS		
Jean-Pierre Hansen > 11.2020		Président		
Recteurs des universités				
Yvon Englert	ULB	Vice-président	Nathalie Vaeck	ULB
Pierre Wolper	ULiège		Jean Winand	ULiège
Vincent Blondel	UCLouvain		Isabelle Durant	UCLouvain
Philippe Dubois	UMONS		Marc Labie	UMONS
Pierre Jadoul	USL-B		Sébastien Van Drooghenbroeck	USL-B
Naji Habra	UNamur		Annick Saertenaer	UNamur
Représentantes et représentants des hautes écoles				
Vinciane De Keyser	FEDESUC		Nicole Bardaxoglou	HELB - Ilya Prigogine
Denis Dufrane	HEH	Vice-président	Giovanni Sutera	HE Charlemagne
Salvatore Anzalone	DGEPL		Marie-France Marlière	HEPN
Pascal Lambert	HEPHC		Dominique Daems	HE Francisco Ferrer
Alexandre Lodez	HELMo		Brigitte Chanoine	HE « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC »
Colette Malcoprs	EPHEC		Marylène Pierret	HENaLLux

Légende : « > + date » signifie jusqu'à cette date et « < + date » signifie depuis cette date

EFFECTIFS

SUPPLÉANTS

Représentantes et représentants des écoles supérieures des arts

Laurent Gross	INSAS	Vice-président	Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles		Daphné De Hemptinne	ARBA Bruxelles

Représentantes et représentants de l'enseignement supérieur de promotion sociale

Willy Monseur	Conseil général de l'EPS		Yves André	IEPSCF de Jemappes
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Yves Dechevez	Conseil général de l'EPS

Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales

Olivier Bouillon	CGSP		Stéphanie Bertrand	CGSP
Sophie Goldmann	sel - SETCA		Sylvie Vanderheyden	FGTB
Jean Bernier	CSC-Enseignement		Pierre Boulanger	CSC-Enseignement
Didier Lebbe	CNE		Xavier Lorent	CSC-Services publics
Michel Popijn	SLFP-Enseignement		Pierre-Jean Delvoye	SLFP-Enseignement
Marc Mansis	APPEL		Claire Gislain	APPEL

Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants

Chems Mabrouk	FEF		Ilias Karavidas	FEF
Thomas Apolito	FEF		Diego Carlino	FEF
Manon Sperati	FEF		Johan Paez Delgado	FEF
Kevin Avril	FEF		Doriane Mugisha	FEF
Romain Annoye	FEF		Julie Demartean	FEF
Jessyca Mukendi	FEF			

Membres avec voix consultative

Véronique Halloin	F.R.S.-FNRS	Secrétaire générale
Étienne Gilliard	DGESVT	Directeur général ad interim
Lise-Anne Hanse	Commission de pilotage du système éducatif	Présidente
Jean-Christophe Renauld	CPS Wallonie	Président
Marcel Miller	Conseil d'orientation de l'ARES	Président
Daniele Carati	CPS-RBC	Président
Anne Hicter		

Commissaire du Gouvernement

Toni Pelosato > 12.2019
 Anne Hicter < 12.2019

Administrateur

Julien Nicaise > 06.2020
 Laurent Despy < 07/2020

09. 4.2 / BUREAU EXÉCUTIF

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
Président			
Jean-Pierre Hansen > 11.2020			
Vice-présidents			
Yvon Englert	ULB	Nathalie Vaeck	ULB
Denis Dufrane	HEH	Vinciane De Keyser	FédESuC
Laurent Gross	INSAS	Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Willy Monseur	Conseil général de l'EPS
Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales			
Olivier Bouillon	CGSP	Sophie Goldmann	sel - SETCA
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Didier Lebbe	CNE
Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants			
Chems Mabrouk	FEF	Manon Sperati	FEF
Romain Annoye	FEF	Ilias Karavidas	FEF
Commissaire du Gouvernement			
Toni Pelosato > 12.2019			
Anne Hicter < 12.2019			
Administrateur			
Julien Nicaise > 06.2020	ARES		
Laurent Despy < 07/2020			

09. 5 / ANNEXE 5 - MEMBRES DU PERSONNEL (AU 01.09.2020)

Administrateur

Laurent Despy

laurent.despy@ares-ac.be

Service de l'Administrateur

Chadia Bouayachi

chadia.bouayachi@ares-ac.be

Affaires générales, budget et comptabilité

Olivier Soumeryn-Schmit / Direction

olivier.soumeryn@ares-ac.be

Mohamed Aazzani

mohamed.aazzani@ares-ac.be

Nadia Al Morabet

nadia.almorabet@ares-ac.be

Terence Burgers

terence.burgers@ares-ac.be

(Ekaterina Dibin)

Détachée < 04.2017

Francis Ekaba

francis.ekaba@ares-ac.be

Aïcha El Hachmioui

aicha.elhachmioui@ares-ac.be

Raoul Hervy

raoul.hervy@ares-ac.be

Valérie Housmans

valerie.housmans@ares-ac.be

Audrey Jaffrelot

audrey.jaffrelot@ares-ac.be

Teddy Kimputu

teddy.kimputu@ares-ac.be

Benoît Kints

benoit.kints@ares-ac.be

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Rose Ngalula

rose.ngalula@ares-ac.be

Vanessa Obrecht

vanessa.obrecht@ares-ac.be

Jean-Philippe Pirard

jean-philippe.pirard@ares-ac.be

Stéphanie Rogge

stephanie.rogge@ares-ac.be

Rayma Saci

rayma.saci@ares-ac.be

Hassna Saïfi

hassna.saifi@ares-ac.be

Séverine Vanbellinghen

severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Affaires académiques

Jacques Neiryndck / Direction

jacques.neiryndck@ares-ac.be

Cathy Bodson

cathy.bodson@ares-ac.be

François Carlier

francois.carlier@ares-ac.be

Sébastien Combéfis

sebastien.combefis@ares-ac.be

Mikaël De Clercq

mikael.declercq@ares-ac.be

Pauline Deprez

pauline.deprez@ares-ac.be

François Dufays

francois.dufays@ares-ac.be

Cosmina Ghebaour

cosmina.ghebaour@ares-ac.be

Aurélien Hougardy

aurelien.hougardy@ares-ac.be

Dominique Janssens

dominique.janssens@ares-ac.be

Caroline Jauniaux

caroline.jauniaux@ares-ac.be

Laurent Lepère

laurent.lepere@ares-ac.be

Maria Moreno

maria.moreno@ares-ac.be

Bernadette Naedts

bernadette.naedts@ares-ac.be

Marie-Pierre Nicolas

marie-pierre.nicolas@ares-ac.be

Anne-France Parent

Anne-France.parent@ares-ac.be

Sabrina Piccini

sabrina.piccini@ares-ac.be

Xavier Rosy

xavier.rosy@ares-ac.be

Arnaud Salmon

arnaud.salmon@ares-ac.be

Noémie Solheid

noemie.solheid@ares-ac.be

Marie Welsch

marie.welsch@ares-ac.be

Coopération au développement

Hédia Hadjaj-Castro / Direction

hedia.hadjaj@ares-ac.be

Secrétariat

(Stéphanie Bogaerts)

En interruption de carrière

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Laetitia Mouyart

laetitia.mouyart@ares-ac.be

Stratégie et méthodologie

(Pascale Caes)

En interruption de carrière

Selma Mitri

selma.mitri@ares-ac.be

Quentin Reunis

quentin.reunis@ares-ac.be

Appui institutionnel		
Tanguy Goethals Coordination Bolivie, Équateur, Pérou tanguy.goethals@ares-ac.be	Simon Hemptinne RD Congo, Niger simon.hemptinne@ares-ac.be	Christine Leroy Burundi, Rwanda, Maroc, Haïti christine.leroy@ares-ac.be
Pierre Martinot Madagascar, Niger pierre.martinot@ares-ac.be	Amélie Schnock Asie, Bénin, Burkina Faso amelie.schnock@ares-ac.be	Thao Lê Appui institutionnel thao.le@ares-ac.be
Projets de recherche et de formation pour le développement		
Murielle Andersson Coordination murielle.andersson@ares-ac.be		
Rola Abboud rola.abboud@ares-ac.be	Fanny Bernard fanny.bernard@ares-ac.be	Véronique Schmit veronique.schmit@ares-ac.be
Alisson Pechon alisson.pechon@ares-ac.be		
FRSD, Bourses et Frais de formation		
Noémie Nyst Coordinatrice noemie.nyst@ares-ac.be		
Maryvonne Aubry Bourses maryvonne.aubry@ares-ac.be	Camille Roegiers FRSD camille.roegiers@ares-ac.be	Séverine Vanbellinghen Bourses severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Relations internationales

Kevin Guillaume / Direction
kevin.guillaume@ares-ac.be

Charline Cauwe
charline.cauwe@ares-ac.be

Élodie Decostre
elodie.decostre@ares-ac.be

(Florence Maertens)
Détachée < 10.2019

Hassna Saïfi
hassna.saifi@ares-ac.be

Aude Segers
aude.segers@ares-ac.be

Études et statistiques

Nathalie Jauniaux / Direction
nathalie.jauniaux@ares-ac.be

Bénédicte Champagne
benedicte.champagne@ares-ac.be

Loïc Legros
loic.legros@ares-ac.be

Stéphane Patart
stephane.patart@ares-ac.be

Communication et informatique

(**Benjamin Stewart** / Direction)

En interruption de carrière

Fleur Jasoigne / Direction f.f.
fleur.jasoigne@ares-ac.be

Marine Harmel
marine.harmel@ares-ac.be

Valérie Housmans
valerie.housmans@ares-ac.be

Fabian Kabashi
fabian.kabashi@ares-ac.be

Sarah Pierre
sarah.pierre@ares-ac.be

Alain Somville
alain.somville@ares-ac.be

09. 6 / ANNEX 6 - ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (09.2019)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage

Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration

Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)

Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale

Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur

Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration

Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury

Comité consultatif de bioéthique

Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

Comité de suivi définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal

Comité d'accompagnement (observatoire de l'enseignement supérieur)

Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)

Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance

Comité de pilotage des structures collectives (SCES)

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle

Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux

Comité de gestion de la bourse Wernaers

Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire

Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

Commission consultative en matière de rémunération pour reprographie

Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

Commission d'agrément en audiologie

Commission d'agrément en diététique

Commission d'agrément en ergothérapie

Commission d'agrément en imagerie médicale

Commission d'agrément des kinésithérapeutes

Commission d'agrément des logopèdes

Commission d'agrément des psychologues cliniciens

Commission d'agrément en orthoptie

Commission d'agrément en podologie et podothérapie

Commission d'agrément technologique de laboratoire médical

Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI)

Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Commission de pilotage du système éducatif

Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de la notoriété (CREUN)
Commission de reconnaissance d'expérience utile (HE)
Commission des référentiels et des programmes du tronc commun
Commission des allocations d'études
Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement
Commission du concours en kinésithérapie
Commission femmes et développement
Commission des évaluations – Tronc commun
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Évaluation de la réforme des titres et fonctions »
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Titres »
Commission nationale pour les droits de l'enfant
Commissions d'équivalence
Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Conseil Consultatif Genre et Développement
Conseil d'administration de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE)
Conseil de l'aide sociale et culturelle
Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)
Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »
Conseil de la transmission de la mémoire
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »

Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFQAI)
Conseil scientifique de l'Agence autonome « Jardin botanique de Meise »
Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
École d'administration publique (EAP)
European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
Fonds International Wernaers
Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)
Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Groupe de travail « Cohérence Pacte et FIE »
Groupe de travail du Conseil fédéral de l'art infirmier
Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Groupe de travail « Évaluation de la Réforme des titres et fonctions »
Groupe de travail « Master infirmier »
Groupe de travail « formations en matière de droits de l'enfant en FWB »
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT « Qualité »
Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration
Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique
Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration

Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction

Institut de Technologie du Cambodge (ITC)

Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux

Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO)

Conseil d'administration

Jardin botanique Meise – Conseil scientifique

Jury financement de la recherche en Hautes Écoles

Observatoire du commerce

Réseau de contacts « Nations Unies »

Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau

Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation

Wallonie-Bruxelles International – Programme « Citoyens du monde »

09. 7 / ANNEXE 7 - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2019 ET BUDGET 2020

09. 7.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les revenus de l'ARES proviennent principalement de quatre sources :

01. Une dotation annuelle de fonctionnement octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études
02. Une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2017, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2017-2021) dont le financement est libéré par tranches annuelles
03. Des subventions en provenance de la FWB destinées à financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents (organisation de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et dentaires, aide à la réussite, financement de projets de développement durable au sein des EES, projets de la CESI, etc.)
04. Diverses autres recettes de moindre importance (intérêts, récupération de frais, droits d'inscription, etc.)

Les dépenses budgétaires de l'ARES sont réparties en six sections décrites comme suit :

a) Rémunération et frais de personnel

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement domicile-lieu de travail, formation, etc.

b) Frais de fonctionnement des organes de l'ARES

Ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités comme prévu en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.

c) Frais de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : loyers, fournitures, assurances, maintenance (notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leur travail, etc.

d) Actions et projets

Représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que la majorité des dépenses liées à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, le test d'orientation préalable aux études en médecine vétérinaire, les activités de l'ARES en matière de promotion de la réussite et d'autres projets, récurrents ou ponctuels, mis en œuvre par l'institution.

e) Frais d'investissement

Cette section couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien durable (équipements informatiques, mobiliers, etc.).

f) Charges exceptionnelles (le cas échéant)

09.7.2 / L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2019

L'année budgétaire 2019 constitue le sixième exercice budgétaire de l'ARES. Alors que l'exercice 2018 avait été marqué, par de nouvelles extensions des activités et projets confiés à l'ARES, l'exercice 2019 peut être considéré comme une année de consolidation. Dans le cadre des missions relevant de la compétence de la FWB, on ne dénote pas de financement complémentaires réellement nouveau, par contre certains (et les activités qu'ils soutiennent) se sont vus confirmés (CESI, CDD). On peut également constater que les activités liées à divers financements complémentaires ont été poursuivies ou développées (constitution de la cellule réforme FIE, CF&S, l'EXMD, CAR, ASEM Duo, etc.). Dans ce contexte, le taux de consommation constaté est globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne le volet des activités de l'ARES relatif à la coopération académique au développement, 2019 marquait la troisième année de fonctionnement au sein du programme quinquennal 2017-2021 instauré par la réforme qu'a connu le secteur. Durant cette troisième année, on constate que l'institution a atteint un rythme de fonctionnement régulier, toutefois relativement élevé, lui permettant de rencontrer les objectifs fixés par le cadre réglementaire de l'Arrêté royal relatif à la coopération non-gouvernementale du 11 septembre 2016, ce qui permet à l'ARES de sécuriser, en termes de trésorerie, le financement de ses activités de coopération au développement.

Le tableau ci-après compare le niveau de consommation des différentes sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses :

	CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
Dépenses (en euro)	Budget ajusté 2019	Exécution 2019	Budget ajusté 2020	Exécution 2020
Personnel et rémunérations	5 260 275	4 969 536	5 260 275	4 955 252
Commissions et organes de gestion	190 700	139 608	190 700	139 351
Frais de fonctionnement	2 198 825	1 951 702	2 406 325	2 006 742
Actions et projets (dont la coopération au développement)	39 432 450	33 842 200	37 108 500	30 775 105
Investissements	297 500	259 201	312 500	249 774
Charges exceptionnelles				
Total	47 379 750	41 162 247	44 607 300	38 126 224
Recettes (en euro)	Budget ajusté 2019	Exécution 2019	Budget ajusté 2020	Exécution 2020
Dotations ordinaires ARES	4 231 000	4 181 000	4 231 000	4 181 000
Subvention « coopération au développement »	29 475 056	29 482 086	29 475 056	29 482 086
Autres subventions	2 454 150	2 516 437	2 454 000	2 516 437
Recettes diverses	275 000	355 009	275 000	355 009
Total	36 435 056	36 534 532	36 435 056	36 534 532

L'exercice budgétaire 2019 s'est conclu avec un résultat de -4 627 715 euros en crédits d'engagement et -1 591 692 euros en crédit de liquidation. Comme lors de l'exercice 2018, un déficit est constaté, toutefois inférieur aux prévisions.

09.7.3 / BUDGET 2020

Le budget 2020 de l'ARES ne connaît pas d'évolution majeure par rapport au budget 2019 en termes de structure. Les montants budgétisés en dépenses présentent une tendance à la baisse, liée au rythme de mise en œuvre des activités de coopération au développement dans le cadre du plan quinquennal, à la finalisation progressive des activités dépendant de financement antérieur au plan quinquennal, ainsi que, pour les activités relevant du financement de la FWB, de la réduction des dépenses liées à des projets ponctuels, etc. Le montant total des recettes connaît quant

à lui peu d'évolution, même s'il est à noter que le montant de la tranche 2020 de la subvention de la DGD connaît un accroissement, en compensation de la diminution qui avait été décidée par le pouvoir subsidiant pour l'exercice 2018.

Dépenses (en euro)	CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
	Budget ajusté 2019	Budget ajusté 2019 (11/20)	Budget ajusté 2020	Budget ajusté 2020 (11/20)
Personnel et rémunérations	5 260 275	5 682 000	5 260 275	5 682 000
Commissions et organes de gestion	190 000	179 000	190 700	179 000
Frais de fonctionnement	2 198 825	2 415 700	2 406 325	2 479 700
Actions et projets (dont la coopération au développement)	39 432 450	30 406 500	37 108 500	33 874 500
Investissements	297 500	267 500	312 500	267 500
Charges exceptionnelles				
Total	47 379 750	38 950 700	45 278 300	42 482 700

Le budget de l'ARES reste toutefois influencé par :

- » les décalages existants entre les années de perception de certaines recettes et de réalisation des dépenses y afférentes ;
- » le mécanisme de report des soldes non dépensés dans le cadre du programme quinquennal en matière de coopération au développement. Ce qui implique de budgétiser en dépenses des crédits correspondant aux soldes non dépensés des années antérieures du programme ;
- » les remboursements de certains montants à la DGD à la clôture de programmes antérieurs au programme quinquennal.

Le tableau ci-après résume l'évolution des sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses, entre les exercices 2019 (ajusté) et 2020 (initial) :

Recettes (en euro)	Budget ajusté 2019	Budget ajusté 2019 (11/20)	Budget ajusté 2020	Budget ajusté 2020 (11/20)
Dotations ordinaires ARES	4 231 000	4 304 000	4 231 000	4 304 000
Subvention « coopération au développement »	29 475 056	30 499 000	29 475 056	30 499 000
Autres subventions	2 454 000	2 036 000	2 454 000	2 036 000
Recettes diverses	275 000	305 000	275 000	305 000
Total	36 435 056	37 144 000	36 435 056	37 144 000



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE



Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à publications@ares-ac.be

CRÉDITS

A. Delsoir (p.4, 48)
D. Pirnay/www.woush.be (p.6-7, 38, 69)
P. Jeanjean (p.14)
Cineberg/Shutterstock.com (p.18)
Skyfish/Shutterstock.com (p.31)
A. Delsoir/www.woush.be (p.32)
Artistdesign29/Shutterstock.com (p.54-55)
J.R. Aoutcheme/www.woush.be (p.56)
C.Quénum/www.woush.be (p.59, 64)
Kevin Guillaume (p.61, 76)
Pierre Martinot (p.65)
Affaires étrangères (p.67)
Alice Alonso (p.68)
Veerle Vanacker (p.71)
Pierre Delmelle (p.72-73)
Rawpixel.com/Shutterstock.com (p.74)
Liu zishan/Shutterstock.com (p.77)
ARES (p.81)
Prostock-studio/Shutterstock.com (p.82)
Ivan Marc/Shutterstock.com (p.83)
Purple Anvil/Shutterstock.com (p.90)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique
partenaire du développement

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-ACBE
